



Conseil de Communauté

Compte rendu succinct

Affiché au siège de la
CAGB le :
07/07/11

**Séance du jeudi 30 juin 2011
qui s'est déroulée à la CCIT du Doubs**

Visé par :
Le Directeur Général
des services,
Laurent VAN
HERREWEGHE

PRESENCES

Liste des présents annexée

RELEVÉ DE DECISIONS

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi 30 juin 2011 à 18h00 à la salle des séances de la CCIT du Doubs, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Conseil a pris les décisions suivantes.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

↳ R 0. 1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil de Communauté

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- ouvre la séance du Conseil de Communauté,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- nomme Monsieur Gérard GALLIOT comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal de la séance de Conseil de Communauté du 12 mai 2011.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105

Contre : 0

Abstention : 0

Commission n°01 : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC

Finances

↳ R 1.1.1 - Compte de gestion 2010

A l'unanimité, le Conseil de Communauté prend acte de la concordance entre le Compte Administratif 2010 du budget principal et des budgets annexes Transports, CRR, Déchets et Zone d'activité du Noret du Grand Besançon et le Compte de gestion 2010 du budget principal et des budgets annexes.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 105 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 1.1.2 - Compte administratif 2010

Le Conseil de Communauté élit Monsieur Gabriel BAULIEU comme Président de séance.

M. Jean-Louis FOUSSERET, Président, participe à la discussion puis se retire et ne prend pas part au vote.

A la majorité, 7 Contre, 1 Abstention, le Conseil de Communauté adopte le Compte administratif 2010 du budget principal et des budgets annexes.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 112 Contre : 7 Abstention : 1

↳ R 1.1.3 - Affectation des résultats 2010 au budget 2011

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur ces propositions d'affectation des résultats 2010 sur le budget 2011, au titre du budget principal et des budgets annexes.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 122 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 1.1.4 - Décision Modificative n°1 - 2011

A l'unanimité, 8 Abstentions, le Conseil de Communauté adopte cette proposition de Décision Modificative n°1 au titre du budget 2011 pour le budget principal et les budgets annexes du Grand Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 115 Contre : 0 Abstentions : 8

↳ R 1.1.5 - Clôture de deux autorisations de programme (AP)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la clôture de l'autorisation de programme de l'opération « Résorption des Friches Industrielles »,
- la clôture de l'autorisation de programme de l'opération « Augmentation du capital de la SedD : participation de la CAGB ».

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 123 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 1.1.6 - Charges à étaler (Budget annexe Transports)

A l'unanimité, 7 Abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la mise en place de la procédure comptable « des charges à répartir sur plusieurs exercices » et sur la durée d'amortissement à 15 ans,
- autorise les écritures comptables nécessaires aux budgets 2011 et futurs.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 116 Contre : 0 Abstentions : 7

↳ R 1.1.7 - Bilan des acquisitions et des cessions foncières et immobilières décidées et réalisées en 2010 par la CAGB

Le Conseil de Communauté prend connaissance du bilan des acquisitions et des cessions foncières et immobilières décidées et réalisées en 2010 par la CAGB.

↳ R 1.1.8 - Indemnité de conseil allouée au Trésorier du Grand Besançon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le maintien du principe de versement d'une indemnité de conseil allouée à la Trésorière du Grand Besançon à hauteur de 75 % du montant maximum.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 123 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 1.1.9 - Marché « Prestations de service d'assurance pour les besoins de la CAGB » - Autorisation de lancement et de signature du marché

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le lancement, selon les dispositions du Code des Marchés Publics, d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour le renouvellement des contrats d'assurance de la CAGB,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à ce marché, dans la limite des crédits inscrits au budget.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 123 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 1.1.10 - Labellisation Marianne du service Accueil/Courrier du Grand Besançon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la labellisation Marianne du service Accueil/Courrier.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 123 Contre : 0 Abstention : 0

Ressources humaines

↳ R 1.2.1 - Création et transformation de postes

Sybert

Création d'un poste relevant du cadre d'emploi des ingénieurs (catégorie A, filière technique)

A l'unanimité, 7 Abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la création d'un poste relevant du cadre d'emploi des ingénieurs,
- la modification de la liste des emplois permanents.

Création d'un poste relevant du cadre d'emploi des techniciens (catégorie B, filière technique)

A l'unanimité, 7 Abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la création d'un poste relevant du cadre d'emploi des techniciens,
- la modification de la liste des emplois permanents.

Pôle Stratégie et Territoire - Service Habitat, Politique de la Ville

Création d'un poste relevant du cadre d'emploi des rédacteurs (catégorie B, filière administrative)

A l'unanimité, 7 Abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la création d'un poste relevant du cadre d'emploi des rédacteurs,
- la modification de la liste des emplois permanents.

Direction de l'Administration Générale - Bureau des Assemblées

Transformation d'un poste relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs (catégorie C, filière administrative) en un poste relevant du cadre d'emploi des attachés (catégorie A, filière administrative)

A l'unanimité, 7 Abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la création d'un poste relevant du cadre d'emploi des attachés,
- la suppression en parallèle d'un poste relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs,
- la modification de la liste des emplois permanents.

Pôle Relations aux élus, Communication - Direction Communication

Transformation d'un poste relevant du cadre d'emploi des rédacteurs (catégorie B, filière administrative) en un poste relevant du cadre d'emploi des attachés (catégorie A, filière administrative)

A l'unanimité, 7 Abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la création d'un poste relevant du cadre d'emploi des attachés,
- la suppression en parallèle d'un poste relevant du cadre d'emploi des rédacteurs,
- la modification de la liste des emplois permanents.

Transformation d'un poste relevant du cadre d'emploi des techniciens (catégorie B, filière technique) en un poste relevant du cadre d'emploi des rédacteurs (catégorie B, filière administrative) et recrutement

A l'unanimité, 7 Abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la création d'un poste relevant du cadre d'emploi des rédacteurs,
- se prononce favorablement sur la suppression, en parallèle, d'un poste relevant du cadre d'emploi des techniciens,
- se prononce favorablement sur la modification de la liste des emplois permanents,
- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent non titulaire dans le cadre des dispositions de l'article 3 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

Création d'un poste relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux (catégorie A, filière administrative)

A l'unanimité, 7 Abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la création d'un poste relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux,
- la modification de la liste des emplois permanents.

Conservatoire à Rayonnement Régional

Création d'un poste relevant du cadre d'emploi des rédacteurs (catégorie B, filière administrative)

A l'unanimité, 7 Abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la création d'un poste relevant du cadre d'emploi des rédacteurs,
- la modification de la liste des emplois permanents.

Création d'un poste relevant du cadre d'emploi des professeurs d'enseignement artistique coordinateur du département Jazz / Musiques Actuelles (catégorie A, filière culturelle)

A l'unanimité, 7 Abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la création d'un poste relevant du cadre d'emploi des professeurs d'enseignement artistique,
- la modification de la liste des emplois permanents.

Création d'un poste relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques (catégorie C, filière technique)

A l'unanimité, 7 Abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la création d'un poste relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques,
- la modification de la liste des emplois permanents.

Transformation d'un poste à temps non complet relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques (catégorie C, filière technique) en un poste à temps complet relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs (catégorie C, filière administrative)

A l'unanimité, 7 Abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la création d'un poste relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs,
- la suppression en parallèle d'un poste relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques,
- la modification d'un poste à temps non complet en un poste à temps complet,
- la modification de la liste des emplois permanents.

Transformation d'un poste permanent relevant du cadre d'emploi des assistants spécialisés d'enseignement artistique (catégorie B, filière culturelle) en un poste non permanent relevant de ce même cadre d'emploi, au sein du département cordes

A l'unanimité, 7 Abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la suppression d'un poste relevant du cadre d'emploi des assistants spécialisés d'enseignement artistique,
- la modification de la liste des emplois permanents.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 119 Contre : 0 Abstentions : 7

↳ R 1.2.2 - Renouvellement de convention entre la CAGB, la Ville de Besançon et l'Amicale Sportive Territoriale Bisontine

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer la convention entre la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, la Ville de Besançon et l'Amicale Sportive Territoriale Bisontine.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 126 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°06 : Prospective, Préparation et accompagnement des grands projets

↳ R 6.1 - Projet de pacte pour une ambition partagée pour l'aménagement et le développement autour de la gare Besançon Franche-Comté TGV

A la majorité, 11 Contre, 1 Abstention, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le projet de Pacte pour une ambition partagée pour l'aménagement et le développement autour de la gare Besançon Franche-Comté TGV et son annexe relative à l'expression des 7 communes directement impactées par la gare TGV.

Rapport adopté à la majorité: Pour : 111 Contre : 11 Abstention : 1

Commission n°07 : Habitat, Politique de la Ville

↳ R 7.1 - Avenants 2011 à la convention de délégation de compétence des aides à la pierre et à la convention de gestion des aides à l'habitat privé

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'avenant, pour l'année 2011, à la convention de délégation de compétence des aides à la pierre,
- se prononce favorablement sur l'avenant, pour l'année 2011, à la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ces avenants et les éventuels avenants ultérieurs sur l'exercice 2011.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 123 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 7.2 - Subvention pour la reconstruction de logements publics dans le cadre du PRU de Planoise - Opération de Néolia

Mme POISSENOT ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'octroi à Néolia d'une participation financière d'un montant global de 49 103,62 € pour la construction de 22 logements de type PLUS et 2 PLAI dans le cadre des démolitions/reconstructions du PRU de Planoise.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 121 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 7.3 - Logements locatifs publics inscrits dans la programmation 2011 de droit commun

Mme POISSENOT ne prend pas part au vote.

A la majorité, 6 Contre, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le dossier de demande d'agrément et de financement, déposé par Habitat 25, pour un montant total de 64 352 €, dans le cadre de la programmation de droit commun en 2011,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les décisions de subvention et d'agrément correspondantes.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 115 Contre : 6 Abstention : 0

↳ R 7.4 - Introduction d'une caution pour l'occupation de l'aire de grands passages de Thise

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'introduction d'un système de caution pour l'occupation de l'aire de grands passages de Thise.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 123 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 7.5 - Subvention à l'Adil du Doubs

Mme POISSENOT ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'octroi d'une subvention d'un montant de 20 000 € à l'ADIL 25 pour sa mission de conseil et d'information aux habitants,
- se prononce favorablement sur la convention afférente,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 121 Contre : 0 Abstention : 0

**Commission n°08 : Relations avec les partenaires, les autres collectivités, les secteurs,
Aide aux communes**

↳ R 8.1 - SDIS - Acquisition auprès de la commune de Saône de l'assiette foncière destinée à la construction du CPIR du Marais de Saône

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'acquisition de l'assiette dédiée à l'implantation du CPIR Marais de Saône,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à rétrocéder l'assiette précitée au SDIS du Doubs,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les actes à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 123 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 8.2 - Agence Foncière du Doubs - Attribution de la subvention 2011 et versement de la cotisation

MM. BAULIEU, CONTOZ, DEMESMAY, DILLSCHNEIDER, FOUSSERET, GUILLEMET, GOVIGNAUX, GUYEN, LOYAT, MARTIN et ROY ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 20 000 € à l'Agence Foncière du Doubs au titre de l'année 2011,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre,
- se prononce favorablement sur le versement de la cotisation d'adhésion au titre de l'année 2011, pour un montant de 30 €.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 8.3 - Modification des statuts du Syndicat Mixte de l'Aérodrome de Besançon - La Vèze

Mme PANIER, MM. ALAUZET, CURTY, FOUSSERET et MARIOT ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la modification de l'article 10 des statuts du Syndicat Mixte de l'Aérodrome de Besançon - La Vèze.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 116 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 8.4 - Evolution du dispositif d'aide aux communes

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la modulation du tarif de l'appui à la réalisation de projet et l'adoption de la grille tarifaire proposée, applicable dès maintenant,
- le principe de création d'un service d'assistance technique de proximité et de suivi de type « technicien de secteur » avec les communes intéressées et dont la mise en œuvre est envisagée selon le calendrier présenté,
- la mise en place des groupements de commandes avec les communes intéressées.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 123 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°09 : Gestion des déchets ménagers et assimilés

↳ R 9.1 - Rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Le Conseil de Communauté prend connaissance de ce rapport.

↳ R 9.2 - Plan d'accompagnement pour la mise en place de la Redevance Incitative (RI) en 2012

A l'unanimité, 5 Abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le plan d'accompagnement pour la mise en place de la Redevance Incitative en 2012,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à déposer les demandes de subventions.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 116 Contre : 0 Abstentions : 5

↳ R 9.3 - Dispositif d'accompagnement à la mise en place de la Redevance Incitative (RI) en habitat collectif dense

A l'unanimité, 4 Abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur ce dispositif d'accompagnement dans le collectif,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches administratives en direction des partenaires financiers.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 117 Contre : 0 Abstentions : 4

↳ R 9.4 - Avenant n°2 au lot I du marché de collecte des déchets ménagers et assimilés

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°2 au lot I du marché de collecte des déchets ménagers et assimilés,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant et tous les documents y afférant.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 121 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°02 : Transports, Infrastructures, Déplacements

↳ R 2.1 - Tramway - Marché d'ordonnancement, pilotage, coordination (OPC) sur les travaux du centre de maintenance

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution du marché portant sur la mission d'ordonnancement, pilotage et coordination (OPC) sur le centre de maintenance du tramway à la société CAP AVENIR INGENIERIE pour un montant de 99 723 € HT,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ce marché,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution ainsi qu'à l'application de la présente décision.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 121 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 2.2 - Tramway - Convention de financement d'un bras élévateur articulé (BEA) par le SDIS

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les modalités de financement d'un bras élévateur articulé, nécessaire à la mise en œuvre du projet de 1^{ère} ligne de tramway,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de financement correspondante et tous actes nécessaires à l'exécution ainsi qu'à l'application de la présente décision.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 121 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 2.3 - Tramway - Mise en place d'un jury de maîtrise d'œuvre sur les travaux de confortement du Pont Canot

A l'unanimité, 4 Abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la constitution d'un jury de maîtrise d'œuvre sur les travaux de confortement du Pont Canot,
- se prononce favorablement sur l'application de l'article L.2121-21 du CGCT pour les présentes désignations,
- élit MM. FOUSSERET, BAULIEU, ROY, GUYEN, LOYAT, CYPRIANI comme membres titulaires et M. BLESSEMAILLE, Mme CRABBÉ-DIAWARA, MM. DEMONET, GUILLAUME, Mme WEINMAN et M. ALLEMANN comme membres suppléants du jury de maîtrise d'œuvre sur les travaux de confortement du Pont Canot.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 117 Contre : 0 Abstentions : 4

↳ R 2.4 - Convention centrale de mobilités « Mobilignes » - Années 2009 et 2010

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la convention « Centrale de mobilité Mobilignes 2009-2010 » prévoyant les modalités de financement au titre des années 2009 et 2010,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 121 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 2.5 - Avenant n°1 à la convention de Délégation de Service Public de gestion des lignes urbaines du réseau de transport Ginko - Evolution tarifaire

A la majorité, 1 Contre, 5 Abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la nouvelle grille tarifaire du réseau de transport Ginko à compter du 1^{er} septembre 2011,
- se prononce favorablement sur le montant de la contribution financière forfaitaire à compter du 1^{er} septembre 2011,
- se prononce favorablement sur le projet d'avenant n°1 à la convention de Délégation de Service Public de gestion des lignes urbaines du réseau de transport public Ginko signée le 3 novembre 2010 entre la société Besançon Mobilités, filiale du groupe Transdev, et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, permettant l'application de la nouvelle gamme tarifaire,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant à signer cet avenant.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 112 Contre : 1 Abstentions : 5

Commission n°03 : Economie, Emploi et Insertion

↳ R 3.1 - Création d'une Société Publique Locale dans le Doubs

MM. FOUSSERET, LOYAT et MARTIN ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la création d'une SPL, dénommée « Territoire 25 »,
- se prononce favorablement sur la participation du Grand Besançon, en tant qu'actionnaire de cette SPL, à hauteur de 56 000 €,
- approuve le projet de statuts de la SPL,
- désigne M. Jean-Pierre MARTIN comme représentant du Grand Besançon à l'Assemblée Générale constitutive de la SPL, à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration de la SPL et l'autoriser à signer les actes nécessaires à la constitution de la société,
- autorise Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette opération.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 113 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 3.2 - Chantier du Tramway du Grand Besançon - Charte de Partenariat pour la qualité de l'emploi et de la formation

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la Charte de partenariat pour la qualité de l'emploi et de la formation,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette charte.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 118 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 3.3 - Club FACE - Soutien aux actions de mise en relation entre les entreprises et les personnes éloignées de l'emploi

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le soutien du Grand Besançon à l'action INTERFACE mise en œuvre par le Club FACE à hauteur de 20 000 €,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir pour le versement de la participation financière et tout acte nécessaire à sa réalisation.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 118 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 3.4 - Cluster Eco-Chantiers - Soutien du Grand Besançon pour les exercices 2011, 2012 et 2013

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la demande concernant le Cluster Eco-Chantiers, pour un montant annuel de 15 000 € sur les exercices 2011, 2012 et 2013,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention pour le versement des subventions et tout acte nécessaire à sa réalisation.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 118 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 3.5 - Soutien à Franche-Comté Interactive - Appel à projets « Grappes d'Entreprises »

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le versement d'une subvention à Franche-Comté Interactive, dans le cadre de l'appel à projets « Grappes d'entreprises », pour un montant annuel de 10 000 € pour les exercices 2011, 2012 et 2013,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention pour le versement des subventions et tout acte nécessaire à sa réalisation.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 118 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 3.6 - Pôle de Gérontologie Interrégional Bourgogne Franche-Comté - Versement d'une subvention

M. FOUSSERET ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à hauteur de 10 000 € destinée au projet de Pôle de Gérontologie Interrégional Bourgogne Franche-Comté,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir pour le versement de la subvention et tout acte nécessaire à sa réalisation.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 117 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 3.7 - Soutien à la compétitivité des entreprises et des filières d'excellence - Institut Pierre Vernier - Demande de financement 2011

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur un co-financement de ce projet par le Grand Besançon à hauteur de 75 000 € s'inscrivant dans l'axe 9.2 du CPER « Soutien à la recherche et au transfert de technologie », subordonné à l'exigence suivante : la réception de l'audit intégral réalisé sur la structure,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir avec l'association de gouvernance de l'Institut Pierre Vernier, bénéficiaire de cette subvention.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 118 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 3.8 - Incubateur de Franche-Comté - Soutien au développement de projets innovants

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à hauteur de 10 000 € à l'Incubateur d'Entreprises Innovantes,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir pour le versement de la subvention et tout acte nécessaire à sa réalisation.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 118 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 3.9 - Coopilote Besançon - Soutien aux activités 2010

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance de l'activité 2010 de Coopilote Besançon,
- se prononce favorablement sur la participation financière du Grand Besançon aux actions 2010 pour un montant forfaitaire de 800 € par entrepreneur-salarié originaire du Grand Besançon accompagné par l'antenne bisontine de Coopilote et ce dans la limite de 20 000 € par an.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 118 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 3.10 - Doubs Initiative - Abondement du Fonds Prêts d'honneur - Financement de l'animation

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- le versement, par la CAGB, de 22 867 € au fonds « prêts d'honneur » géré par Doubs Initiative pour l'année 2011, conformément à la convention cadre 2009-2013,
- le versement d'une aide d'un montant de 16 000 € à Doubs Initiative, conformément à la même convention cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 118 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°04 : Développement durable, Environnement, Cadre de vie

↳ R 4.1 - Fonds « Centres de village »

MM. CARTERON et CONTOZ ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- l'attribution d'une subvention pour le projet d'aménagement du centre de Montfaucon à hauteur de 25 % du reste à charge de la commune sur les travaux rentrant dans l'axe 1 et 10 % sur les travaux rentrant dans l'axe 4, soit un total de 6 472,20 €,
- l'actualisation du critère de richesse,
- l'évolution du cadre d'application du fonds, notamment aux projets et équipements permettant la reconquête d'espaces naturels ainsi que les activités de découvertes et de tourisme sur les collines de la vallée du Doubs.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 116 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 4.2 - Zone de Développement Eolien - Projet d'étude du Grand Besançon

A la majorité, 2 Contre, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le principe de réaliser une étude pour la création d'une ZDE sur le territoire du Grand Besançon,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter les partenaires financiers ADEME et Conseil Régional de Franche-Comté pour les subventions,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter, auprès des financeurs, une dérogation pour commencer l'étude avant les décisions attributives de subvention.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 115 Contre : 2 Abstention : 0

↳ R 4.3 - Campagne AlimenTerre 2011 - Demande de subvention de l'association RECIDEV pour l'organisation de la manifestation

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 2 000 € à Récidev pour l'organisation de la campagne AlimenTerre 2011.

Rapport adopté à l'unanimité: Pour : 117 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 4.4 - Cité des Plantes 2011 - Demande de subvention de la Société d'Horticulture de Franche-Comté

Mme TISSIER, MM. CARTERON et CONTOZ ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance du projet « Cité des Plantes 2011 »,
- approuve l'attribution d'une subvention de 2 000 € à la Société d'Horticulture de Franche-Comté et des Amis des Jardins Botaniques pour la réalisation de cette opération.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 114 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°05 : Culture, Tourisme, Sports

↳ R 5.1 - Conservatoire à Rayonnement Régional - Mise en œuvre du projet d'établissement (année I - 2011) en matière de moyens humains

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur ce dossier.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 117 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 5.2 - Conservatoire à Rayonnement Régional - Vote des tarifs 2011-2012

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les principes et les évolutions proposés,
- adopte les tarifs 2011-2012 du CRR.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 117 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 5.3 - Animation du réseau d'enseignement musical - Subvention à l'Orchestre de Besançon Montbéliard Franche-Comté pour une action de sensibilisation en milieu scolaire

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 2 700 € à la Ville de Besançon pour l'Orchestre Besançon Montbéliard Franche-Comté, dans le cadre de l'action pour les écoles maternelles à la découverte de l'orchestre symphonique.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 117 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 5.4 - Fonds d'aide manifestations - Attribution de subventions - 2ème semestre

MM. FOUSSERET, TAILLARD et TARBOURIECH ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution de subventions, dans le cadre du fonds d'aide aux manifestations, pour un montant total de 42 300 €,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir avec l'association Doubs Sud Athlétisme.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113

Contre : 0

Abstention : 0

Questions diverses

↳ R 10.1 - Bilan des travaux de la CCSPL en 2010

Le Conseil de Communauté prend connaissance des travaux réalisés en 2010 par la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

↳ R 10.2 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.

↳ R 10.3 - Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 30 juin 2011

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.2.1, 1.2.2, 6.1, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 9.1, 9.2, 9.3, 9.4, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 10.1, 10.2, 10.3

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 22h10

Étaient présents : **Amagney :** Thomas JAVAUX **Arguel :** André AVIS **Audeux :** Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous :** Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN **Auxon-Dessus :** Serge RUTKOWSKI (jusqu'au 4.1), Geneviève VERRON (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 2.4) **Avanne-Aveney :** Jean-Pierre TAILLARD **Besançon :** Hayatte AKODAD (à partir du 1.2.1), Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN (à partir du 1.1.2), Nicolas BODIN, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS (à partir du 6.1), Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI (à partir du 1.1.2), Emmanuel DUMONT (à partir du 1.1.2), Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Jean-François GIRARD (jusqu'au 9.2), Jean-Marie GIRERD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR (jusqu'au 9.1), Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 1.2.1), Christophe LIME (jusqu'au 1.2.2), Michel LOYAT, Jacques MARIOT, Annie MENETRIER (à partir du 1.2.1), Carine MICHEL (à partir du 1.1.10), Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Jacqueline PANIER, Danièle POISSENOT, Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT (à partir du 1.1.2), Jean-Claude ROY, Joëlle SCHIRRER (à partir du 6.1), Marie-Noëlle SCHOELLER (à partir du 1.1.2), Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER (à partir du 6.1), Sylvie WANLIN **Beure :** Auguste KOELLER **Boussières :** Bertrand ASTRIC, Roland DEMESMAY **Braillans :** Alain BLESSEMILLE **Busy :** Philippe SIMONIN (à partir du 1.1.2) **Chaleze :** Christophe CURTY (représenté par Roger GREMION) **Chalezeule :** Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE (jusqu'au 1.2.2) **Champagney :** Claude VOIDEY **Champvans-les-Moulins :** Jean-Marie ROTH **Châtillon-le-Duc :** Catherine BOTTERON (représentée par Annie POIGNAND à partir du 1.1.2), Philippe GUILLAUME (représenté par Denis GALLET jusqu'au 1.2.2) **Chaucenne :** Bernard VOUGNON (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 1.2.2) **Chaufontaine :** Jacky LOUISSON (représenté par Gérard SERVETTE) **Chemaudin :** Bruno COSTANTINI **Dannemarie-sur-Crête :** Gérard GALLIOT (jusqu'au 1.2.2) **Deluz :** Sylvaine BARASSI (représentée par Fabrice TAILLARD) **Ecole-Valentin :** André BAVEREL, Yves GUYEN (à partir du 6.1) **Fontain :** Jean-Paul DILLSCHNEIDER **François :** Claude PREIONI **Gennes :** Maryse MILLET **Grandfontaine :** François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE **La Chevillotte :** Jean PIQUARD **La Vèze :** Jacques CURTY **Larnod :** Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET à partir du 6.1) **Mamirolle :** Daniel HUOT **Marchaux :** Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET **Mazerolles-le-Salin :** Daniel PARIS **Miserey-Salines :** Marcel FELT, Denis JOLY **Montfaucon :** Michel CARTERON, Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château :** Marcel COTTINY **Morre :** Gérard VALLET **Nancray :** Jean-Pierre MARTIN **Noironte :** Bernard MADOUX **Novillars :** Bernard BOURDAIS (jusqu'au 9.1) **Pelousey :** Catherine BARTHELET (jusqu'au 1.2.2), Claude OYTANA **Pirey :** Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes :** Jean-Michel FAIVRE (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 2.4) **Rancenay :** Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré :** Stéphane COURBET (à partir du 1.1.2), Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO) **Routelle :** Claude SIMONIN **Saône :** Alain VIENNET (à partir du 1.1.2) **Serre-les-Sapins :** Gabriel BAULIEU **Tallenay :** Jean-Yves PRALON **Thise :** Jean TARBOURIECH **Torpes :** Dominique GRUBER **Vaire-le-Petit :** Michèle DE WILDE **Vaux-les-Prés :** Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.4) **Vorges-les-Pins :** Patrick VERDIER (jusqu'au 1.2.2)

Étaient absents : **Avanne-Aveney :** Laurent DELMOTTE **Besançon :** Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Cyril DEVESA, Françoise FELLMANN, Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Valérie HINCELIN, Michel OMOURI, Elisabeth PEQUIGNOT, Françoise PRESSE, Edouard SASSARD, Nicole WEINMAN, Zahira YASSIR-COUVAL **Beure :** Philippe CHANEY **Champoux :** Thierry CHATOT **Chemaudin :** Gilbert GAVIGNET **Dannemarie-sur-Crête :** Jean-Pierre PROST **François :** Françoise GILLET **Le Gratteris :** Cédric LINDECKER **Mamirolle :** Didier MARQUER **Montferrand-le-Château :** Séverine MONLLOR **Morre :** Jean-Michel CAYUELA **Nancray :** Daniel ROLET **Novillars :** Philippe BELUCHE **Osselle :** Jacques MENIGOZ **Pirey :** Jacques COINTET **Pouilley-les-Vignes :** Jean-Marc BOUSSET **Pugey :** Marie-Noëlle LATHUILLIERE **Saône :** Maryse BILLOT **Serre-les-Sapins :** Christian BOILLEY **Thise :** Bernard MOYSE **Thoraise :** Jean-Michel MAY **Vaire-Arcier :** Patrick RACINE

Secrétaire de séance : Gérard GALLIOT

Procurations de vote :

Mandants : P. CHANEY, T. BENETEAU DE LAPRAIRIE (à partir du 1.2.1), P. BONTEMPS (jusqu'au 1.2.2), Y.M. DAHOUI, J.J. DEMONET, C. DEVESA, F. FELLMANN, D. GENDRAUD (à partir du 1.1.2), F. GERDIL-DJAOUAI, A. GHEZALI, J.F. GIRARD (à partir du 9.3), L. HAKKAR (à partir du 9.2), V. HINCELIN, J.S. LEUBA (jusqu'au 1.1.10), C. MICHEL (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 1.1.9), M. OMOURI, F. PRESSE, E. SASSARD (à partir du 1.1.2), J. SCHIRRER (jusqu'au 1.2.2), C. TISSIER (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 1.2.2), N. WEINMAN, Z. YASSIR-COUVAL, R. REYLE (à partir du 6.1), S. MONLLOR, J.M. CAYUELA, D. ROLET, P. BELUCHE (jusqu'au 9.1), C. BARTHELET (à partir du 6.1), J.M. BOUSSET (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 2.4), C. BOILLEY, B. MOYSE, J.M. MAY, P. RACINE

Mandataires : A. KOELLER, H. AKODAD (à partir du 1.2.1), S. JEANNIN (jusqu'au 1.2.2), B. RONZI, J.C. ROY, N. MOUNTASSIR, J. PANIER, M.N. SCHOELLER (à partir du 1.1.2), N. BODIN, D. POISSENOT, B. FALCINELLA (à partir du 9.3), S. JEANNIN (à partir du 9.2), E. ALAUZET, B. FALCINELLA (jusqu'au 1.1.10), E. DUMONT (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 1.1.9), P. BONNET, C. THIEBAUT, J. ROSSELOT (à partir du 1.1.2), J.L. FOUSSERET (jusqu'au 1.2.2), B. CYPRIANI (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 1.2.2), M. LOYAT, N. GUILLEMET, C. MAGNIN-FEYSOT (à partir du 6.1), M. COTTINY, G. VALLET, J.P. MARTIN, B. BOURDAIS (jusqu'au 9.1), C. OYTANA (à partir du 6.1), J.M. FAIVRE (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 2.4), G. BAULIEU, J. TARBOURIECH, D. GRUBER, J.P. TAILLARD

**Grand
Besançon**



Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Procès-verbal

Conseil de Communauté

Séance du 30 juin 2011

à la Salle des séances de la CCIT du Doubs

Ordre du jour

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

| | |
|---|----|
| Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil de Communauté _____ | 20 |
|---|----|

Commission n°01 : Finances, Ressources humaines, Communication et TIC

Finances

| | |
|---|----|
| Rapport n°1.1.1 - Compte de gestion 2010 _____ | 21 |
| Rapport n°1.1.2 - Compte administratif 2010 _____ | 21 |
| Rapport n°1.1.3 - Affectation des résultats 2010 au budget 2011 _____ | 27 |
| Rapport n°1.1.4 - Décision Modificative n°1 - 2011 _____ | 27 |
| Rapport n°1.1.5 - Clôture de deux autorisations de programme (AP) _____ | 28 |
| Rapport n°1.1.6 - Charges à étaler (Budget annexe Transports) _____ | 29 |
| Rapport n°1.1.7 - Bilan des acquisitions et des cessions foncières et immobilières décidées et réalisées en 2010 par la CAGB _____ | 29 |
| Rapport n°1.1.8 - Indemnité de conseil allouée au Trésorier du Grand Besançon _____ | 29 |
| Rapport n°1.1.9 - Marché « Prestations de service d'assurance pour les besoins de la CAGB » - Autorisation de lancement et de signature du marché _____ | 29 |
| Rapport n°1.1.10 - Labellisation Marianne du Service Accueil/Courrier du Grand Besançon _____ | 30 |

Ressources humaines

| | |
|---|----|
| Rapport n°1.2.1 - Création et transformation de postes _____ | 31 |
| Rapport n°1.2.2 - Renouvellement de convention entre la CAGB, la Ville de Besançon et l'Amicale Sportive Territoriale Bisontine _____ | 32 |

Commission n°06 : Prospective, Préparation et accompagnement des grands projets

| | |
|--|----|
| Rapport n°6.1 - Projet de pacte pour une ambition partagée pour l'aménagement et le développement autour de la gare Besançon Franche-Comté TGV _____ | 32 |
|--|----|

Commission n°07 : Habitat, Politique de la Ville

| | |
|---|----|
| Rapport n°7.1 - Avenants 2011 à la convention de délégation de compétence des aides à la pierre et à la convention de gestion des aides à l'habitat privé _____ | 48 |
| Rapport n°7.2 - Subvention pour la reconstruction de logements publics dans le cadre du PRU de Planoise - Opération de Néolia _____ | 48 |
| Rapport n°7.3 - Logements locatifs publics inscrits dans la programmation 2011 de droit commun _____ | 49 |
| Rapport n°7.4 - Introduction d'une caution pour l'occupation de l'aire de grands passages de Thise _____ | 49 |
| Rapport n°7.5 - Subvention à l'Adil du Doubs _____ | 51 |

Commission n°08 : Relations avec les partenaires, les autres collectivités, les secteurs, Aide aux communes

| | |
|--|----|
| Rapport n°8.1 - SDIS - Acquisition auprès de la commune de Saône de l'assiette foncière destinées à la construction du CPIR du Marais de Saône _____ | 51 |
| Rapport n°8.2 - Agence Foncière du Doubs - Attribution de la subvention 2011 et versement de la cotisation _____ | 51 |
| Rapport n°8.3 - Modification des statuts du Syndicat Mixte de l'Aérodrome de Besançon - La Vèze _____ | 51 |
| Rapport n°8.4 - Evolution du dispositif d'aide aux communes _____ | 52 |

Commission n°09 : Gestion des déchets ménagers et assimilés

| | |
|---|----|
| Rapport n°9.1 - Rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets _____ | 56 |
| Rapport n°9.2 - Plan d'accompagnement pour la mise en place de la Redevance Incitative (RI) en 2012 _____ | 57 |
| Rapport n°9.3 - Dispositif d'accompagnement à la mise en place de la Redevance Incitative (RI) en habitat collectif dense _____ | 59 |
| Rapport n°9.4 - Avenant n°2 au lot du marché de collecte des déchets ménagers et assimilés _____ | 63 |

Commission n°02 : Transports, Infrastructures et Déplacements

| | |
|---|----|
| Rapport n°2.1 - Tramway - Marché d'ordonnancement, pilotage, coordination (OPC) sur les travaux du centre de maintenance _____ | 63 |
| Rapport n°2.2 - Tramway - Convention de financement d'un bras élévateur articulé (BEA) par le SDIS _____ | 63 |
| Rapport n°2.3 - Tramway - Mise en place d'un jury de maîtrise d'œuvre sur les travaux de confortement du Pont Canot _____ | 64 |
| Rapport n°2.4 - Convention centrale de mobilités « Mobilignes » - Années 2009 et 2010 _____ | 64 |
| Rapport n°2.5 - Avenant n°1 à la convention de Délégation de Service Public de gestion des lignes urbaines du réseau de transport Ginko - Evolution tarifaire _____ | 64 |

Commission n°03 : Economie, Emploi et Insertion

| | |
|---|----|
| Rapport n°3.1 - Création d'une Société Publique Locale dans le Doubs _____ | 66 |
| Rapport n°3.2 - Chantier du Tramway du Grand Besançon - Charte de Partenariat pour la qualité de l'emploi et de la formation _____ | 67 |
| Rapport n°3.3 - Club FACE - Soutien aux actions de mise en relation entre les entreprises et les personnes éloignées de l'emploi _____ | 68 |
| Rapport n°3.4 - Cluster Eco-Chantier - Soutien du Grand Besançon pour les exercices 2011, 2012 et 2013 _ | 68 |
| Rapport n°3.5 - Soutien à Franche-Comté Interactive - Appel à projets « Grappes d'Entreprises » _____ | 68 |
| Rapport n°3.6 - Pôle de Gérontologie Interrégional Bourgogne Franche-Comté - Versement d'une subvention _____ | 68 |
| Rapport n°3.7 - Soutien à la compétitivité des entreprises et des filières d'excellence - Institut Pierre Vernier - Demande de financement 2011 _____ | 69 |
| Rapport n°3.8 - Incubateur de Franche-Comté - Soutien au développement de projets innovants _____ | 70 |
| Rapport n°3.9 - Coopilote Besançon - Soutien aux activités 2010 _____ | 71 |
| Rapport n°3.10 - Doubs Initiative - Abondement du Fonds Prêts d'honneur - Financement de l'animation ____ | 71 |

Commission n°04 : Développement durable, Environnement, Cadre de vie

| | |
|--|----|
| Rapport n°4.1 - Fonds « Centres de village » _____ | 71 |
| Rapport n°4.2 - Zone de Développement Eolien - Projet d'étude du Grand Besançon _____ | 72 |
| Rapport n°4.3 - Campagne AlimenTerre 2011 - Demande de subvention de l'association RECIDEV pour l'organisation de la manifestation _____ | 72 |
| Rapport n°4.4 - Cité des Plantes 2011 - Demande de subvention de la Société d'Horticulture de Franche-Comté _____ | 72 |

Commission n°05 : Tourisme, Culture, Sports

| | |
|---|----|
| Rapport n°5.1 - Conservatoire à Rayonnement Régional - Mise en œuvre du projet d'établissement (année I - 2011) en matière de moyens humains _____ | 72 |
| Rapport n°5.2 - Conservatoire à Rayonnement Régional - Vote des tarifs 2011 - 2012 _____ | 73 |
| Rapport n°5.3 - Animation du réseau d'enseignement musical - Subvention à l'Orchestre de Besançon Montbéliard Franche-Comté pour une action de sensibilisation en milieu scolaire _____ | 74 |
| Rapport n°5.4 - Fonds d'aide manifestations - Attribution de subventions - 2 ^{ème} semestre 2011 _____ | 74 |

Questions diverses

| | |
|---|----|
| Rapport n° 10.1 - Bilan des travaux de la CCSPL en 2010 _____ | 74 |
| Rapport n° 10.2 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil _____ | 75 |
| Rapport n° 10.3 - Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil _____ | 75 |

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon
Conseil de Communauté

Séance du 30 juin 2011

La séance est ouverte à 18h15 sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, et levée à 22h10.

| |
|--|
| Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon |
|--|

| |
|--|
| Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil de Communauté |
|--|

M. LE PRESIDENT.- Désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur Gérard GALLIOT est désigné secrétaire de séance.

Est-ce qu'il y a des remarques par rapport au dernier procès-verbal ? Il n'y a pas de remarques. C'est adopté.

Je dois vous donner quelques indications sur les personnes excusées ou qui ont donné mandat : Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE donne pouvoir à Hayatte AKODAD, Patrick BONTEMPS à Sylvie JEANNIN, Yves-Michel DAHOUI à Béatrice RONZI, Jean-Jacques DEMONET à Jean-Claude ROY, Cyril DEVESA à Nohzat MOUNTASSIR, Françoise FELLMANN à Jacqueline PANIER, Didier GENDRAUD à Marie-Noëlle SCHOELLER, Fanny GERDIL-DJAOUAI à Nicolas BODIN, Valérie HINCELIN à Eric ALAUZET, Jean-Sébastien LEUBA à Béatrice FACINELLA, Carine MICHEL à Emmanuel DUMONT, Michel OMOURI à Pascal BONNET, Françoise PRESSE à Catherine THIEBAUT, Edouard SASSARD à Jean ROSSELOT, Joëlle SCHIRRER à Jean-Louis FOUSSERET, Corinne TISSIER à Benoît CYPRIANI, Nicole WEINMAN à Michel LOYAT, Zahira YASSIR-COUVAL à Nicolas GUILLEMET, Séverine MONLLOR à Marcel COTTINY, Daniel ROLET à Jean-Pierre MARTIN, Christian BOILLEY à Gabriel BAULIEU, Jean-Michel MAY à Dominique GRUBER, Patrick RACINE à Jean-Pierre TAILLARD, Bernard MOYSE à Jean TARBOURIECH, Abdel GHEZALI à Danielle POISSENOT, Jean-Marc BOUSSET à Jean-Michel FAIVRE, Philippe BELUCHE à Bernard BOURDAIS, Jean-Michel CAYUELA à Gérard VALLET, Philippe CHANEY à Auguste KOELLER.

Nous avons également un excusé : Lionel LANDRY, de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs.

Le secrétaire de séance c'est fait. Le quorum c'est fait. Les pouvoirs sont faits. Le procès-verbal est adopté.

Vous avez sans doute remarqué que c'était un très gros Conseil communautaire ce soir, donc je redis une nouvelle fois aux rapporteurs qu'ils ne doivent absolument pas se sentir obligés de lire tous les rapports, qu'ils peuvent parfaitement lire le résumé qui est entouré et y ajouter quelques notes personnelles. Ca donne tout de même plus de temps au débat. Nous sommes sensés avoir lu les rapports. Donc ne vous sentez pas obligés de tout lire. Merci d'avance.

Finances

Rapport n°1.1.1 - Compte de gestion 2010

M. BAULIEU.- Sur ce premier rapport...

M. LE PRESIDENT.- Je voudrais, s'il vous plaît, qu'on essaye de continuer à avoir de bons usages, de ne pas trop discuter les uns avec les autres. C'est vraiment inaudible, personne n'écoute, tout le monde discute, et ce n'est pas très correct.

M. BAULIEU.- En ce qui concerne ce premier rapport sur le compte de gestion, nous constatons une identité de chiffres entre le compte administratif et le compte de gestion, et donc pas d'observations particulières.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie. Je vais d'ailleurs souligner que ce soir c'est la dernière séance pour M. PERRIN. Où est-il ? J'étais en train de dire que c'était votre dernière séance, et que je voulais vous remercier pour la qualité de votre travail en tant que payeur auprès de notre établissement public de coopération intercommunale, auprès de la Ville et auprès de la quasi-totalité de nos syndicats... Merci M. PERRIN. Merci pour ce que vous avez fait et puis je vous souhaite bonne chance dans vos prochaines activités. Merci encore.

(Applaudissements).

Le compte de gestion n'attire pas de remarques ? Très bien.

Rapport n°1.1.2 - Compte administratif 2010

M. LE PRESIDENT.- Le compte administratif : Gabriel BAULIEU va le présenter. Vous savez que je n'ai pas le droit de présenter ce compte administratif, du moins je dois me retirer au moment du vote. Je propose donc qu'on élise M. BAULIEU pour me remplacer.

Y a-t-il des oppositions à cela ? Non.

M. BAULIEU.- Merci. Sur le compte administratif 2010, nous allons avoir recours à un diaporama, pour en faire une présentation synthétique puisque nous partons du principe que vous avez tous lu avec attention le rapport qui vous a été remis. Nous allons balayer rapidement les choses avec tout d'abord une vue générale sur les réalisations consolidées 2010 avec un budget à 219 M€ et des réalisations en recettes à 199 M€ et en dépenses à 189 M€. Stricto sensu l'exercice, encore qu'avec 10 M€ de reprises de résultat 2009 capitalisé en investissement, et lorsque l'on reprend les résultats 2009, si on fait le jeu des 3 colonnes, le résultat final de l'exercice 2010 est à un peu moins d'1 600 000 €. Sachant encore une fois que c'est le nécessaire pour fonctionner puisqu'il y a du recours à l'emprunt dans ce cadre-là.

Si nous voulons regarder la vue générale du compte administratif, vous vous reportez aux pages 16 et 17, vous avez sur la page 17 l'ensemble des chiffres et puis les commentaires essentiels sur la page 16.

Après reprise des résultats, voilà le détail par budget et de manière globale, 1,6 M€, et sur les différents budgets, les résultats : pour le budget principal : 461 424,39 €, pour le budget annexe Transport : 81 397,80 €, pour le budget annexe CRR 92 922,01 €, pour le budget annexe Déchets : 951 410,06 € et pour le budget annexe ZA du Noret : 71,16 €.

Nous avons tous en tête le budget Déchets où petit à petit nous allons consommer les crédits que nous avons capitalisés, entre guillemets, depuis les transferts dans le cadre du plan d'investissement que nous avons à réaliser.

Sur les réalisations consolidées 2010, une vue schématique de 189 M€ de dépenses ou 200 M€ avec subventions d'équilibre. Vous avez les différentes parties qui sont visualisées, 86 M€ au budget principal avec les 11 M€ de subventions d'équilibre. Sur le budget transport : 84 M€, mais, vous avez vu dans le rapport, avec des régularisations TVA après évolution du régime TVA. Vous avez tous ces éléments-là dans le rapport en termes d'explications à la page 32, ce qui est rappelé en résumé dessous. Le budget transport n'est pas à 84 M€, il faut donc baisser le curseur de 43 M€ puisqu'il y a un ensemble de régularisations avec encore une fois le changement de régime sur non assujettissement et apparition du versement taxe sur les salaires. Sur les déchets donc : 18 M€, le CRR : 12 M€ et le budget ZA Noret, presque pour mémoire puisque peu d'opérations en 2010.

En ce qui concerne les taux de réalisation qui sont élevés sur 2010, qui témoignent de la sincérité dans l'élaboration budgétaire, sur les dépenses à 86 % et les recettes à 91 %. Nous sommes très proches des taux de réalisation de l'exercice précédent avec des petites précisions sur les investissements : 60 % concernant les projets puisqu'il y a par ailleurs en investissement les amortissements et les remboursements de capital.

Nous avons ensuite une vue générale sur les recettes consolidées à 199 M€ dont 24 M€ en investissement et 175 M€ en fonctionnement, avec les grandes masses. On voit bien évidemment les postes les plus importants. Notamment, la fiscalité des allocations compensatoires pour 25 % et les autres produits dont les subventions reçues à 32 % mais avec l'effet de régularisation de transport, il faut nuancer les choses. Un autre poste important : le versement transport de 15 %, tout près de 29 M€, mais nous y reviendrons sur un écran particulier. Je ne vais pas lire l'ensemble des morceaux du fromage, le retour à l'emprunt est à 4,4 M€ pour cet exercice 2010.

Sur les aspects de fiscalité et dotations de l'Etat, nous n'allons pas répéter mais vous l'avez dans le rapport en termes de rappel. 2010 a été une année particulière de transition dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle, puisque nous étions sous le régime de la compensation relais. Nous vous rappelons également comment nous analysons que la recette n'était pas tout à fait au niveau de ce que nous aurions reçu dans la poursuite du régime antérieur. Des précisions également sur les allocations compensatrices à 1 100 000€, en hausse en raison d'une évolution favorable des bases. Fonds de Péréquation de la Taxe Professionnelle : gelé depuis 2010, dans l'attente de la réforme de la péréquation. Et puis DGF en légère baisse sur les bases de 2,3 M€. Sur le versement transports, élément important dans notre Agglomération avec les engagements notamment que nous avons pris sur cette recette et donc un produit de versement de 28,9 M€ qui a augmenté, qui a connu un rebond en 2010 par rapport à la chute de 2009, et c'est ce qui est imagé sous forme de graphique en bas d'écran et avec l'indication de la tendance prévue sur 2011. Nous sommes actuellement sur une pente, le mois dernier nous étions légèrement au-dessus de la pente, ce mois-ci nous sommes légèrement en-dessous quand je dis ce mois-ci c'est fin mai et nous n'avons pas encore les résultats de juin et pour cause. Nous sommes donc sur la pente, et nous verrons au fil des mois si cela se confirme ou non. Le suivi est fait régulièrement mois par mois.

Il s'agissait donc des recettes. Sur les dépenses : 189 M€. Là également d'emblée la part transports est un peu particulière et atypique compte-tenu des régularisations. Appréhendez ce morceau du gâteau avec précautions. Et puis on voit bien évidemment des éléments importants, des opérations de caisses bien connues en direction des communes. Pas que de caisse, et j'appelle caisse les opérations AC/TP, il y a la DSC également dans ce versement. La provision VT donc opération comptable, nous l'avons vu tout à l'heure une libération à 5 M€ à provision à 12 M€. Et on voit des postes qui deviennent importants : sur le CRR : 12,6 M€, dont 7 M€ pour la Cité des Arts. L'opération suit son cours. Et puis vous retrouvez l'essentiel des grandes masses bien connues de nous tous.

Un rappel un peu schématique après. Sur l'investissement en 2010, 30,4 M€ en 2010 dont 8,7 M€ financés par le versement transport, la partie investissement allant jusqu'à plus de 33 M€ lorsqu'on intègre les remboursements en capital. Faisons une petite comparaison avec 2009, nous pouvons constater que nous sommes en progression du montant de l'investissement, après un correctif de 2009, puisqu'il y avait en 2009 un double versement de concours. Il faut faire ce correctif pour faire une comparaison, mais également ce que chacun a bien à l'esprit, c'est que l'investissement augmente sur les budgets annexes donc à la fois transports et CRR, vous savez pourquoi.

Nous avons ensuite le tableau de financement de ces investissements avec les indications budget par budget sur le rappel de la chaîne du financement depuis l'épargne nette et les résultats éventuellement repris, les subventions, le fond de TVA, le recours à l'emprunt et les investissements réalisés et donc les excédents qui peuvent en résulter en termes de capacité de financements.

Et puis vous avez un autre schéma, en partie droite en bas, sur le financement des investissements réalisés. Ce qui est également pour la visualisation quelque chose de tout à fait intéressant puisqu'on voit que sur cet ensemble de moyens dégagés, l'épargne nette représente plus de 50 % de ces ressources. Suivant les subventions, le fonds de compensation TVA, donc le recours à l'emprunt est très réduit ce qui atteste bien évidemment d'une bonne qualité du financement de nos investissements.

Et puis un rappel rétrospectif en matière d'investissements. Rappelons que depuis la création de la Communauté d'Agglomération nous avons investi 192 M€ et puis vous avez une indication entre les deux mandats et sur les dernières années de ce mandat, nous avons investi, en moyenne par an, 26,5 M€.

S'agissant du fonctionnement, passons rapidement : des charges de fonctionnement maîtrisées, donc au-delà du cadrage fixé. Sur les charges de fonctionnement en général, une diminution donc - 1,2 % par rapport à 2009, une progression modérée des charges de personnels pour le budget principal à 2 % et à 2,6 % pour tous les budgets confondus, et puis les subventions d'équilibre transports et CRR sont conformes au cadrage fixé lors du budget 2010. Les pactes de soutenabilité sont respectés.

Les subventions d'équilibre, on les rappelle sur l'écran suivant. Sur le budget annexe transports, avec la lecture directe et la lecture interprétée qu'il faut faire, les 6,7 M€ qui sont en réalité les 13,6 M€ quand on procède aux corrections nécessaires, avec les provisions et libérations du versement transports. Sur le budget annexe CRR : 4,2 M€ et le budget annexe Noret, il n'y a pas eu de concours parce qu'il n'y a pas eu de ventes dans le courant de l'année 2010.

Quelques indications visuelles sur les épargnes consolidées. Elles sont bien évidemment impactées par les opérations de provisions de VT. Au-delà de cela, ce que nous pouvons voir, et cela sera confirmé sur l'écran suivant, s'agissant de l'épargne nette, nous avons un petit tassement ce qui n'est pas du tout aberrant puisque nous savons par le biais de l'évolution des dotations de la fiscalité, etc., que nous avons des recettes qui sont un peu à la baisse, notamment des charges de la dette qui progresse. Forcément cette épargne nette est un peu diminuée.

Sur l'écran qui suit, en corrigeant les effets TCSP, on voit nettement cette évolution avec une légère diminution de 700 000 € de ces capacités d'épargne sur le dernier exercice.

Un autre écran que nous connaissons bien également, qui résume la situation financière du Grand Besançon au 31 décembre, avec l'état du niveau de l'endettement et puis le ratio de désendettement, avec un encours de dettes à 41 M€ et un ratio de désendettement à 2,3. Une situation donc tout à fait favorable mais nous sommes, nous le savons tous, au début de l'endettement qui devrait, je vous rappelle nos perspectives, culminer, sur la base de nos prévisions, à 180 M€, sur le pic à l'endettement avec 360 M€ à engager en plus des 41 M€ de dette que nous avons au 31 décembre.

En résumé sur l'écran suivant, l'année 2010 avec un excédent de 1,6 M€ confirme une situation financière saine pour le Grand Besançon et puis le cadrage des charges de fonctionnement et d'autofinancement a permis de financer 30,4 M€ d'investissements de manière tout à fait satisfaisante avec le recours à l'emprunt de 4,4 M€ seulement.

On produit donc des ratios que nous devons produire réglementairement, plus quelques autres, vous les avez dans vos rapports. Les premiers sont peu significatifs, on vous a dit pourquoi, mais regardez-les avec intérêt. Les deuxièmes ne sont pas non plus satisfaisants pour une raison simple, c'est écrit sur les deux écrans, il s'agit de ratios portant sur le budget principal exclusivement. Il n'y a pas d'indications nationales sur des ratios plus globaux. Or il ne vous échappera pas que nombre d'opérations concernent les budgets annexes. Ensuite les comparaisons peuvent rapidement changer en fonction tout simplement des régimes qu'on peut avoir ou des opérations engagées. Nous fournissons ces éléments bien volontiers et d'ailleurs tous les autres éléments qui sont rappelés dans le rapport sont à votre disposition et accessibles sur le site. Et puis il y a quelques commentaires que vous avez sous les yeux et que vous avez dans le rapport, mais je ne vais pas en rajouter pour dire que nous sommes dans une situation satisfaisante au niveau du groupe territorial, il s'agit du budget principal donc nous n'allons pas épiloguer inconsidérément là-dessus.

Voilà sur la présentation globale de ce compte administratif. Encore une fois c'est de la rétrospective, c'est le constat de ce qui a été fait. Les éléments essentiels sur lesquels nous avons ouverts avec ce résultat mais surtout le niveau de réalisation satisfaisant et les conditions de financement de l'investissement qui le sont également. Ce qui nous permet de voir la suite de manière satisfaisante également. Voilà sur la présentation de ce compte administratif. Je n'oublie pas que je suis Président de séance donc s'il y a des commentaires sur ce compte administratif je vous invite à demander la parole, nous aurons, dans l'instant qui suivra, les affectations de résultats, la DM n° 1, etc.

M. DILLSCHNEIDER.- Oui, c'est juste une petite question technique. A la page 60, dans les ratios, le titre des ratios dans le rapport est faux. Les chiffres sont justes mais le titre est faux.

M. FOUSSERET.- Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

M. BAULIEU.- La parole est à Jean ROSSELOT.

M. ROSSELOT.- Sur ce compte administratif, j'ai quelques observations à faire. Positives d'abord parce que c'est vrai que c'est un gros travail quand on regarde l'ampleur technique du rapport et il faut en remercier les services. La première des choses qu'on regarde puisqu'il s'agit de la photographie de ce que l'ordonnateur a fait pendant un exercice financier, on constate qu'il y a une amélioration sur le taux de réalisations qui avoisine les 80 %. C'est une bonne chose. Le ratio endettement, qui n'exige pas plus de 2,5 années de remboursement de la dette, est positif aussi. Cela nous donne une épargne nette, qui comme vous le savez tous, est le gage de la bonne continuation financière, qui est intéressante aussi.

Merci d'avoir, cette fois-ci, publié tous les ratios. Vous vous êtes enfin conformés au contrôle de légalité, dont je relis en deux mots la phrase. Il n'y a même pas un an, le Préfet m'écrivait que « *les 11 ratios doivent figurer dans les budgets et comptes administratifs* », ce à quoi vous vous êtes conformés, c'est la loi, et on aurait quand même été étonné que cela perdure étant donné que c'est une loi qui a été votée par Jean-Louis FOUSSERET, et on aurait été étonné qu'il continue de déshériter son propre enfant, puisque c'est une loi de 1992. Enfin, nous y voilà. Vous devenez de plus en plus légalistes et je vous en remercie.

Il y a une ou deux observations supplémentaires. Je voudrais savoir en quoi nous perdons de l'argent, c'est indiqué comme ça au rapport, par « *manque d'intégration fiscale* ». En effet, la part d'intercommunalité de la DGF, qui rapporte quand même quatre sous, tout de même importante la contribution de l'Etat sous forme de DGF qui est composée de deux parts, comme vous le rappelez dans le rapport. Une de ces parts, c'est la dotation d'intercommunalité et vous vous excusez presque de ne pas apporter plus de fonds d'Etat, de contribution d'Etat, à la caisse de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, par manque par rapport aux autres communautés d'agglomération, d'intégration fiscale par, en quelque sorte, un coefficient d'intégration fiscale qui n'est pas assez élevé. Alors quelles sont les marges de manœuvre ? C'est la question que je vous pose, parce que vous devez avoir analysé ça. Quelles sont les marges de manœuvre qui nous restent en termes d'intégration fiscale ? Je suppose que cela porte sur les compétences. Ce serait intéressant de le savoir. C'est tout ce que j'ai à dire.

M. BAULIEU.- Merci, il y a une question, la réponse a été donnée par l'orateur. Il s'agit effectivement d'évolution des compétences, donc avis à la réflexion.

M. ROSSELOT.- Mais vous avez dû regarder quand même en quoi nous pourrions avoir une plus grande intégration dont dépend le montant de la dotation intercommunalité qui est une des deux composantes de la DGF, qui elle-même est une source importante de finances.

M. BAULIEU.- Qui est la partie la moins importante de la DGF puisque l'essentiel de la DGF, la partie la plus importante de la DGF, soit environ 14 M€, c'est la compensation de la part salaires, supprimée dans la réforme antérieure de la taxe professionnelle, sur la réforme 1998/1999. La DGF stricto sensu est entre 7 et 8 M€. J'indiquais qu'en fonction du degré d'intégration des compétences des communes dans l'intercommunalité, on accroît notre intégration fiscale et il n'y a pas, à ce jour, de décisions particulières d'ajouter des compétences significatives qui peuvent être l'assainissement, l'eau, la voirie, etc. Après libre à chacun d'imaginer. C'est un constat que nous faisons, c'est une réalité, je n'ai pas d'autres commentaires particuliers à faire. Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur ce compte administratif ?

M. ROSSELOT. Excusez-moi, mais j'ai droit à deux fois. Je voulais ajouter quelques éléments sur lesquels je reviens chaque année mais très rapidement. On a dépensé en 2010, 386 000 € en communication. Je dis que 100 000 € cela suffirait, et que nous pourrions utiliser les 300 000 € restants à, par exemple, un mouvement, un élan de sensibilisation des jeunes, une partie des jeunes à notre industrie. S'il vous reste 100 000 € pour communiquer institutionnellement parlant je trouve, que, par les temps qui courent, cela suffit. Les 300 000 € restants, je les mettrais en faveur d'un programme de sensibilisation des jeunes à l'industrie.

Deuxièmement, évidemment je relis qu'on a dépensé en 2010, 450 000 € de loyers. Cela me paraît trop élevé. Cela fait 10 ans que cela dure. Cela fait 4 M€ jetés par la fenêtre. Il faut trouver une solution qui est celle du bon sens, que tous vos collègues, Monsieur le Président, Monsieur le 1^{er} Vice-Président, adoptent autour de nous, dans les grandes agglomérations qui nous entourent. Ils sont devenus propriétaires en restaurant souvent des bâtiments anciens. 450 000 € de loyers dépensés en 2010 ce n'est pas normal, ce n'est pas de la bonne gestion. Il faut en sortir, comme du nucléaire, il faut en sortir. Bien entendu, vous m'avez compris, c'était un effet d'humour ! Le nucléaire est un vaste problème. J'ai fait un effet d'humour mais cela n'est pas drôle et ce n'est pas sérieux que de dépenser, je vous le répète gentiment, 450 000 € de loyers fichus par la fenêtre alors qu'il y a 1 000 solutions qui s'offrent à nous, des solutions plus sages à l'instar, je l'ai déjà répété je n'y reviens pas, de ce que font les autres agglomérations.

De même on a dépensé 28 000 € de cotisations pour l'Association de la Métropole Rhin-Rhône, c'est bien, comme pour le Conseil de Développement Participatif, pour l'aider à travailler, c'est bien parce qu'il fait du bon travail, mais je me dis que c'est dommage de dépenser presque 30 000 € de cotisations à l'Association de la Métropole Rhin-Rhône et de l'autre côté de ne pas saisir l'opportunité de l'existence de cette association pour mettre en œuvre des formules de coopération intercommunale nouvelles que dictent et la législation nouvelle et l'arrivée et la mise en service de la LGV, comme le Pôle Métropolitain. Cette fois-ci j'en ai vraiment terminé.

M. BAULIEU.- Merci.

M. BONNET.- Rapidement, dans la mesure où Jean ROSSELOT parlait des dépenses de communication, je voulais dire que j'étais assez surpris, je n'en ai pas eu connaissance avant, peut-être n'ai-je pas été assez attentif, puisqu'il est question de communication, notre marché de stratégie-communication Tramway est d'environ 1,5 M€ HT. C'est quand même assez impressionnant même si cela fait moins d'1 % du budget Tramway.

M. BAULIEU.- Merci. Y a-t-il d'autres interventions ?

Je ne vais pas m'étendre sur les différents points qui ont été évoqués. La plupart ont déjà reçu des réponses, et en aucun cas il s'agit de jeter l'argent par les fenêtres, chacun le sait.

Sur le thème de la communication, en écho à la dernière intervention, je vous invite tous à bien avoir à l'esprit qu'il y a nécessité dans notre territoire, comme ailleurs, d'informer. Il ne s'agit pas de faire du sanctuaire mais d'informer et particulièrement sur l'opération visée par Pascal BONNET, donc sur ce projet de Tramway, si chacun ne mesure pas l'importance capitale dans la relation avec l'ensemble des usagers et dans cette affaire, l'importance de bien informer sur ce qu'est le projet, ses enjeux, son avancement, ses conditions de réalisation, etc., il y a un problème. Il y a un problème si on ne comprend pas ça ! Et donc c'est de cela qu'il s'agit mais sur la durée d'ailleurs de l'opération, puisque le chiffre est exact, le marché est d'1 400 000 €. Il y a donc « ô combien à faire » dans cette affaire pour que précisément elle soit portée à connaissance des usagers et des citoyens, ce que nous nous employons à faire, et nous étions d'ailleurs en réunion, sur ce plan, et on faisait de l'information il n'y a pas si longtemps puisqu'il y a de cela 3 jours.

M. FOUSSERET.- Je dirais d'ailleurs que c'est une demande très forte, qui a été reprise entre autres, et c'est très observé par les commissaires enquêteurs pour la déclaration d'utilité publique, qui ont constaté que l'on ait bien communiqué. Il est donc nécessaire de communiquer !

Pour le reste, je ne répondrai car nous avons déjà beaucoup répondu.

J'observe simplement qu'on nous dit souvent que nous ne communiquons pas assez, que Besançon est inconnu, que nous sommes absolument invisibles au niveau national. J'observe d'ailleurs que celui qui râle le plus contre le budget communication, c'est celui qui introduit des recours pour pouvoir s'exprimer dans les outils de communication de l'Agglomération. Mais ça fait partie d'une cohérence « Rossellossienne ». Puisqu'il n'y a plus de demande, je vais me retirer pour que vous puissiez voter.

M. BAULIEU.- Merci. Nous laissons donc le Président quitter la salle pour respecter le formalisme et je vais mettre aux voix ce compte administratif 2010.

M. Jean-Louis FOUSSERET se retire au moment du vote du compte administratif 2010.

Y a-t-il des votes contre ? Un, deux, trois. Attendez, veuillez lever la main assez haut ! Quatre, cinq, six, sept. Je n'en ai pas oublié ? Sept votes contre.

Y a-t-il des abstentions ? Une abstention. Je n'en oublie pas ?

Merci. Le compte administratif 2010 est adopté. Veuillez indiquer au Président qu'il peut réintégrer la salle.

M. BAULIEU.- Je vous propose de poursuivre avec l'affectation des résultats 2010. Je vais donner la parole à Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA.

Mme CRABBÉ-DIAWARA.- Vous me donnez la permission de parler ? Merci. Vous avez à l'écran le rappel des résultats 2010, après la reprise des résultats 2009 reportés. Il vous est proposé d'affecter les résultats de la façon suivante. Sur le budget principal, de couvrir le déficit d'investissement avec une partie de l'excédent de fonctionnement et de laisser le reste en excédent en report sur le fonctionnement. Pour le budget annexe Transports, nous procéderons de la même façon, en affectant l'excédent de fonctionnement en partie en investissement pour couvrir le déficit d'investissement. Et le reste sur le fonctionnement pour 81 397,80 €. Vous avez tous les chiffres à l'écran. Sur le budget Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR), l'excédent de fonctionnement est affecté en investissement d'une part pour couvrir le déficit d'investissement 2010 ainsi que les restes à réaliser pour 30 000 €. Le reste étant reporté en fonctionnement. Sur le budget annexe Déchets, nous avons un excédent à la fois en fonctionnement et en investissement. Tous deux sont reportés sur le budget 2011 en excédent. Sur le budget de la Zone d'activité du Noret, il est proposé de reporter l'excédent d'investissement en section d'investissement.

Mme CRABBÉ-DIAWARA.- Je vous propose de passer à la Décision Modificative n° 1. Comme d'habitude nous restons dans la continuité de notre politique budgétaire maîtrisée avec un cadrage strict des investissements et une gestion rigoureuse des charges de fonctionnement. Ce qui vous est proposé aujourd'hui est construit sur des demandes qui sont justifiées, qui sont matures et équilibrées, c'est-à-dire que s'il y a de nouvelles dépenses, on doit chercher de nouvelles recettes pour diminuer les dépenses ailleurs, ou nous prenons éventuellement sur les dépenses imprévues lorsqu'il s'agit effectivement de dépenses imprévues. Cette Décision Modificative, dans ses termes, est limitée à l'essentiel.

Elle repose sur différents thèmes. D'une part la reprise des restes à réaliser d'investissement pour 4 M€ qui est couverte en partie par 3,4 M€ de tirages sur les emprunts qui restent disponibles fin 2010. En ce qui concerne la reprise des résultats de clôture, nous venons de proposer l'affectation des résultats.

Un ajustement d'imputation comptable, qui est sans impact sur les équilibres de section, pour le projet Tramway est proposé afin d'ouvrir le droit au bail pour la maison du tramway à hauteur de 109 500 € et une augmentation des dépenses imprévues pour 500 000 €. Il s'agit des excédents 2010 qui sont reportés sur 2011 sur les budgets annexes Transports, CRR et Déchets. Il ne s'agit pas d'une augmentation des dépenses imprévues mais plutôt d'une affectation des résultats 2010 en dépenses imprévues pour équilibrer.

Ceci nous mène à un recours à l'emprunt qui est modifié. On vous rappelle qu'au CA 2010, l'emprunt à mobilisé 4,4 M€. Nous avons des résultats à hauteur de 1,6 M€, des restes à réaliser de 5 M€ avec des recettes d'1 M€. Nous avons un besoin de financement de restes à réaliser de 4 M€.

Sur le Budget Principal 2011, notre prévision initiale d'emprunt était de 13,7 M€. Sur la DM 2011, nous avons une augmentation d'emprunt de 2,9 M€ qui s'explique par les 4 M€ de restes à réaliser qu'il faut couvrir, par les 500 000 € de dépenses imprévues dont j'ai parlé tout à l'heure qu'on diminue d'1,6 M€, puisque l'on a 1,6 M€ de reprise de résultat. Ce qui nous donne 2,9 M€ de recours à l'emprunt nécessaire. Donc la prévision d'emprunt modifiée pour 2011 est de 16,6 M€, 13,7 M€ plus 2,9 M€. Sur l'écran suivant, nous avons un tableau qui nous rappelle ce que je viens de vous dire. Nous passons de 13,6 M€ à un nouveau recours à l'emprunt de 2,9 M€ pour arriver à 16,6 M€.

M. LE PRESIDENT.- Bien. Est-ce qu'il y a des remarques sur cette DM ? Je n'en vois pas. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Non. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit. Huit abstentions.

Rapport n° I.1.5 - Clôture de deux autorisations de programme (AP)

Mme CRABBÉ-DIAWARA.- Nous passons à la clôture de deux autorisations de programme. La première, il s'agit des Friches Industrielles. Nous avons résorbé la friche industrielle de Deluz, qui a permis d'améliorer l'environnement et le cadre de vie pour les riverains. Sur Montferrand-le-Château, vous vous rappelez que le coût était trop important pour que nous fassions tout ce que nous avons prévu de faire. Donc nous nous en sommes tenus à démolir la passerelle. L'ensemble de ces actions a permis d'assurer le développement touristique le long du Doubs et donc au final nous aurons dépensé sur ces actions 506 864 € avec une participation de notre collectivité pour 334 605 €. En ce qui concerne le capital de la SedD, nous avons prévu, nous avons décidé d'augmenter ce capital. Nous avons réalisé cette opération sur 3 ans pour 143 788 €. Nous proposons également de clôturer cette opération.

M. LE PRESIDENT.- Bien. Est-ce qu'il y a des remarques ? Monsieur BONNET.

M. BONNET.- La réhabilitation de Deluz a bénéficié du Contrat Cité et depuis ce contrat a été arrêté par le Conseil Général qui *a priori* réfléchit à un autre dispositif. Ce qui a abouti à une réduction de 50 % des subventions de l'Agglomération et du Conseil Général. Est-ce que vous savez à l'heure actuelle ce qu'il en sera à l'avenir de ce qui va succéder au Contrat Cité ?

M. LE PRESIDENT.- Le Conseil Général a, comme tous les conseils généraux de France, de grandes difficultés, qu'ils soient de Droite comme de Gauche. Vous savez qu'ils ont des charges très importantes en matière de RSA, et qu'ils sont soumis à des transferts de charges très importants et que le Conseil Général effectivement a réduit une partie de ces interventions, ce sont les conseillers généraux qui pourraient le dire beaucoup mieux que moi. Je tiens à souligner cependant la qualité des relations qu'on a avec le Conseil Général, nous discutons et nous nous mettons d'accord ensemble. Mais il y a des difficultés. On ne peut pas dire dans cette enceinte ou dans d'autres que lorsque l'Etat diminue ses interventions c'est parce qu'il n'a pas d'autres solutions que de le faire. Et de la révision du Conseil Général, je crois que ce n'est pas de gaieté de cœur, mais l'essentiel est sauvegardé et sur les compétences essentielles du Département, à savoir tout ce qui touche au social, il assure pleinement toutes ses compétences cela lui coûte beaucoup d'argent et donc il y a des budgets serrés lorsqu'il sera mis en place. Eric peut peut-être en dire un mot mais on est toujours en train de dialoguer là-dessus.

Vous savez, il n'y a pas que le Conseil Général, nous avons la Région et aussi l'Etat, la DRAC, tous ceux qui nous subventionnent sur les années. Partout ça diminue et c'est d'ailleurs une difficulté que nous avons nous agglomération et l'ensemble des Maires que nous sommes ici, élus que nous sommes dans nos communes. Parce que ça se retraduit aussi dans nos communes. Nous pouvons effectivement le déplorer. Voilà ne jetez pas la pierre au Conseil Général. Je crois qu'il fait ce qu'il faut pour maintenir l'essentiel de ses compétences.

D'autres remarques ? Oui Pascal.

M. BONNET.- Je ne mettais pas en cause le Conseil Général. J'ai conscience des réalités. Mais j'aimerais qu'on ne mette pas aussi souvent en cause l'Etat quand il a aussi des contraintes à affronter.

M. LE PRESIDENT.- Bien. D'accord. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Des oppositions ? Ce rapport est adopté.

Rapport n° I.1.6 - Charges à étaler (Budget annexe Transports)

M. BAULIEU.- Charges à étaler : il s'agit de délibérer sur la mise en œuvre d'un dispositif comptable pour des opérations de fonds de concours à organismes tiers. C'est le cas pour un certain nombre d'opérations que nous cofinçons avec la Ville de Besançon dans la cadre de l'opération Tramway. Nous avons apporté des crédits à la Ville de Besançon, ce sont des engagements de fonctionnement que le dispositif de charges à étaler nous permet de réintroduire sur un délai d'amortissement dans la section d'investissement. Ce qui, en matière de financement, permet notamment de les inscrire sur les recours à l'emprunt. C'est donc de ça qu'il s'agit pour des opérations estimées à hauteur de 4,6 M€ et avec une proposition en durée d'amortissement de 15 ans.

M. LE PRESIDENT.- Des remarques ? Je n'en vois pas. Des abstentions ? Deux, quatre, six abstentions.

M. BAULIEU.- Sept abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Sept abstentions. Des oppositions ? Pas d'oppositions. C'est adopté.

Rapport n° I.1.7 - Bilan des acquisitions et des cessions foncières et immobilières
décidées et réalisées en 2010 par la CAGB

M. BAULIEU.- C'est un rapport que nous devons réglementairement présenter chaque année. Il porte cette année sur peu d'opérations, puisqu'il y a des acquisitions qui concernent l'assiette foncière du Conservatoire « Cité des Arts et de la Culture » et l'assiette foncière de l'aire d'accueil des gens du voyage à Saône. Tout ça pour 692 110,48 €. Et puis une sortie pour la vente d'assiette dans le périmètre des Portes de Vesoul à la Région de Franche-Comté pour une emprise foncière destinée à l'usage direct du Lycée voisin, et ceci pour 18 522 €. Vous avez les précisions cadastrales, etc., sur les tableaux joints.

M. LE PRESIDENT.- Des remarques ? Des abstentions ? Des oppositions ? Adopté.

Rapport n° I.1.8 - Indemnité de conseil allouée au Trésorier du Grand Besançon

M. BAULIEU.- Nous l'avons dit tout à l'heure, notre Trésorier va nous quitter, donc il sera remplacé par Mme Monique BAUDRAS et nous proposons de reconduire les dispositifs indemnitaires dans des conditions identiques.

M. LE PRESIDENT.- Des abstentions ? Des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est donc adopté.

Rapport n° I.1.9 - Marché « Prestations de service d'assurance pour les besoins de la CAGB » -
Autorisation de lancement et de signature du marché

M. BAULIEU.- Marché de prestations de service d'assurance pour les besoins de la CAGB - Autorisation de lancement et de signature du marché : tout est dit dans le résumé. Ce rapport propose le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert afin de renouveler les contrats d'assurance du Grand Besançon qui arrivent à échéance au 31 décembre 2011. Il est composé de 5 lots et sera conclu pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2012. Vous avez la liste des lots, je vous en fais grâce.

M. LE PRESIDENT.- Il n'y a pas de remarques ? C'est adopté.

M. BAULIEU.- Labellisation Marianne du Service Accueil/Courrier du Grand Besançon : le référentiel Marianne de l'Etat a pour objectif de faire de la qualité de l'accueil un enjeu partagé et vise à apporter aux usagers d'un service public des garanties sur les conditions et la performance de leur accueil. Nous nous inscrivons volontairement dans cette démarche et ceci depuis déjà un certain temps avec un certain nombre de services qui sont impliqués et un comité de pilotage. Nous avons avancé dans ce domaine. Vous avez un certain nombre d'indications et particulièrement sur ces dispositifs accueil, téléphone, courrier et courriel, qui sont des éléments majeurs de la relation avec les citoyens et usagers. Nous sommes désormais sur un projet de labellisation de ce service. Nous sommes sur une démarche « qualité » et avec la perspective sur le plan de l'échéancier d'un audit de certification à la fin de cette année et labellisation par un organisme tiers avec un audit à la fin de cette année et un suivant, 18 mois après. C'est une démarche « qualité » que nous avons volontairement mise en œuvre et qui arrive, tout près maintenant, de sa labellisation. Vous avez dans le rapport les différents éléments qui sont visés par cette démarche.

M. LE PRESIDENT.- Pas de remarques ? Monsieur GIRERD.

M. GIRERD.- Merci, Monsieur le Président. Premièrement, le référentiel Marianne de labellisation c'est une démarche qui a été lancée par le Gouvernement il y a quelques années pour évidemment améliorer la qualité des services publics et de l'accueil de ces services. Aussi bien accueil, je dirais, au niveau physique, qu'accueil par téléphone ou accueil par mail. D'autre part est-ce que l'organisme qui a été retenu c'est l'AFNOR ou est-ce qu'il y a un autre organisme ?

M. LE PRESIDENT.- Je crois qu'on vous a déjà répondu au Conseil Municipal.

INTERVENANTE FEMININE.- C'est l'AFNOR.

M. LE PRESIDENT.- C'est l'AFNOR ? Bien. Est-ce qu'il ya des oppositions par rapport à ça ? Des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Retour quelques minutes plus tard sur les remarques.

M. LE PRESIDENT.- J'ai un petit doute concernant AFNOR, je me tourne vers Laurent VAN HERREWEGHE. On a choisi ou est-ce qu'on ne devait pas plutôt choisir en fin d'année ?

M. VAN HERREWEGHE.- On choisira en fin d'année.

M. LE PRESIDENT.- C'est ça, c'est en fin d'année qu'on va choisir. Je ne voudrais pas qu'on me dise que j'ai donné une mauvaise réponse. C'est plutôt en fin d'année qu'on va choisir ? C'est ça Laurent ? Voilà donc je rectifie un peu. Vous préciserez très clairement parce qu'il me semblait bien que j'avais donné une réponse qui n'était pas forcément totalement juste. Bien.

Ressources Humaines

M. BAULIEU.- Sur le rapport suivant on va essayer de le parcourir rapidement sur la base du résumé.

M. LE PRESIDENT.- S'il vous plaît, est-ce que vous pourriez faire un effort pour ne pas trop parler ? Merci.

M. BAULIEU.- Sur la base du résumé qui, donc sur le plan des ressources humaines, comporte un certain nombre de dispositions qui sont liées soit à des évolutions soit à des mouvements que tels ou tels services ont pu connaître.

Tout d'abord, et nous sommes employeurs de l'ensemble des cadres et collaborateurs du SYBERT, donc au titre du SYBERT, dans le cadre de la gestion du futur centre de tri, il est proposé deux créations de postes : un poste de directeur du centre de tri relevant du cadre d'emploi des ingénieurs et un poste de responsable maintenance relevant du cadre d'emplois des techniciens. Voilà pour les besoins du SYBERT avec la perspective de la gestion du futur centre de tri.

Pour le Pôle Stratégie et Territoire, il est proposé de pérenniser l'emploi du chargé de mission au sein du service Habitat, Politique de la Ville. C'est lié à la création d'un poste relevant du cadre d'emploi des rédacteurs. Donc la personne travaille et il s'agit de la consolider.

Dans le cadre de la Direction de l'Administration Générale, au sein du bureau des Assemblées, avec une évolution de l'activité, de la responsabilité, avec également la répartition des compétences par délégation entre le Bureau et le Conseil, il est important d'avoir un suivi rigoureux et précis. Il y a une quantité de travail qui va plutôt croissant, on le voit par l'importance des rapports. Il est proposé dans ce domaine la transformation d'un poste relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs en un poste relevant du cadre d'emploi des attachés.

Pour le Pôle Relations aux élus, Communication, plusieurs propositions. Tout d'abord transformation d'un poste relevant du cadre d'emploi des rédacteurs en un poste relevant du cadre d'emploi des attachés. Il y a là aussi des évolutions d'activité. En clair, c'est la personne plus particulièrement responsable du magazine qui devra assumer des responsabilités accrues compte tenu de l'évolution des missions du directeur de la communication qui se trouve de plus en plus impliqué, et nécessairement impliqué, dans un sujet que nous évoquions tout à l'heure, pour toute la partie information liée à la réalisation du tramway. De même que le poste de collaborateur, qui est le suivant : transformation d'un poste relevant du cadre d'emploi des techniciens en un poste relevant du cadre d'emploi des rédacteurs, pour satisfaire ce recrutement. Et création d'un poste relevant du cadre d'emploi des attachés. Il y a sur ce poste nécessité de réintégrer une personne suite à une indisponibilité, pour raisons de santé. Il y a là une nécessité sociale à assumer.

Ensuite et enfin, sur le Conservatoire à Rayonnement Régional, nous avons validé le projet d'établissement le 31 mars dernier. Il s'agit désormais de procéder aux ajustements et aux créations nécessaires. A cet égard, il est proposé la création de 3 postes et la transformation de 2 postes : création d'un poste de chargé du suivi administratif et financier relevant du cadre d'emploi des rédacteurs, création d'un poste de Professeur d'enseignement artistique coordinateur du Département jazz / musiques actuelles, création d'un poste relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques, transformation d'un poste à temps non complet, filière technique, en un poste à temps complet, filière administrative et transformation d'un poste permanent relevant du cadre d'emploi des assistants spécialisés d'enseignement artistique en un poste non permanent du même cadre d'emploi. Vous avez toutes les précisions dans le rapport, y compris sur les missions dont certaines personnes seront chargées, puisque c'est dans le cadre, dans la perspective, du transfert du CRR de son site actuel sur le site de la Cité des Arts et de la Culture avec des missions qui seront clairement assignées à certains de ces collaborateurs.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Est-ce qu'il y a des remarques ? Oui Monsieur BONNET.

M. BONNET.- Il y a transformation d'un poste catégorie B en catégorie A et création d'un poste en communication, en particulier pour le Tramway. Cela s'ajoute s'agissant du Tramway aux 1,5 M€ que j'évoquais tout à l'heure. Je constate en effet que vous avez bien le souci de communiquer. On s'abstiendra parce que nous aimerions, en matière de communication, qu'il y ait plus de mutualisation avec la Ville, on l'a déjà dit dans les deux lieux, Ville et Agglomération. Si les autres postes sont tout à fait logiques et justifiés, sur ces points-là on n'est pas tellement d'accord, donc on s'abstiendra globalement.

M. LE PRESIDENT.- D'accord. Donc combien d'abstentions ? Levez la main. Sept abstentions. Je vous remercie.

Rapport n°1.2.2 - Renouvellement de convention entre la CAGB, la Ville de Besançon et l'Amicale Sportive Territoriale Bisontine

M. BAULIEU.- Il s'agit là d'unifier des conventions qui étaient parfaitement complémentaires entre l'Amicale Sportive Territoriale Bisontine et, d'une part, la Ville, d'autre part, le Grand Besançon. Ce que nous proposons dans ce renouvellement c'est qu'il y ait une seule convention avec l'engagement respectif de chacune des collectivités ou établissements de coopération intercommunale, sachant que nous nous engageons à une aide directe par le versement d'une subvention annuelle de 3 087 € indexée sur l'indice 100, donc il y aura actualisation, et une aide indirecte par les autorisations d'absence et la mise à disposition ponctuelle de matériel, essentiellement, autorisation d'absence, pour ce qui nous concerne, dans les conditions qui sont précisées dans la convention annexée, c'est-à-dire que tout cela est très encadré, à la fois pour quelques jours en matière de compétitions lorsque c'est à distance, et par ailleurs sur quelques heures avec un plafond pour les responsables de l'association.

M. LE PRESIDENT.- D'ailleurs on peut dire qu'il se fait du bon travail dans cette association puisque ce sont eux qui sont à l'initiative du Trail des Forts. Le Trail des Forts est devenu désormais une compétition de niveau national, voire quasiment bientôt international. Il y a des centaines, je crois plus d'un millier de participants, et à l'origine c'est l'Association Sportive Territoriale qui a lancé cette manifestation. Je crois donc que cette subvention est très bien employée. On peut remercier et féliciter tous nos agents qui, en plus de leur travail, s'engagent dans cette association sportive.

J'imagine qu'il n'y a pas d'abstentions ? Pas d'oppositions ? C'est adopté.

Commission n°06 : Prospective, Préparation et accompagnement des grands projets

Rapport n°6.1 - Projet de pacte pour une ambition partagée pour l'aménagement et le développement autour de la gare Besançon Franche-Comté TGV

M. LE PRESIDENT.- Je dois dire d'ailleurs qu'un certain nombre d'entre nous peuvent être heureux parce qu'ils ont fait le 100 m. cet après-midi 10 fois plus rapidement qu'Usain BOLT, puisqu'un certain nombre d'entre nous avaient été, ceux qui étaient en charge des transports, ont été invités avec d'autres élus pour inaugurer, faire des essais à grande vitesse et tout à bien fonctionné. Des essais donc à grande vitesse du TGV et nous avons atteint la vitesse de 362 km/h, le maximum je crois, cela va déjà assez vite. 360 cela fait donc une seconde pour cent mètres. Il y en a donc ici qui ont effectivement fait 100 m. en 1 seconde. Passé l'anecdote, je veux dire que c'est effectivement un très bel outil que ce TGV et que c'est une super réalisation de la technologie française. Il faut le dire puisque nous avons assisté à un sans faute cet après-midi avec un certain nombre de Maires du secteur. Nous avons pu découvrir notre agglomération autrement.

Il y a donc un projet de pacte pour l'ambition partagée pour l'aménagement et le développement autour de la gare Besançon Franche-Comté TGV. Vous savez que nous avons une ZAC, qu'il y a un projet de développement autour de la gare sur les communes d'Auxon-Dessus et Auxon-Dessous. Mais il y a aussi une volonté, à laquelle nous sommes bien sûr totalement favorables, d'aller au-delà. C'est pour ça qu'il y a des discussions qui durent déjà depuis quand même quelques temps et qui sont en train d'avancer, je pense, dans la bonne direction pour faire en sorte qu'on puisse aller au-delà en matière de développement et que même si la zone est déjà une zone très vaste, nous l'avons encore vu cet après-midi, puisque c'est déjà 100 000 m² de SHON, c'est une zone qui est quand même dans un environnement plutôt sensible, plutôt fragile. Pour répondre à une question de, je crois, Monsieur Philippe GONON, j'ai vu cet après-midi les zones-là, cela paraît difficile d'y mettre des usines de production mais par contre il y a d'autres zones aux alentours sur lesquelles on doit pourvoir réfléchir. On ne doit pas arrêter notre réflexion uniquement au territoire de la ZAC de notre périmètre prédéfini. Il y a donc les communes qui sont en train de réfléchir dans le cadre d'un PLU multi-communal. Les communes d'Auxon-Dessus, Auxon-Dessous, Chatillon-le-Duc, Geneuille, Cussey, Chevroz et Devecey, je ne pense pas en avoir oubliées. Des réunions fréquentes ont lieu entre nous avec la Région, avec le Département, avec le conseil Général de Haute-Saône et il y a donc pour l'instant un projet de pacte que nous voudrions vous proposer. C'est un Pacte pour une ambition partagée pour l'aménagement et le développement autour la gare de Besançon Franche-Comté TGV.

Je crois qu'il faut que les choses avancent. Je vais encore rencontrer demain des investisseurs importants qui croient en cette gare, qui croient au développement et qui viendraient certainement. Nous avons deux très gros investisseurs qui sont intéressés pour venir s'implanter dans le secteur du bâtiment, de l'hôtellerie... Je ne peux pas trop dévoiler ce soir tous leurs projets. Des autres qui seraient aussi intéressés et bien sûr fibrés dans le très haut débit dans le cadre de notre DATA CENTER que nous voulons mettre en place sur TEMIS SANTE. Cette zone avance, il ne faut plus maintenant que nous perdions effectivement de temps parce que je crois qu'il faut que nous soyons au rendez-vous. Pour l'instant il n'y a pas eu de temps de perdu puisque je vais d'ailleurs la semaine prochaine, j'ai invité avec un certain nombre de Maires, les responsables du développement économique, avec Jean-Pierre MARTIN nous avons invité le MEDEF, la CGPME, l'IUMM je crois, enfin un certain nombre de partenaires économiques pour évoquer avec eux les développements qui sont déjà en train de se mettre en place, recueillir leur avis par rapport au développement de cette gare. Il est vrai que c'est une gare qui n'est pas facile à mettre en place, on le sait. Avec Serge on l'a vu. Il y a des endroits où il est vrai qu'il y a des zones humides, surtout lorsque les tuyaux qui doivent permettre à l'eau de s'évacuer sont bouchés ça monte vite en charge. Cela dit il y a des projets qui existent et nous sommes déjà bien avancés et je veux les montrer aux décideurs économiques qui sont plutôt emballés, il y a la Chambre de Commerce et d'Industrie aussi, que j'ai oublié de citer, pour montrer qu'effectivement nous ne sommes pas restés, depuis des années, les deux pieds dans le même sabot mais que nous avons avancé. Il faut donc être vigilant et ambitieux pour le développement de cette zone. Il faut regarder aussi comment elle s'articule avec la zone voisine, la zone d'Ecole-Valentin, qui est toute proche, dans laquelle il y a les communes d'Ecole, de Valentin, de Chatillon, il y a Tallenay, il y a toutes ces communes-là qui sont aussi sur le secteur. Il y a donc là un pôle de développement majeur sur le Nord de Besançon. Ce qui permettrait d'avoir un développement équilibré puisque sur l'Ouest il n'y a pas trop de soucis, l'Est c'est les Marnières, sur le Plateau il y a des projets de développement importants qui sont en train de se mettre en place, et donc sur le Nord il y a ces projets, d'une part de notre ZAC, d'autre part dans un périmètre plus élargi et en direction de la Haute-Saône. Nous en avons encore parlé pas plus tard que cet après-midi avec le Sénateur KRATTINGER qui était dans le même train que nous.

Tout cela pour dire aussi que ces réflexions nous les menons avec les Maires du secteur, avec la Région, le CG25 et le CG70 et que j'ai la volonté d'aller vite. Je ne serai pas celui qui prendrait le risque de bloquer le développement de notre agglomération dans les années à venir. Parallèlement à ça, je ne veux pas relancer le débat là-dessus, nous avançons sur les nouveaux territoires. J'avais encore cet après-midi au téléphone Jacques PELISSARD avec qui nous discutons effectivement de la mise en place d'un espace métropolitain Centre Franche-Comté avec Vesoul, je vais la semaine prochaine à Dole, avec Vesoul, Pontarlier et Lons-le-Saunier.

D'autre part, j'étais encore ce matin au téléphone avec François REBSAMEN pour voir comment nous pourrions travailler avec la Haute-Saône. D'ailleurs je lui ai dit qu'il fallait qu'il vienne à Besançon pour expliquer que ce qu'il y avait dans le journal ce n'est pas exactement ce qu'il avait dit. Il va donc venir ici, à Besançon, comme ça il vous le dira et cela réglera ce problème. J'ai rencontré la semaine dernière Pierre MOSCOVICI pour réfléchir avec lui comment on pourrait faire, peut-être, un grand pôle qui pourrait aller de Montbéliard à Dijon en passant par Besançon et par le Centre Franche-Comté.

Contrairement à ce que certains croient les choses sont en train de se mettre en place, nous sommes en train d'avancer. Ce n'est pas facile et ces discussions-là on ne doit pas forcément les faire toujours sur la place publique.

C'était une petite parenthèse. Je reviens donc sur ce projet de pacte pour une ambition partagée pour l'aménagement et le développement autour de la gare Besançon Franche-Comté TGV, car c'est là une vraie chance pour notre région et pour notre agglomération, même bien au-delà de l'agglomération. Je peux en parler beaucoup, peut-être que d'autres veulent ici intervenir. En tous cas nous avons une chance, ne laissons pas passer cette chance. Nous n'avons pas perdu de temps pour l'instant, malgré ce que certains veulent bien dire, mais il ne faut pas non plus que nous en perdions maintenant. Je crois que Marcel FELT veut prendre la parole.

C'est quand même terrible que vous ne puissiez pas un peu écouter. Si cela ne vous intéresse pas, rentrez chez vous ! On est en train de parler du développement, qui est un élément majeur, du développement de l'agglomération dans les années à venir. 30 % des participants s'en moquent. Ils n'écoutent pas et après ils vont venir poser des questions alors que j'ai déjà donné un certain nombre de réponses. C'est capital. C'est un des éléments sur lesquels on ne doit pas se planter dans les années à venir. Marcel, si on veut bien t'écouter.

M. FELT.- On va m'écouter, j'en suis sûr. Deux ou trois observations, Monsieur le Président, sur le sujet que vous venez de développer mais que je vais répéter bien sûr puisque je me suis déjà exprimé dans d'autres instances sur ce sujet, mais tout le monde ne l'a pas entendu. Je répète qu'en fait il me semblait, de bon aloi, en tous cas de bonne gouvernance, que le syndicat que je représente, qui est, vous l'avez souligné, à la porte de l'espace que vous proposez d'étudier, donc le SIEV, j'aurais souhaité, on aurait souhaité que le syndicat soit associé à ce syndicat mixte. Tout simplement parce que, vous l'avez dit, on représente une force économique qui est importante, et des choses se disent sur le territoire. Nous étions à 16h en réunion avec les services de l'Etat à propos de nos problématiques sur la RN 57. Les gens ont commencé à parler d'un sujet qui a été évoqué en commission Mobilité qui s'est réunie. Les services de l'Etat se sont étonnés effectivement que la commune de Miserey et que la Commune d'Ecole-Valentin ne soient pas au courant de ce qui s'est dit. C'est déjà un exemple mais il y en aura à foisons tout au long de la vie de ce syndicat auquel je crois. C'est une bonne idée effectivement de le mettre en place mais on a une vocation, comme disent les anglo-saxons à un « Sleeping Partner ». C'est-à-dire qu'il faut qu'on soit à l'écoute pour qu'on sache ce qui se passe sur le secteur Nord. Parce que le secteur Nord ça va jusqu'à la Haute-Saône, vous le savez bien, ça part de Besançon et tout ça irrigue un bassin économique en devenir. C'est mon observation générale, vous la connaissez, Monsieur le Président.

J'ai une autre observation à faire. Quand j'ai lu le rapport, je voudrais qu'on m'explique pourquoi il y a cette dissociation, mais peut-être que je n'ai pas compris. Lorsque je lis le cartouche de la synthèse, on cite bien sûr tous les acteurs de ce syndicat.

M. LE PRESIDENT.- Tu es à quelle page, Marcel ?

M. FELT.- Page 113.

M. LE PRESIDENT.- Parce que la page 120 ce n'est pas la bonne, ce n'est pas la bonne annexe.

M. FELT.- Non, je suis page 113. En fait on y cite bien sûr tous les acteurs. Il y a le Conseil Régional, il y a le Conseil Général, il y a la communauté de communes du Val de la Dame Blanche qui est composé bien sûr d'un certain nombre de communes, il y a notre agglomération et ensuite on y cite, de façon distincte, 7 communes, 2 communes de la Communauté d'Agglomération et d'autres communes qui sont déjà dans la Communauté de Communes du Val de la Dame Blanche. Il n'y a pas d'esprit critique là-dessus, c'est juste pour mon information personnelle. Pourquoi il y a cette distinction ? Pourquoi il y a cette séparation ? Il y a des communes qui font partie de la Communauté d'Agglomération, d'autres font partie de la Communauté de Communes du Val de la Dame Blanche. Tout cela devrait, à mon sens, être unifié. Et puis une troisième observation. Dans ce cartouche également je n'ai pas vu le Conseil Général de la Haute-Saône alors qu'effectivement vous en avez parlé tout à l'heure en disant que le Conseil Général de la Haute-Saône effectivement, est un des acteurs.

M. LE PRESIDENT.- Il est invité à participer. Il n'est pas encore dit que...

M. FELT.- C'est pour cela qu'il n'est pas cité donc ?

M. LE PRESIDENT.- Oui.

M. FELT.- D'accord.

M. LE PRESIDENT.- Parce que pour l'instant, pourquoi le SIEV n'est-il pas encore associé ? C'est difficile à mettre en place ce syndicat mixte. Cela fait quand même plus d'un an que nous y travaillons tous ensemble, ce n'est pas facile parce qu'il peut y avoir un certain nombre de craintes, de difficultés. Je crois qu'il faut déjà que nous ayons un noyau fort avec ces communes. Pourquoi ces communes ? C'est la deuxième question que tu as posée. Parce qu'il y a les 2 communes d'Auxon-Dessus et Auxon-Dessous, dont les territoires sont bien identifiés et qui sont dans le périmètre, mais il y a aussi, qui touchent, d'autres communes sur lesquelles il y a des possibilités de développement très importantes, pour faire des équipements, que sais-je encore, ce sont éventuellement les études qui le diront, et qui sont vraiment dans un périmètre opérationnel. C'est pour cela que pour toutes ces communes, mais je laisserai la parole à Serge RUTKOWSKI qui le dira, on travaille actuellement sur la mise en place d'un PLU multi-communal. Ce PLU multi-communal doit être articulé effectivement avec le projet de développement de notre ZAC. C'est pour cela que ces communes-là sont dans la réflexion puisque cela se passe vraiment sur leurs territoires.

Châtillon-le-Duc est dans l'agglomération, Auxon-Dessus et Auxon-Dessous aussi, mais sur les autres communes aussi, Geneuille, Chevroz, Devecey et Cussey-sur-l'Ognon, il y a effectivement des territoires qui vont être impactés et qui souhaitent même être impactés. C'est pour ça que, ce syndicat travaillant, il faut que nous puissions nous travailler effectivement avec lui mais aussi avec la Communauté de Communes du Val de la Dame Blanche. Vous savez qu'actuellement en plus il y a un vrai débat au niveau de la carte de coopération intercommunale. Puisqu'un certain nombre de communes aimeraient venir, il me semble, je ne sais pas ce que je peux dire ou ce que je ne peux pas dire. En tous cas il y a débat, il y a des discussions. Des communes souhaiteraient revenir dans l'agglomération, d'autres souhaiteraient plutôt partir en Haute-Saône. Il y a donc un débat là-dessus, il y a des discussions qui ne sont pas faciles, des discussions entre les Maires entre eux, et je ne veux pas m'immiscer dans les affaires de la CCVDB, discussions entre eux et nous, discussions au niveau de l'agglomération, donc on discute beaucoup pour l'instant pour essayer de trouver des solutions. Sachant que quand même il me semble que chacun est persuadé sur le fait qu'il faut qu'on travaille ensemble, que c'est capital parce que le développement de la gare on ne va pas le cantonner uniquement sur le territoire des 2 communes, mais qu'il doit aller au-delà. Ensuite, bien sûr puisqu'on nous dit qu'il faut que la Haute-Saône soit présente, il est bien évident que ce développement-là il devrait être articulé avec la zone qui est encore plus proche que la Haute-Saône, c'est le SIEV, le Syndicat Intercommunal d'Ecole-Valentin. C'est compliqué. Je ne t'ai peut-être pas répondu.

M. FELT.- Non pas du tout. Moi je repose la question. Que le Plateau ne soit pas concerné, bien entendu. Montfaucon n'est pas concerné par cette opération, mais le SIEV, quand même.

M. LE PRESIDENT.- Dans le cadre du syndicat mixte tu n'as pas de territoire de la commune de Miserey qui est impacté.

M. FELT.- D'accord, mais au fur et à mesure que le temps va passer, la commune de Chatillon est associée, il n'y a aucun problème, mais sans parler au nom de la commune d'Ecole-Valentin, puisque mon collègue est certainement dans la salle, mais je veux dire qu'on ne peut pas rester comme ça au bord d'un certain nombre de discussions sans participer. Nous n'allons pas couper les cheveux en quatre. Nous n'avons pas de territoire à apporter. On a une expérience et puis quand même, les élus, il faut qu'ils soient au courant de ce qui se passe. Vous soulignez vous-même qu'on représente quelque chose de très important. Je pense qu'il faudrait...

M. LE PRESIDENT.- Bon, écoute Marcel, c'est une proposition que j'avais faite, on va dire les choses clairement, je n'ai pas été forcément suivi là-dessus pour l'instant, voilà. Je dis les choses telles qu'elles sont. Il ne s'agit pas de mettre à l'écart un des secteurs dynamiques du territoire. Il faudra trouver une solution mais pour l'instant ce que je voudrais t'expliquer c'est qu'on n'a pas encore constitué le syndicat mixte. Je pense que ce serait ramener un élément de complexité supplémentaire alors qu'aujourd'hui c'est déjà assez complexe. Je pense, je suis même sûr, je peux même affirmer ce soir, qu'il est bien évident que demain le développement de la gare, de tout le secteur, va être réfléchi aussi, entre autres, en termes de complémentarités avec Ecole-Valentin, et j'irai même plus loin, en termes de complémentarités avec Témis, avec les Portes de Vesoul voire même ce qui se fera aussi du côté du pôle tertiaire du côté de la gare Viotte. Il y a un moment où il faut quand même dire qu'on définit un périmètre, qu'on commence à réfléchir et ensuite en va trouver des alliances parce qu'aujourd'hui ce serait, très honnêtement, je l'ai proposé et on m'a dit que cela allait apporter d'énormes complexités supplémentaires. J'essaye d'avancer parce que j'essaye de mettre beaucoup d'énergie et beaucoup de convictions pour expliquer qu'il ne faut pas perdre de temps. En tous cas j'essaye de ne pas perdre de temps et au moment venu, éventuellement, je prendrai mes responsabilités pour faire en sorte qu'on continue d'avancer. Je ne peux pas prendre le risque que ce secteur-là reste en jachère même si, Serge, les joncs poussent bien là-bas ! Il y a autre chose à faire quand même dans le secteur. Je pense que ce serait bien quand même que Serge puisse intervenir maintenant.

M. RUTKOWSKI.- Pourquoi on est là aujourd'hui ? Je pense qu'il faut partir aussi d'il y a 1,5 an : 4 communes se sont regroupées effectivement pour réviser leurs Plans d'Occupation des Sols, 4 communes dont les 2 Auxon, Cussey et Geneuille. Nous nous sommes donc regroupés pour réviser notre Plan d'Occupation des Sols. Chatillon, Devecey l'ont fait peu de temps après nous et ont décidé de rejoindre notre groupe de réflexion. Cela fait déjà 1,5 an que nous travaillons sur le territoire. Chevroz, nous n'avons pas voulu laisser cette petite commune de 80 habitants, je crois, prise entre Châtillon, Devecey et Geneuille qui avaient rejoint notre groupe de travail. Nous l'avons donc ramenée dans notre groupe de travail pour réfléchir à ce territoire. Et il nous fallait un outil pour travailler. C'est pour ça que ce syndicat va voir le jour.

Et pourquoi pas le SIEV ou la commune de Miserey ou d'Ecole-Valentin ? C'est que si tous les jours des communes nous font la demande pour venir intégrer cette réflexion, on repart à zéro à chaque fois. Cela fait 1,5 an qu'on travaille. Il faut à un moment donné arrêter un territoire et puis avec ce territoire, effectivement, peut-être une fois qu'il a son outil opérationnel le voir évoluer et avancer beaucoup plus loin, quitte à intégrer dans la réflexion effectivement le SIEV ou d'autres territoires. Nous avons commencé avec la Haute-Saône, nous n'allons pas relancer le débat, mais le débat avec la Haute-Saône c'était pour intégrer dans la réflexion, et dans cette réflexion-là, les communes qui allaient de Pesmes à Montbozon.

M. LE PRESIDENT.- Ca fait large.

M. RUTKOWSKI.- Vous imaginez bien qu'aujourd'hui, si on vient encore à prendre toutes ces communes dans cette réflexion, nous n'arriverons jamais au bout et jamais à créer le syndicat. A un moment donné nous l'avons arrêté sur un périmètre et nous travaillons sur ce périmètre parce qu'il y a le pacte qui est ce soir à l'ordre du jour, donc on nous demande de l'acter, qui va par la suite arriver sur un projet de territoire et évoluer sur un syndicat mixte. Et c'est ça, une fois que le syndicat mixte et une fois que l'outil est là, l'outil opérationnel est là, à mon avis à ce moment-là nous pouvons commencer à regarder effectivement si d'autres communes veulent venir nourrir la réflexion du territoire et les intégrer à l'intérieur du syndicat.

M. LE PRESIDENT.- Pour compléter un peu ça. Aujourd'hui où en sommes-nous ? Nous en sommes à la mise en place, enfin à un essai de mise en place, du syndicat mixte. Pour l'instant, il n'est pas mis en place. Moi ce que je pense, et je pense que ça devrait satisfaire tout le monde, c'est que dès que ce syndicat sera mis en place, c'est ce que dit Serge, il faut qu'effectivement que, quand il sera mis en place dans ses structure, vous savez que quand vous êtes dans un syndicat mixte, vous êtes aussi amenés à payer. Vous savez que les membres d'un syndicat mixte doivent payer. Les communes qui seront dedans le feront à leur mesure. Ils devront participer aux dépenses. Quand on est dans un syndicat mixte, on vote un budget et on est tous ensuite solidaires. Lorsque le syndicat mixte sera mis en place, et je l'espère très rapidement, le plus rapidement possible, dans les semaines qui viennent. Je rappelle que nous avons commencé à travailler là-dessus à Boulot et à Pelousey il y a déjà quelques temps. A ce moment-là, je pense qu'il me paraît évident, d'ailleurs je te l'ai dit, qu'on doit associer dans la réflexion, peut-être pas en tant que membres qui peuvent décider mais en tant que membres consultatifs, pas consultatifs mais en tant qu'auditeurs je dirais, on doit effectivement associer le SIEV, ça me paraît absolument certain. Aujourd'hui on en arrive à discuter des statuts, de regarder combien il y aura de représentants venant de chaque commune, et ce n'est pas forcément le plus simple. Donc quand nous aurons réglé ce problème-là, car il faut que nous le réglions, il faut qu'à la fin de cette année ce soit réglé parce que moi demain matin je reçois des investisseurs. Pas après demain matin ! Demain matin ! Je reçois des gros investisseurs nationaux que j'ai contactés, que nous avons contactés, que nous avons vus au MIPIM à Cannes et que nous avons rencontrés. Ils viennent nous voir pour investir sur ces communes-là. Donc il faut que nous avançons. Je pense pouvoir répondre à ta question en disant : « Laissez-nous finir ce syndicat mixte et lorsqu'il sera fini, à ce moment-là on regarde ». D'ailleurs la charte de coopération elle est là, elle est à la disposition du syndicat, du SIEV, et déjà vous pouvez commencer à vous appuyer là-dessus. Il est bien évident que demain, tout comme on ne peut pas se limiter pour la ZAC au périmètre des 2 communes, il faut aller au-delà, nous ne pourrions pas uniquement réfléchir sur ce syndicat, mais il faudra qu'il y ait des interconnexions avec Témis, avec le SIEV et avec d'autres, avec entre autres les Portes de Vesoul en matière de complémentarités. C'est comme ça que je vois les choses. Mais aujourd'hui, sans entrer dans les détails, je ne vois pas vraiment comment on pourrait encore... Parce que ce qu'a dit Serge RUTKOWSKI est juste. C'est pour ça que ça pose un certain nombre de problèmes. Vous voyez ce que je veux dire, mais en allant peut-être de Montbozon à Pesmes. Nous on a dit non ! Parce que de Montbozon à Pesmes, Pierre CONTOZ va dire moi avec Montfaucon je suis plus près que Montbozon et Pesmes, et il aurait raison. Voilà. Est-ce que j'ai quand même répondu un peu à ta question ?

M. FELT.- Partiellement, mais je ne suis bien sûr pas satisfait. C'est sûr. Mais j'ai compris.

M. LE PRESIDENT.- Comment je peux t'associer à un syndicat qui n'existe pas ? Est-ce que j'entends que le SIEV voudrait donc participer au financement des développements des investissements là-bas ? C'est ça quand on est dans un syndicat mixte !

M. FELT.- Le problème c'est que pour adhérer à une structure il faut y être intégré dès le début. Si on vient...

M. LE PRESIDENT.- Tu as peur d'être oublié, en fait, c'est ça !

M. FELT.- Oui tout à fait, mais je ne parle au nom de la commune de Miserey, attention ! Là je me mets sur ce grand territoire qui est un territoire qui vit, qui vit bien. Et je sais très bien que si je viens ensuite, ça ne sert à rien. Donc soit c'est tout de suite...

M. LE PRESIDENT.- Cela dit, comme le dit Gabriel BAULIEU, pour l'instant on ne sait pas qui va être dans le syndicat mixte ! On ne le sait pas !

M. FELT.- C'est la raison pour laquelle je m'exprime ouvertement pour que ce soit acté quelque part avec les acteurs...

M. LE PRESIDENT.- En tout cas j'ai bien noté que le SIEV trépigait pour venir nous rejoindre ! Non mais c'est bien ! Moi à la limite je préfère qu'un membre éminent du SIEV dise, râle parce qu'on ne va pas assez vite avec vous que dire moi je ne veux surtout pas participer à cette aventure, enfin aventure, entre guillemets.

Il y avait Catherine THIEBAUT, je crois, Pierre CONTOZ et Philippe GONON. Alors attendez, je vais prendre note parce qu'après... Alors il y avait donc, j'ai dit, Catherine THIEBAUT, Pierre CONTOZ, Philippe GONON, Jean ROSSELOT et Pascal BONNET.

Alors Catherine. S'il vous plaît ! M. GONON coupez votre micro parce que ça va couper le son pour Catherine. Voilà, allez-y Catherine.

Mme THIEBAUT.- Pour les élus Europe Ecologie Les Verts, le problème majeur de ce document n'est pas sa forme, un pacte, mais ce qu'il contient au fond. Tout d'abord pour nous, élus écologistes, et ça n'est pas un scoop, ce pacte est entaché de la faute originelle, c'est-à-dire l'implantation de cette gare en pleine campagne et comme l'a dit Eric DURAND, le 24 juin au Conseil Régional, il faut essayer de résoudre l'équation insoluble, celle de construire la ville à la campagne. Dans le grand I de la présentation de ce pacte, il est question à deux reprises de problème environnementaux. Je cite : « *le secteur autour de la nouvelle gare est singulier par sa richesse agricole et environnementale et la nouvelle gare TGV implantée dans ce territoire provoquera une pression accrue sur les espaces naturels set agricoles* ». En mettant l'accent sur ces aspects cette présentation a le mérite de les mettre bien en évidence et du coup de montrer le risque de ce choix. Il y a une jolie phrase « alibi », je cite toujours : « *De nouvelles formes d'urbanisations sont à rechercher pour s'inscrire dans une dimension développement durable permettant une utilisation économe du foncier valorisant les atouts environnementaux, etc.* ». C'est une jolie phrase pour tenter de peindre en vert une politique de bétonnage d'espaces naturels. Mais en fait tout est dit dans le titre du grand I du pacte : Un nouveau territoire appelé à se structurer à partir de la nouvelle gare. Et aussi dans le grand II du pacte : autour du développement économique autour de la gare. En clair maintenant nous avons une gare à une quinzaine de kilomètres du centre de Besançon, il faut bien meubler autour. Ainsi on affirme que le centre de Besançon va s'élargir vers le Nord au travers d'une approche métropolitaine et volontariste. Ce terme même « *volontariste* » montre que cet aménagement ne se fait pas naturellement. On consacre ainsi l'étalement urbain : urbanisation, services, équipements structurants, zones économiques. Et on nie toute volonté d'économie d'espace. Il faut quand même rappeler que tous les 10 ans en France disparaît l'équivalent de la surface d'un département moyen perdu irrémédiablement pour l'agriculture, les espaces naturels et le maintien de biodiversité. Le pacte de la gare d'Auxon et le développement de sa ZAC vont à l'encontre de notre Plan Climat Energie Territorial, va à l'encontre aussi de l'esprit de notre SCoT et de nos engagements pour la préservation de la biodiversité. Dans ces trois points, il y a la consommation du foncier et l'étalement urbain. Maintenant que la gare est sortie de terre, il faut développer mais de façon responsable, et pas uniquement en prenant en compte la qualité du bâti, il faut limiter son étalement. La LGV doit impérativement rester à la limite Nord de la zone. Enfin la limite doit être le Nord de la zone. Alors il est vrai que c'est moins coûteux de consommer du foncier agricole ou forestier que de réhabiliter nos friches industrielles, mais cette consommation n'est absolument pas responsable.

Dans le document d'orientation général du SCoT et dans l'ambition du Grenelle, nos territoires devraient limiter leur étalement. L'installation de la gare à Auxon est déjà un problème, ne l'amplifions pas. Pour mémoire, l'avis de la Préfecture sur notre SCoT trouve déjà que le développement de nos zones économiques est trop important. C'est d'ailleurs l'une des conclusions des études économiques internes à la CAGB. Il y a donc la destruction de la biodiversité. On ne peut pas imaginer se targuer d'être capitale de la biodiversité et détruire nos milieux et ses espaces protégés. Besançon est capitale de la biodiversité mais pour combien de temps ?

Nous nous sommes toujours opposés au développement de la zone au Nord de la LGV, dans la ZNIEFF. Et ce pacte va impliquer la destruction de ce milieu. Les ZNIEFF, je le rappelle, sont des inventaires scientifiques des secteurs à grands intérêts biologiques et écologiques. Le Conseil Régional, lui-même, devrait être garant de la biodiversité au lieu de nous pousser à construire dans ces zones car en parallèle, il travaille sur des corridors écologiques. Quelle crédibilité avec ce schéma si dès qu'un site problématique se présente, la réponse est la compensation de la destruction de la biodiversité ?

Il y a aussi nos engagements climatiques. Je vous rappelle que nous nous sommes engagés sur le 3 X 20. Mais aujourd'hui, toute personne un peu lucide sait que nous ne pourrions pas atteindre cet objectif au rythme actuel, et encore moins en réimplantant dans une zone naturelle en-dehors de la ville un pôle d'activités aussi important qui va générer l'augmentation des déplacements et donc nos émissions de gaz à effet de serre.

Puisque l'on meuble cette zone et que les gens sont en ville, au point III du pacte, il est question aussi d'adapter les transports et les infrastructures. On pourrait se réjouir en lisant « *les collectivités ont affirmé leur mobilisation pour assurer leur déserte multimodale* », si ce n'est qu'il est question de poursuivre absolument les investissements jusqu'à la réalisation des 3 branches de la LGV, sous-entendu en voie nouvelle, alors que les fonds publics devraient être consacrés en priorité aux transports en commun de proximité et au fret ferroviaire des marchandises. Il est question de donner la priorité de la desserte routière alors que le projet central est une gare. Mise à deux fois deux voies de la RN 57 et de la RD 1. Donc la RD 1 c'est le morceau entre la RN 57 et la gare d'Auxon. Les études préalables définissaient, sur ce tronçon, un trafic journalier de l'ordre de 4 500 véhicules par jour, et rien ne justifie cette mise à deux voies de cette liaison. Pourquoi un tronçon sur seulement 3 km avec un giratoire à chaque extrémité ? A peine le temps d'accélérer ! A titre de comparaison, il passe 55 000 véhicules par jour rue de Dole et 33 000 rue de Vesoul. Donc à approcher des 4 500. Pourquoi faire une 2 X 2 voies ? C'est incompréhensible ! Le Conseil Général, et c'est sa compétence évidemment, va payer très cher cette mise à 2 X 2 voies complétement inutile.

Il est aussi question de réalisations de haltes situées sur la liaison ferroviaire Auxon-Viotte. Mais la Région, on le sait, ne veut pas participer au financement de ces haltes qui sont pourtant proches de son cœur de compétences, alors qu'elle va financer pour 2,6 M € un échangeur sur la RN 57 pour l'aménagement routier autour et cela ne rentre pas du tout dans ses compétences. Nous regrettons vraiment cet état de fait. Financer des routes plutôt que des haltes ferroviaires, on ne comprend vraiment pas.

Les acteurs publics vont être maintenant contraints de dépenser des sommes folles pour aménager. Il faudra bien qu'un jour un bilan soit fait des dépenses totales des collectivités, de l'Etat, de RFF, de la SNCF pour construire les 140 km de LGV et tout ce qui autour soit fait. Il faudra ajouter le coût des navettes TER, celui des navettes LIVEO, l'aménagement de la future ZAC, le coût des 2 gares et ce n'est probablement pas terminé. Des sommes colossales sont englouties dans des infrastructures de transports dans une fuite en avant. Et la pensée unique du toujours plus vite et toujours plus loin qui au fond, laisse de côté les plus modestes et creuse le fossé entre les plus riches et les plus pauvres.

Certes ce pacte prend la forme de la mise en place d'une coordination des collectivités autour de l'aménagement de cet espace, l'objectif étant d'instaurer une nouvelle gouvernance pour la gestion de cette zone. Cependant, quand on réfléchit bien, ce pacte, sur le fond, c'est un résumé de tout ce qu'il ne faut pas faire : investissements routiers, étalement urbain, consommation d'espaces, destruction de la biodiversité, dépenses budgétaires importantes.

Vous comprendrez que pour toutes ces raisons nous ne voterons pas ce rapport. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Catherine. Je m'excuse, je te le dis très calmement mais c'est très caricatural. J'ai vraiment l'impression que, moi qui connais le développement de cette zone, j'ai l'impression d'entendre parler d'un projet situé ailleurs, pas situé-là. « *On détruit la biodiversité* ». Quand on voit effectivement, et nous sommes fiers d'être capitale française de la biodiversité, quand on voit tout le soin qui est pris justement pour la préserver. Effectivement, si certains pensent qu'on va pouvoir maintenir dans les villes, créer dans les villes les millions d'emplois qui manquent en France pour que chacun dans cette ville vive décemment, je dis qu'ils se trompent. Peut-être qu'un certain nombre vivent bien dans les villes mais il y a beaucoup de personnes qui vivent mal et qui n'ont pas d'emploi et qui vont vivre justement à l'extérieur de la ville. Cela n'est donc pas la réalité. La description que vient de faire Catherine THIEBAUT de cette zone-là est une description qui ne reflète pas la réalité, je le dis très fortement.

On dit « *une nouvelle forme d'urbanisme* ». Oui nous voulons mettre une nouvelle forme d'urbanisme. C'est un urbanisme de clairière. C'est-à-dire ce n'est pas construire des grands blocs d'immeubles bétonnés avec des parkings bétonnés, c'est clairière par clairière, en respectant les espaces humides, en respectant le boisement, construire des petits bâtiments qui permettront d'accueillir des activités non polluantes. Parce que j'ose affirmer que l'on a besoin de développer de l'emploi, ici, dans le Grand Besançon. J'ose dire qu'on a besoin de créer des richesses, ici, dans le Grand Besançon. Je l'affirme. Il y a peut-être des gens qui sont des décroissants, mais moi je pense qu'il faut croître, mais croître durablement c'est-à-dire croître tout en faisant en sorte que l'on préserve l'environnement. Jamais, je pense, qu'on a pris autant de soins d'une zone là-bas, jamais. Qu'on discute le choix de la gare, je veux bien l'entendre ça. J'étais à l'origine, pas forcément, mais cela remonte à loin, favorable à ce fuseau-là. Maintenant, cela a été décidé, on ne va revenir sur cette histoire de référendum. A l'origine, quant on a étudié les différents fuseaux, il a été fait là-bas. Maintenant on a le choix entre faire une gare où il n'y aura rien et laisser le développement économique partir à l'Est, à l'Ouest ou au Nord, parce que quand même, en Haute-Saône, ils ne nous pas attendus pour se développer, il faut bien qu'on continue, nous, à lutter. Et il n'y a pas de politique de bétonnage. Il est faux de dire que l'on veut bétonner. Ce n'est pas vrai ce n'est pas du bétonnage qu'on va faire là-bas. C'est exactement le contraire. Ce n'est pas donner des grandes surfaces pour les parkings. Il y aura très peu de parkings et les parkings seront en « silo » pour empiler les voitures les unes sur les autres. Et en matière de déplacements, ce n'est quand même pas idiot de mettre une zone de développement économique à côté d'une gare TGV pour éviter que celles et ceux qui viendront n'aient même pas à aller dans la Ville et puissent traiter leurs affaires là, c'est peut-être pour ça qu'il y aura un hôtel sur place. Ce n'est quand même pas idiot de mettre des zones de développement économique dans un lieu où il aura des navettes. La Région promet, au moins déjà pour démarrer, 15 navettes dans chaque sens qui iront, tout en collectant à termes, aux Portes de Vesoul, à Miserey, à Ecole-Valentin, peut-être y aura-t-il d'autres navettes, jusque sur Devecey, qui sait ? Pourquoi pas ? Qui pourront amener là-bas des personnes qui vont travailler. Que tout cela sera effectivement connecté au réseau de transports en commun du Département, au réseau de transports en commun de la Région, cela sera connecté au tramway. C'est donc une zone qui va être très bien desservie par les transports en commun, et on veut développer là-bas. Mais les Maires des communes que j'ai citées, ceux du SIEV, ce sont aussi des gens responsables. Ils n'ont pas envie de tout bétonner. Mais qui est-ce qui pourrait croire que le Président et les Maires des communes veulent tout bétonner ? Je m'élève en faux contre ça, ce n'est pas ça qu'on veut faire. Mais si effectivement le choix c'est « *est-ce qu'on doit créer des emplois ici, est-ce qu'on doit créer de la richesse, ou est-ce qu'on doit rester entre nous, ici, parce que reconstruire la Ville sur la Ville ?* ». Attendez, qu'est-ce qu'on fait actuellement partout ? C'est bien ce qu'on fait. On reconstruit bien la Ville sur la Ville, c'est bien ce qu'on va faire à Vauban, c'est bien ce qu'on fait aux Vaïtes en étant respectueux, en luttant contre l'étalement urbain, et là-dessus je partage totalement votre analyse, c'est ça qu'on fait. On ne peut quand même pas croire que d'un côté il y a les bons qui veulent préserver la biodiversité, et les autres qui sont d'affreux bétonneurs. Je ne suis pas un bétonneur, je suis le contraire de bétonneur, je respecte la biodiversité et je m'honore d'être le Maire et le Président de l'Agglomération qui est très « bio-diverse », mais je dis aussi que c'est ma responsabilité, que c'est notre responsabilité de créer des emplois pour que demain on puisse continuer à vivre ici. Les choses sont très claires mais je ne laisserai pas dire que cette zone, là-bas, c'est une zone où on va bétonner à outrance, ce n'est pas ça. Catherine, je te propose qu'un jour on regarde ça ensemble. Ce n'est pas ça qu'on veut faire.

Quant à la route, la 2 X 2 voies, je vais te dire, je pense que tes arguments sont « entendables ». Simplement, comme tu le sais, c'est une responsabilité du Conseil Général, je pense qu'il faut en discuter avec eux. Je pense qu'on peut peut-être prévoir l'emprise sans forcément le faire. Après ça, je ne veux pas m'immiscer dans des problèmes qui ne me regardent pas. Mais sur la description, je te le dis amicalement, tu as fait une description qui n'est pas conforme à la réalité, qui est totalement opposée à la réalité. Parce que d'abord c'est une ZNIEFF, une zone naturelle d'intérêt économique faunistique et floristique, c'est ça que veut dire ZNIEFF, que c'est hyper protégé, que c'est hyper surveillé. Je connais les Maires du coin, ils ne vont pas laisser faire n'importe quoi, et moi non plus je ne laisserai faire n'importe quoi ! Encore même que l'on soit suffisamment idiots, l'un et l'autre, Serge, Jacques ou moi pour le faire, on nous empêcherait de le faire et on aurait raison de le faire. Les 180 000 habitants de cette agglomération, il faut bien qu'ils aient du travail aussi. On va le faire où le travail ? Où est-ce qu'ils vont aller travailler les gens ? La solution c'est qu'ils aillent travailler à Belfort, à Vesoul à Pontarlier, à Dole ou à Lons-le-Saunier ?

Serge un complément peut-être ?

M. RUTKOWSKI.- Oui. Vous avez déjà bien décrit le secteur, un secteur vraiment à enjeu. Juste sur le RDI, je voudrais quand même dire que juste en 2 jours sur ce tronçon RDI, j'ai quand même eu 3 accidents, encore un ce matin. C'était une femme enceinte qui a fini à l'hôpital avec des complications pour le bébé. Aujourd'hui on n'est pas à 4 000 véhicules/jour, aujourd'hui on est à 6 000, sans l'ouverture de la gare et sans la zone économique. Une fois que la zone économique sera mise en place et l'ouverture de la gare, on sera à 20 000 véhicules/jour. Sur la RN 57 aujourd'hui, passent 47 000 véhicules/jour, il faut prendre les derniers comptages et ce sont les derniers comptages que je vous donne là. Ce que je vous c'est qu'à Bussières, comme Bussières est sur la Haute-Saône, Bussières vient de doubler sa population. Pour aller à Bussières vous passez à Geneuille sur le RDI. Quant vous êtes à Etuz c'est pareil. En termes de population ils ont en train d'exploser donc tout ça passe sur le RDI. Il ne faut pas prendre en compte juste le RDI et s'arrêter au droit d'Auxon ou de Geneuille. Le RDI ça mène à Gray, ça mène à Gy de ce côté-là. Si vous venez depuis Rioz cela mène à Gy. C'est toute la Haute-Saône, tout ce côté-là de Haute-Saône. Je ne sais pas si vous êtes déjà passée sur le RDI actuel. Le RDI actuel c'est une toute petite route qui sinue avec des virages dangereux.

M. LE PRESIDENT.- Ca va même à Oiselay.

M. RUTKOWSKI.- Et ça mène à Oiselay. Là ou vous avez un petit peu de terrain, je crois.

M. LE PRESIDENT.- Là où j'ai 5m² de terrain. Bien. Merci Serge. Pierre.

M. CONTOZ.- Un sujet un tout petit peu différent même s'il est dans cette veine. Je prends acte de l'association de la Communauté de Communes du Val de la Dame Blanche et que ces communes vont partager notre ambition. Mais...

M. LE PRESIDENT.- Enfin dans la discussion.

M. CONTOZ.- Non mais pour le pacte ! Moi je suis quand même perplexe parce que je suis représentant de la CAGB à la Commission Départementale sur l'Intercommunalité. Ce n'est un scoop pour personne. Mais quand on prend connaissance de la lettre du Président du Conseil Général de la Haute-Saône qui expressément demande, ou suggère, ou souhaite, la fusion de la Communauté de Communes du Val de la Dame Blanche avec le Pays Riolais, je me dis est-ce que ces gens jouent réellement franc jeu ? Je comprends ta prudence ! Mais moi je me demande s'il ne faut pas que nous, CAGB, soyons un peu plus offensifs sur ce territoire-là ! Je crois qu'à un moment donné il faut savoir ce qu'on veut ! Je crois que notre Communauté d'Agglomération naturellement doit englober aujourd'hui ces communes. Je crois que si l'on n'y prend pas garde, le Président du Conseil Général de la Haute-Saône va demander également de grignoter même sur notre CAGB parce que ça l'intéresse.

M. LE PRESIDENT.- Bien ! Oui ce n'est pas totalement faux ! Monsieur Philippe GONON.

M. GONON.- Oui Monsieur le Président, nous voterons avec force et conviction ce projet de pacte parce que nous sommes persuadés que ce complexe d'Auxon effectivement sera un grand pourvoyeur d'emplois pour la Ville de Besançon, l'Agglomération et même le Bassin de l'emploi et que c'est un élément fondamental et essentiel de notre développement à long terme.

Je voudrais simplement présenter ou réitérer 3 souhaits.

1^{er} souhait : c'est que vous associez le plus étroitement possible le monde économique avec les structures de gouvernance que vous allez mettre en œuvre dans les prochaines semaines ou dans les prochains mois. Leur point de vue sera, je pense, intéressant à entendre également.

2^{ème} souhait : vous m'avez déjà répondu sur ma demande d'une zone d'activité de production sur le site d'Auxon. Alors j'ai bien compris votre réponse, mais je reviens sur la question : n'est-il pas possible de prévoir à côté ou à proximité de la zone tertiaire un site qui accueillera des activités de production dans les années à venir et de façon proche, j'entends.

3^{ème} et dernier souhait : nous avons aujourd'hui l'autoroute, nous avons le TGV, il nous manque l'aérien. Je ne pense que ce soit La Vèze, je ne pense que ce soit Tavaux qui nous donnera cette future liaison internationale aérienne dont, je pense, nous avons besoin. Et je souhaiterais que nous réétudiions de façon rapide si possible cette liaison avec l'aéroport de Bâle-Mulhouse qui me semble être l'aéroport le plus proche et le plus commode d'accès soit par autoroute, soit par liaison ferroviaire. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Associer le monde économique, c'est bien évident puisque je vous ai dit que mercredi prochain j'invitais le monde économique à discuter autour de ce projet de gare, de ZAC. Le MEDEF, la CGPME, l'IUMM, je crois, le monde économique y est. La Chambre de Commerce aussi. Parce que demain dans ce Syndicat Mixte, si la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale, ça s'appelle comme ça, ça peut être effectivement un partenaire et ils suivent ces travaux. Voilà les réponses que je peux faire.

La zone de production. Il faut se dire une chose, c'est que ce n'est pas le Président de l'Agglomération ni le Maire de Devecey ou de Châtillon qui décident de l'implantation des entreprises. Par contre, je crois que justement dans le cadre de ce Syndicat Mixte, il y aura des études qui seront faites pour étudier effectivement si quelques unités ne peuvent pas être disposées sur secteur. C'est ça l'intérêt d'un Syndicat Mixte ! C'est que quand vous mutualisez les terrains, quand vous mutualisez les ressources, on peut investir.

Ensuite, pour la production, il y a quelques fois des impératifs qui sont des impératifs de liaison avec des voies autoroutières. Je ne suis pas sûr que là-bas ce soit forcément le mieux, mais c'est quelque chose qui devrait être étudié dans le cadre de ce Syndicat Mixte. Mais il n'y a pas d'opposition.

Concernant l'aérien, je suis obligé de vous dire que ce que vous dites là, je ne peux qu'y être favorable parce que c'est déjà le cas ! Je me suis battu avec la Chambre de Commerce pour qu'il y ait par exemple un train, un TGV, qui aille jusqu'à Zurich, qui est un aéroport international important. Tavaux, demain Tavaux, il faut mettre une plateforme aérienne pour l'aviation légère et moyenne. Mais on sait très bien que les longs courriers ou les moyens courriers, les aéroports internationaux nous en avons 3 voire 4 : nous avons Lyon, qui sera accessible par le TGV. On ne va pas refaire un aéroport, d'ailleurs ce n'est pas ce que vous demandez. Il y a Bâle et actuellement vous savez, nous vous l'avons déjà dit, il y a des études qui sont faites et même une association qui a été créée pour la desserte de l'aéroport de Bâle-Mulhouse par le TGV. Il y a l'aéroport de Genève aussi qui même s'il est en Suisse est quand même à 2 heures d'ici. Et l'aéroport de Zurich qui lui aussi est aux alentours de 2 heures. Mais par rapport à vos 3 questions, je ne peux qu'être favorable parce que nous avançons déjà dans ce sens-là. La Chambre de Commerce est d'ailleurs très active sur ce sujet.

Alors ensuite Jean ROSSELOT et Pascal BONNET.

M. ROSSELOT.- Moi très rapidement parce que le temps passe effectivement, vous avez raison Monsieur le Président de souligner le fait que cette question...

M. LE PRESIDENT.- Vous pouvez répéter, je n'ai pas entendu ? *(Rires dans l'Assemblée)*

M. ROSSELOT.- Effet d'humour, je vous l'accorde... Bien joué ! Attendez la suite... Mais je disais simplement que vous avez raison. Vous avez tout à fait raison ! Et là j'ai quand même apprécié, de rappeler à nos collègues que cette question de gouvernance de nos territoires, Doubs, Haute-Saône, est très importante. C'est probablement stratégiquement très important pour notre devenir, les créations d'emplois, le développement, l'épanouissement de notre agglomération. Probablement, mes chers collègues, la question la plus importante de cette première moitié du 21^{ème} siècle nous concernant. Et cette question découle de deux événements qui se sont produits vite, fin 2010 / début 2011, trois événements si vous voulez, nouvelle ligne de transports en communs et ligne rapide. C'est quand même phénoménal ! Nouvelle gare et nouvelle forme de partenariat, nouvelle forme légale de partenariat, entre les collectivités et entre les communes. Voilà ces trois événements qui en l'espace de moins d'un an renouvellent et nous interpellent. Il faut des réponses qui soient à la hauteur ! Et là, Monsieur le Président, on prend beaucoup de plaisir à ce que vous égrainiez votre emploi du temps, mais permettez-moi de vous dire, s'agissant d'apporter des questions qui soient à la hauteur de ces grands événements historiques, que ce n'est pas en nous apprenant que vous avez téléphoné à Jacques hier, que vous avez rencontré Pierre MOSCOVICI avant-hier, que vous avez voyagé avec M. REBSAMEN avant-avant-hier, franchement, ça ne fait pas une grande politique visionnaire. C'est un drame pour notre capitale régionale ! Ça ne fait pas une grande politique visionnaire ! Et vous savez c'est quand même extraordinaire de voir qu'il a fallu que ce soit 7 petites communes, 7 petites communes, qui frappées par l'évidence, prennent l'initiative d'aller à la Région se confier, d'aller au Département, d'aller vous voir pour dire mais il faut faire quelque chose ! Dans ces conditions, et vous savez, rien d'étonnant ! Ce qui vient d'être dit c'était écrit. Ce que viennent de dire le Maire de Miserey, je ne reprends pas le contenu de son intervention, le Maire d'Auxon, le Maire de Montfaucon, c'était écrit, et ils soulignent d'une manière ou d'une autre l'incohérence, le manque de coordination, le manque d'anticipation ! C'était écrit depuis 3 ou 4 ans, vous n'avez jamais voulu créer une structure d'approche, on en a parlé assez souvent, qui nous entraîne à coopérer.

Alors la réponse a été souvent donnée par Raymond : « *Ah oui mais les autres ne veulent pas !* ». Je vous rappellerai que quand il s'était agit, je n'y étais pas mais j'ai toujours entendu raconter ça, de la création de Communauté d'Agglomération, les esprits n'étaient pas très pour non plus. Il a fallu des voix autorisées, mais parmi les plus élevées, qui pèsent le plus, comme vous l'êtes aujourd'hui, qui par leurs discours fassent que la balance penche du bon côté. Et c'est ça qu'il fallait faire. Maintenant je me demande si il est n'est pas trop tard pour arriver à réunir une vingtaine de communes en Haute-Saône, une vingtaine de communes dans le Doubs et à créer une véritable gouvernance territoriale. Ce qui est écrit dans votre rapport, je ne sais pas si vous les relisez vos rapports, mais quand même, est révélateur à quel point de votre manque de conscience devant cette occasion historique que vous nous faites tous rater ! Si je puis dire ! Vous et l'exécutif. Vous écrivez « *réussir la greffe de la nouvelle gare avec le tissu de proximité* ». Mais attendez, la nouvelle gare, mais ce n'est pas une greffe ! Ça doit être le support de multiples greffons ! De multiples branches ! Parce que toutes les expériences, notamment en région d'Ile-de-France où les gares se sont multipliées, ont montré qu'autour des gares se construisaient de nouveaux bassins de vie qu'il faut administrer par de nouvelles formes de gouvernance. C'est une catastrophe si très vite, avec les moyens qui sont les vôtres, considérables, de l'exécutif, de l'administration, si vous ne relevez pas les défis ! La même démonstration faite tout à l'heure par le Maire de Montfaucon avec sagacité, consistant à rappeler ce qu'avait dit M. KRATTINGER quant à la fusion de 2 communautés de communes l'une et l'autre de part et d'autre de l'Ognon, c'est exactement ce que dit M. REBSAMEN pour cette fois-ci pour réunir 5 à 6, ou 4 ou 5 communautés d'agglomérations sur l'axe Rhin-Rhône, pour aller ensuite démarcher à Bruxelles ou à Paris, pour de grandes réalisations, de grands investissements créateurs d'emplois, où le Président aura beaucoup plus de poids de ce pôle métropolitain que le Maire de Dijon, que le Maire de Besançon.

Monsieur le Président, vous avez laissé passer le temps, le temps ne se rattrape pas. C'est vraiment limite et il faut un sursaut, il faut que vous changiez de braquet, il faut que vous appreniez à coordonner les adhérents, les avis, tout ceux qui veulent s'exprimer comme ça vient d'être dit. Il faut que vous compreniez que notre temps appelle une nouvelle gouvernance. Et il n'y a que vous avec Dijon, avec la Haute-Saône, qui pouvez la mettre en œuvre.

M. LE PRESIDENT.- Je vais vous dire une chose. C'est très désagréable d'entendre quelqu'un qui ment !

M. ROSSELOT.- Moi je mens, vous pouvez me dire quand j'ai menti ?

M. LE PRESIDENT.- Oui je dis que vous mentez. Quand vous dites que j'ai voyagé...

M. ROSSELOT.- C'est scandaleux ce que vous dites !

M. LE PRESIDENT.- M. ROSSELOT. Vous mentez et vous désinformez ! Vous êtes très habile. Vous voulez opposer Pierre CONTOZ à Jean-Louis FOUSSERET !

M. ROSSELOT.- Mais je n'oppose rien à rien ! C'est nul !

M. LE PRESIDENT.- Vous m'avez demandé de vous laisser parler ! Est-ce que vous m'autorisez à vous répondre ? Vous avez toujours la même tactique ! Vous mentez quand vous dites que j'ai voyagé avec M. REBSAMEN, je n'ai jamais voyagé avec M. REBSAMEN !

M. ROSSELOT.- Quoi ? Mais vous avez bien dit que vous avez voyagé avec M. REBSAMEN !

M. LE PRESIDENT.- Est-ce que vous voulez vous taire une seconde ? Est-ce que vous voulez me laisser parler Monsieur ROSSELOT ? Est-ce que vous voulez avoir le respect pour moi que j'ai pour vous ?

M. ROSSELOT.- Oui d'accord !

M. LE PRESIDENT.- Bien ! Maintenant laissez-moi parler Monsieur ROSSELOT ! Puisqu'il n'y a que ce ton-là que vous comprenez !

Nos directeurs généraux travaillent ensemble, avec ceux de Dijon, avec ceux de Montbéliard. Nous travaillons ensemble ! Nous sommes en train de construire un projet. Et chaque fois, chaque fois vous avez eu le même discours qui dit que nous avons tout loupé... Ce ne sont pas les communes qui ont lancé cette réflexion, nous avons lancé cette réflexion avec Raymond FORNI à Témis, en 2006..., l'année avant que Raymond ne décède. Il y a eu une réunion à Pelousey en 2008/2009. Il y a eu une réunion à Boulot. Alors quand je dis que vous mentez, vous travestissez les faits pour pouvoir dire que vous êtes le seul à avoir une vision ! Vous n'avez pas de vision Monsieur ROSSELOT ! Votre seule vision, vous, c'est de détruire !

Moi je ne dis pas que je voyage avec M. REBSAMEN et je n'ai jamais dit ça. Je dis que nous nous voyons, que nous travaillons ensemble et que nous vous proposerons rapidement un projet, parce que M. REBSAMEN, je vous l'ai déjà dit, travaille sur Dijon, M. MOSCOVICI travaille sur Montbéliard et moi je travaille ici et nous allons travailler ensemble ! Alors arrêtez de toujours dire des choses qui sont fausses. Je sais que c'est très habile d'opposer M. CONTOZ à moi, et d'opposer M. REBSAMEN à moi, d'opposer M. KRATTINGER. C'est très utile aussi de toujours dire que je n'ai pas de vision si jamais il peut y avoir quelque chose qui est repris le lendemain ! Mais, écoutez, je crois que j'ai une vision, puisque je vous redis quand même que celui qui a créé la métropole Rhin-Rhône c'est moi-même. Et je vais même vous dire où c'était, c'était à Dijon ! Cela dit, je ne vous demande pas de me féliciter, mais j'ai toujours vécu ici ! Toujours ! Et j'ai à mon avis au moins autant d'ambitions pour cette région que vous ne pouvez en avoir ! Il n'y a pas d'un côté Jean ROSSELOT, professeur d'Université, qui a une vision large, et le Maire de Besançon et le Président qui n'aurait pas de vision. J'ai une ambition pour cette région ! Nous avons une ambition pour cette région ! Nous travaillons ensemble ! Mais c'est facile de venir à des réunions où vous n'êtes même pas foutu d'arriver à l'heure, d'arriver en retard à une réunion, de prendre en cours les débats et de critiquer systématiquement ! Nous ici avec les Vices Présidents, entre autres, avec Jean-Pierre MARTIN dont je salue l'action...

M. ROSSELOT.- Moi je ne suis ni en retraite, ni indemnisé !

M. LE PRESIDENT.- ... nous travaillons tous les jours pour cela ! Alors Monsieur ROSSELOT, cela suffit très largement ! Vous passez votre temps, comme un de vos amis proches passe son temps à détruire le tramway, vous passez votre temps à dire que nous ne faisons rien et que nous n'avancions pas. Moi je travaille avec Serge RUTKOWSKI, je travaille avec le Maire de Châtillon. Nous ne sommes pas toujours d'accord, mais nous avançons ensemble, et nous ne passons notre temps à nous envoyer comme ça des bordées comme vous le faites. Moi je dis maintenant, excusez-moi de prendre ce ton, mais ça suffit, je ne vous répondrai donc plus parce que vous fatiguez tout le monde et c'est toujours les mêmes discours que vous faites !

Oui, Raymond REYLE.

M. REYLE.- Il me semble que j'ai entendu mon prénom lors de la discussion, que j'ai été mis en cause dans la discussion et pour apaiser les débats, j'aimerais que nos discussions soient un peu plus sereines et un peu plus cordiales et qu'on ait un peu plus de considération les uns pour les autres. Oui Jean, tu as raison. Mais je voudrais dire aussi que quand il y a des grands projets comme ça, ce n'est pas parce qu'une personne pensera disons 2 ans à l'avance qu'il faudrait le faire que ça se fera. Un grand projet se fait quand il y a une Agglomération et une pensée de tous les acteurs qui vont dans le même sens, qui prennent conscience de la nécessité de se regrouper pour aller dans le même sens. Et on a beau faire ce qu'on veut, qu'on aille dans tous les sens, on pourra pousser comme au rugby, notre mêlée s'écroulera si elle n'est pas cohérente. Et je crois qu'il faut absolument qu'on ait cette vision. Moi je trouve que c'est bien, Jean, que des Maires de petites communes aient pris conscience, mais je pense que Monsieur FOUSSERET aussi de son côté, à son niveau, a fait aussi le nécessaire. Mais on ne peut pas faire de procès d'intention continuellement pour les autres et je crois qu'il faut aller en avant et ne plus avoir ces débats qui m'oppriment. J'ai l'impression que nous sommes dans un endroit où ne pense qu'à discréditer pour se mettre en valeur. On se met en valeur parce qu'on fait des actions, parce qu'on fait quelque chose. Mais pas en critiquant systématiquement les autres. Donc j'aimerais qu'on ait cette prise de conscience et cette sérénité qui convient à notre Assemblée pour qu'on puisse aller dans le bon sens et tous ensemble.

M. BONNET.- Moi je partage le souci aussi qu'on en vienne à l'apaisement et qu'on parle du fond. On ne peut pas nier que Jean ROSSELOT a été depuis longtemps un aiguillon sur ces questions-là, ce qui n'empêche pas de penser que beaucoup ont des ambitions. On ne peut pas nier cette réalité. Après, je trouve aussi que Jean ROSSELOT à sa façon d'être et sa façon de faire. Le Président de l'Agglomération comme le Maire de Besançon ont leur façon de répondre. Je trouve qu'il y a beaucoup plus de patience quand les Verts nous présentent assez longuement leurs positions que quand certains élus s'expriment.

Je voudrais revenir au sujet. Je trouve en effet que mieux vaut tard que jamais et il faut qu'on avance et qu'on avance ensemble. Parce qu'on sait à quel point le Nord Franche-Comté a une culture d'intercommunalité plus ancienne et à peut-être moins de freins que nous et à quel point il est en train de nous dépasser. On a tous ce soucis d'avancer et je pense en effet que quand il y a des bonnes volontés émanant des communes de l'Agglomération il est important de les écouter, autour de Miserey, et on peut reconnaître aussi, et Pierre CONTOZ a raison, il n'est pas question de les opposer l'un à l'autre, mais on est un certain nombre à savoir depuis longtemps qu'il a été regrettable il y a une dizaine d'années quand on a construit l'Agglomération que certains n'aient pas incité un peu plus le territoire de Devecey à rejoindre l'Agglomération, puisque je me souviens bien que les critères de choix pour accéder à l'Agglomération c'était la continuité territoriale et c'était l'équipement structurant. Et certaines communes ont été obligées de rejoindre l'Agglomération pour ces deux raisons-là et ces communes-là, dont on sait très bien qu'elles étaient en lien avec l'équipement structurant, on ne les a pas tellement poussées à l'époque. Ce sont des responsabilités partagées à l'époque et on peut aujourd'hui s'inquiéter du contexte et espérer que ça aille plus loin dans le travail de coopération avec ce territoire, et au-delà avec la Haute-Saône.

Au-delà de l'aménagement autour de la gare d'Auxon, et là-dessus je pense qu'on ne peut pas s'inquiéter de construire la Ville à la campagne. Il y a un développement de l'Agglomération avec un nouveau cœur qui sera là. Construire la Ville à la campagne c'est peut-être densifier trop certaines communes comme certains Maires s'en inquiètent. Par contre ce qui me semble important, aussi, c'est de réfléchir à la liaison plus rapide, et je l'ai dit à plusieurs reprises aussi, avec le Pôle Santé. Je sais et on en a déjà parlé que la question de la halte ferroviaire est une question coûteuse, vous avez évoqué Franois. Le TCSP, le tram, ne va pas jusqu'à Franois. Cet enjeu-là est aussi important. Il ne sera pas traité par ce pacte-là mais il est aussi important.

Enfin, pour terminer, je voudrais redire ce que j'ai dit au Conseil Municipal. Vous avez le souci de communiquer et là c'est une communication qui ne coûte pas cher. Plutôt que « Besançon Centre Franche-Comté », je pense que « Besançon Cœur de Franche-Comté » serait beaucoup plus attractif.

M. LE PRESIDENT.- Frank MONNEUR.

M. MONNEUR.- Monsieur le Président. Rapidement, nous sommes tristes de constater une fois de plus, ce soir, que les élus Verts reculent sur le sujet. En fait ont-ils avancé un jour ? Depuis 10 ans ils n'ont toujours pas acté l'idée quand même que le principe de la gare d'Auxon a été acté il y a 10 ans. Depuis 10 ans vous faites de l'obstruction sur ce sujet et j'ai envie de dire, soyez constructifs. Emparez-vous du sujet positivement. Aidez-nous à le construire et puis sortez de vos postures idéologiques. Car ici il est question de développement économique notamment. Si vous pensiez pouvoir faire le développement économique de l'Agglomération autour de la gare Viotte vous savez bien que cela était totalement impossible.

Concernant le projet de pacte présenté ce soir, vous dites « *c'est tout ce qu'il ne faut pas faire* ». Vous pensez, vous, que c'est tout ce qu'il ne faut pas faire. Heureusement que nous sommes nombreux dans la salle à penser que c'est ce qu'il faut faire. Et d'ailleurs les élus communautaires j'espère, dans le vote qui interviendra dans quelques minutes, le prouveront. Car, chacun ici a compris que nous avons tous le souci de l'écologie. La préoccupation écologique nous anime tous mais, et bien oui, parce que justement la préoccupation écologique, c'est ce que vous n'avez pas compris, ne peut se faire sans développement économique. C'est un développement économique raisonné, maîtrisé, durable mais réel que nous voulons. C'est cela qui nous permettra, en créant des richesses aussi, de nous soucier de l'écologie.

M. LE PRESIDENT.- (Inaudible)

M. GIRERD.- Merci Monsieur le Président. Je voudrais répondre à Madame THIEBAUT parce que je ne suis pas d'accord sur son positionnement. En particulier je veux qu'on ait des démarches factuelles sur certains sujets. Je vais simplement rappeler qu'en 1850 il ne restait que 7 à 8 M ha de forêt en France alors qu'elle couvrait à peu près la quasi-totalité du territoire autour de l'an 400. Jules César parlait d'ailleurs, dans la *Guerre des Gaules*, de la « Gaule Chevelue ». Le Second Empire sera marqué par le lancement de grands travaux avec le boisement des Landes et de la Sologne. Depuis la deuxième moitié du XX^{ème} siècle, l'Etat, par le biais de fonds forestiers nationaux, la création de l'ONF et l'action qui a été lancée par le Général De Gaulle en 1946, a permis de créer un certain nombre d'actions qui ont été efficaces. Grâce à ces politiques, depuis 1850 la forêt française a doublé en surface pour atteindre 15 M ha. Il ne faut pas oublier dans ce bilan, en plus, la forêt de Guyane qui est un réservoir de biodiversité. Nous devons donc être vigilants bien sûr pour maintenir ces politiques mais sans être catastrophiques.

Mme JEANNIN.- Jean-Marie parle de 1850, je vais parler également de 1850. Enfin, c'est pour un peu détendre l'atmosphère. La gare d'Auxon va retrouver ses lettres de noblesse parce qu'en fin de compte la gare d'Auxon a toujours été une zone d'échanges économiques. Ma grand-mère, qui habitait Bussières, ainsi que l'arrière grand-mère de Bruno, prenait sa carriole, son cheval et allait vendre son bois à la gare d'Auxon. On était en 1850 !

M. LE PRESIDENT.- Monsieur CYPRIANI.

M. CYPRIANI.- Merci Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Benoît vas-y.

M. CYPRIANI.- Il y a un peu de bruit.

M. LE PRESIDENT.- Que veux-tu que je te dise. J'ai déjà demandé vingt fois de se taire, je vais peut-être être obligé de suspendre la séance pour calmer les esprits, si on n'y arrive pas. Vas-y.

M. CYPRIANI.- Le type de réponses qu'on a reçues est bien sûr, suite à l'intervention de Catherine THIEBAUT, n'est pas vraiment à la hauteur. C'est un peu facile de caricaturer nos positions. On n'a jamais dit qu'on était contre le développement économique. On n'a jamais dit qu'on était contre la création d'emplois. Simplement la création de cette gare d'Auxon était une chose dont on pouvait se penser bien sûr, et encore plus la création d'une zone économique à cet endroit-là. Elle est vraiment mal placée et il faut le reconnaître. Mais ce n'est pas pour ça que nous sommes contre les emplois il ne faut pas exagérer non plus. Cet accès est difficile et ce n'est pas parce qu'on va mettre la route à 2 X 2 voies qu'il y aura moins d'accidents. Les gens rouleront plus vite et les accidents seront encore plus nombreux.

Concernant le cours d'histoire de Monsieur GIRERD. La forêt est en augmentation depuis le Moyen Age, peut-être, en tous cas depuis 2009 la forêt régresse en France, et ça il faut le savoir. Elle régresse à cause de l'urbanisation. Je vous invite tous à regarder les statistiques du Ministère et de l'ONF. Il serait bien que lorsqu'on s'exprime nos positions ne soient pas caricaturées.

M. LE PRESIDENT.- Il serait bien qu'on puisse vous écouter. Ce qui m'inquiète c'est quand vous dites que la forêt régresse et que par ailleurs on veut faire de plus en plus de chaufferies bois, là tu commences à m'inquiéter.

M. CYPRIANI.- Non, Jean-Louis je ne peux pas entendre ça, ce n'est pas vrai. Quand on coupe du bois pour le chauffage on le laisse repousser quand même, ce n'est pas une disparition de la forêt. Je suis étonné, Monsieur le Président, que vous utilisiez, là aussi, des arguments aussi caricaturaux.

M. LE PRESIDENT.- C'est une boutade.

M. CYPRIANI.- Oui, c'est une boutade, mais après...

M. LE PRESIDENT.- Oui d'accord, très bien. Cela dit, par rapport à la gare, moi j'inviterais mes amis Verts à regarder qu'elle était la position de la gare Viotte au début du siècle dernier, lorsqu'elle a été construite. Elle était au milieu des champs, il y avait du maraîchage tout autour. Et effectivement il a fallu peut-être un peu d'audace d'aller mettre une gare au milieu des champs. Le rôle du Président c'est aussi de savoir quelle sera, effectivement, l'Agglomération dans laquelle vivront demain nos enfants et surtout nos petits-enfants. Je pense que la population va se développer. Je pense qu'effectivement entre Besançon et Auxon, entre Besançon et la gare Besançon Franche-Comté TGV, ça va se construire mais qu'il faudra justement bien utiliser ces espaces-là pour éviter d'aller trop loin. Parce que ce qui me gêne beaucoup c'est lorsqu'on va dans la deuxième ou la troisième couronne, parce que là effectivement c'est générateur de beaucoup de déplacements, de production de beaucoup de gaz à effet de serre. J'ai le sentiment, vous ne savez pas plus que le social n'est l'apanage d'un parti politique, je crois que la protection de l'environnement tout le monde s'en préoccupe et je me sens autant écolo que Nicolas HULOT par exemple. *(Rires dans l'Assemblée).*

Bien. Je vais mettre au vote ce rapport sachant que la dernière page ce n'est pas la bonne. Pardon ?

M. BAULIEU.- Il faudra compléter. On fera parvenir à chacun la bonne version du pacte.

M. LE PRESIDENT.- Oui mais il y a quoi ? Qu'est-ce qui change ? Il y a beaucoup de choses qui changent ? Je vais vous dire ce qui manque pour ne pas qu'on nous dise que je vous ai fait voter un texte dont nous n'aviez pas la totale connaissance. L'annexe.

Il manque : « Avec au sein de la démarche de projet, la représentation garantie des 7 communes proches de la gare TGV... [Elles sont citées.] ... toutes rassemblées et déterminées afin que l'avenir de cet espace à fort enjeu puisse rester ouvert à des demandes réelles d'habitants, d'associations... En cela il est proposé de faire de la « démarche même » un acte du « pacte » qui assure d'une réflexion essentielle sur le développement du territoire, et permette que l'engagement et l'engouement des citoyens restent possibles, voire parfois déterminants : en élargissant le champ du dialogue à plus de démocratie, en allant du local au global, de l'échelle communale aux enjeux supra-communaux, comme on va de l'individu à la société, en prenant le risque d'inventer la démarche, éviter toute approche standardisée, vocabulaire banalisé en matière de concertation et de participation. Cette proposition n'est pas celle d'une gouvernance. Elle engage entièrement l'humain, à tous les niveaux, pour tous les acteurs. Elle demande à ce que le politique se mobilise autrement, et défende avec vigilance l'espace des débats. Cette requête est à la fois culturelle et sociale et ne pourra exister sans une ferme volonté politique ».

Cela a été rajouté à la demande justement des Maires des communes et pour cela nous avons accepté de le rajouter. Voilà donc ce qui sera rajouté dans l'annexe.

Maintenant je le mets au vote. Quels sont ceux qui sont contre ? Qu'ils lèvent la main que je les compte. Onze voix contre. Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Une abstention. Les autres sont pour. Je vous remercie.

Commission n°07 : Habitat, Politique de la Ville

Rapport n°7.1 - Avenants 2011 à la convention de délégation de compétence des aides à la pierre et à la convention de gestion des aides à l'habitat privé

M. STEPOURJINE.- Rapport n°7.1, page 123. Ce sont des avenants 2011 à la convention de délégation de compétences des aides à la pierre, merci de m'écouter, et à la convention de gestion des aides à l'habitat privé. Nous avons signé pour 6 ans une convention avec l'Etat et avec l'Anah le 21 septembre 2010. Aujourd'hui nous vous proposons d'autoriser le Président à signer deux avenants concernant la convention de délégation des aides à la pierre, pour l'habitat locatif public, et la convention de gestion des aides à l'habitat privé.

M. LE PRESIDENT.- Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Je n'en vois pas.

Rapport n°7.2 - Subvention pour la reconstruction de logements publics dans le cadre du PRU de Planoise - Opération de Néolia

M. STEPOURJINE.- Rapport n°7.2, page 137.

M. LE PRESIDENT.- Ne prennent pas part au vote : Danièle POISSENOT et Valérie HINCELIN.

M. STEPOURJINE.- Subvention dans le cadre du programme de rénovation urbaine de Planoise. Nous vous invitons à accorder une subvention de 49 103,62 € à Néolia pour la reconstruction de 22 logements PLUS et 2 logements PLAI, rue de Chaillot, c'est l'ancien site Weil.

M. LE PRESIDENT.- Pas de remarques ? Pardon Lazhar ? Oui, rue de Chaillot. Il n'y a pas d'oppositions ? Rue de Chaillot, c'est effectivement Fontaine-Ecu.

M. LE PRESIDENT.- Danièle POISSENOT et Valérie HINCELIN.

M. STEPOURJINE.- Rapport n°7.3, page 139. Subvention programmation de droit commun. Nous vous invitons à accorder une subvention de 64 352 € à Habitat 25 pour une opération en VEFA pour 23 logements, 15 PLUS et 8 PLAI, rue de Viancin à Besançon. Opération réalisée par CIRMAD en THPE, intitulée la Résidence Le Trident.

M. LE PRESIDENT.- Est-ce qu'il y a des remarques ? Madame JEANNIN.

Mme JEANNIN.- Elle va être très courte. Je voterai contre pour les raisons que vous connaissez, je m'étais expliquée lors d'un dernier Conseil. Pour les gens qui veulent retracer un peu l'affaire tout est indiqué sur la Presse Bisontine de juillet.

M. LE PRESIDENT.- Alors combien d'oppositions ? La vôtre. Six oppositions. Très bien.

M. STEPOURJINE.- Rapport n°7.4, page 143. Aire de grands passages à Thise, caution. Nous vous invitons à vous prononcer sur l'introduction du versement d'une caution pour pouvoir occuper l'aire de grands passages de Thise. Cette caution est fixée à 500 € par séjour.

M. LE PRESIDENT.- Est-ce qu'il y a des remarques ? Je donne deux paroles à notre ami COURBET parce qu'il avait demandé la parole tout à l'heure et j'ai oublié, je te prie de m'excuser.

M. COURBET.- Il n'y a pas de mal. Pour celle d'avant, je voulais juste demander à Monsieur le Président, c'est-à-dire à vous, de rester un petit peu le débat parce que là ça partait complètement en vrille, avec la grand-mère, le grand-père, je trouve ça très bien mais nous on est de l'extérieur et sur des projets comme ça au bout d'une heure on perd un peu pied.

M. LE PRESIDENT.- Je suis assez d'accord là-dessus.

M. COURBET.- Pour la deuxième, c'est pour l'aire de grands passages. Je vous félicite pour mettre une caution plus importante et je demande à vos services d'être un peu plus vigilants parce que dernièrement l'aire était totalement remplie et il y avait un cirque dedans. Il y avait donc une partie de cirque qui était dedans et de l'autre côté, sur le terrain de Chalèze, je ne prends pas la défense de Chalèze, mais étant à côté et passant tous les jours devant, je me suis aperçu qu'il y avait un cirque qui lui c'était mis tout à fait, je pense sans aucune autorisation, à moins que les services de la CAGB la leur ait donnée.

M. STEPOURJINE.- Non pas pour les cirques.

M. COURBET.- Je trouve bizarre qu'il y ait une partie du cirque donc je pense que ce sont les gens du voyage qui ont un cirque, et il y en a une partie qui occupait le site, et de l'autre côté, vu qu'il n'y avait pas assez de places, ils se sont accaparé le terrain.

M. STEPOURJINE.- Les cirques demandent l'autorisation aux communes pour s'installer.

M. COURBET.- Là c'était un cirque apparemment de gens du voyage. Il y avait donc une partie qui était sur l'aire réservée aux gens du voyage mais comme il n'y avait pas assez de places ils ont pris un autre bout de terrain. On a pu voir des lamas, d'ailleurs c'était très joli.

M. LE PRESIDENT.- Quand vous voyez des chapiteaux, il y a quelques fois des cirques, mais ce sont souvent des chapiteaux qui sont souvent des lieux de culte. Simplement je voudrais vous dire une chose. La CAGB ne donne pas d'autorisation pour deux raisons, d'abord ce sont les communes, mais souvent ils ne demandent pas l'autorisation aux communes non plus, soyons clairs là-dessus. La CAGB a donné une autorisation c'était à un groupe qui avait fait la demande pour aller sur l'aire de grands passages. Le reste, par exemple, il y a 150 caravanes qui sont arrivés sur le site de la Malcombe, ils n'ont demandé l'autorisation à personne. Nous avons, dès le lendemain, demandé un référé, il y a 12 jours. Pour l'instant le référé nous ne l'avons toujours pas. Cela dit c'est quelque chose de très difficile à gérer et je voudrais quand même à cet instant rendre hommage, d'une part aux élus qui travaillent là-dessus, ce sont Bernard MOYSE et Robert STEPOURJINE, et à nos services aussi, il y a Fabrice BAUD et à Aurélie KOLMAYER. Elle est un peu fluette mais elle fait un gros travail et elle va dialoguer effectivement et ce n'est pas facile du tout. Nos services font vraiment le maximum, je sais que c'est difficile. Quand j'ai vu les caravanes là-bas sur la Malcombe avec les difficultés que cela pose pour Vital'Eté, je n'ai pas été très satisfait pas plus que le Maire de Mamirole ou le Maire de Saône ou le Maire de Thise quand il y a des caravanes qui s'installent. Ce n'est pas du tout facile à gérer. Patrick.

M. BONTEMPS.- J'aimerais sur cette question là quand même questionner un petit peu la CAGB. Je sais, pour avoir en plus en responsabilité sur ce dossier dans le mandat précédent, je sais la difficulté. Maintenant c'est sûr qu'à partir du moment où les caravanes sont sur la commune, sont sur le territoire et je dirais même sont installées sur un terrain, je crois qu'il n'y a guère de possibilités de réactions et c'est le fait accompli mais aujourd'hui il est vrai que les gens du voyage, sur le site de la Malcombe, va perturber la mise en place du programme d'été en direction des populations au-delà de Besançon on le sait. Il y a 20 % d'ailleurs de fréquentations hors Besançon et notamment de l'Agglomération sur ce terrain. Ce que j'aimerais savoir c'est, en amont, comment il est possible d'intervenir ? En principe quand 150 caravanes se déplacent ce n'est pas quelque chose qu'on voit arriver comme ça sans le savoir. Ce que je veux dire c'est qu'il me semblait qu'en amont il y a un programme de déplacements de ces grandes migrations et là aussi c'est une difficulté. Je ne dis pas que c'est facile, je vous dis pour l'avoir connu, sauf qu'à l'époque il n'y avait pas de grandes aires d'accueil, mais je crois que c'est important et la responsabilité n'incombe pas qu'à la CAGB elle incombe aussi à l'ensemble des pouvoirs publics et je dirais notamment à la Préfecture et à la police aussi parce qu'à un moment donné il est vrai qu'une fois que les caravanes sont au carrefour de Planoise il est impossible de les empêcher d'aller sur l'aire de la Malcombe. Il n'y a pas de bonnes solutions, j'en suis bien conscient. Je ne doute pas qu'au sein de la CAGB les gens travaillent correctement mais essayez quand même de pousser la réflexion un peu plus loin.

M. LE PRESIDENT.- La réflexion on l'a poussée très loin. Simplement les caravanes, lorsqu'elles sont arrivées, moi, effectivement, je suis surpris que personne n'ait vu arriver 150 caravanes, je suis d'accord avec toi. Il y avait des travaux qui étaient en train de se faire ils ont repéré les lieux. Quand vous avez 150 caravanes qui se suivent au touche-touche comme ça c'est « inarrêtable », c'est ce que tu as dit. Nous avons donc fait le nécessaire. J'ai fait un certain nombre de remarques en disant que je ne comprenais pas que ces caravanes qui venaient de Gray, on n'ait pas été alerté. La CAGB, comme les Maires, il faut le dire, c'est difficilement gérable.

M. BONTEMPS.- *(Inaudible)*

M. LE PRESIDENT.- Simplement c'est un sujet compliqué, très compliqué. On voulait simplement vous demander si vous étiez d'accord pour voter une caution. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? C'est donc adopté.

Rapport n°7.5 - Subvention à l'Adil du Doubs

M. STEPOURJNE.- Rapport n°7.5, page 145. Subvention à l'Adil. Nous vous invitons à vous prononcer sur l'octroi d'une subvention de 20 000 € à l'Adil du Doubs. Cette subvention correspond au travail réalisé par cette association en 2010 dans le cadre du PASS Foncier. De plus, une convention définit les modalités d'intervention de l'Adil pour le compte de la Communauté d'Agglomération à la fois quant au conseil juridique gratuit dispensé auprès des habitants et quant aux études liées à la problématique habitat. L'Adil doit rendre compte chaque année du travail réalisé à la commission.

M. LE PRESIDENT.- Est-ce qu'il y a des remarques ? Danièle POISSENOT, Valérie HINCELIN ne votent pas, je l'ai dit.

**Commission n°08 : Relations avec les partenaires, les autres collectivités, les secteurs,
Aide aux communes**

Rapport n°8.1 - SDIS - Acquisition auprès de la commune de Saône de l'assiette foncière destinées à la construction du CPIR du Marais de Saône

M. GOVIGNAUX.- Rapport n°8.1. Le Schéma Départemental d'Incendie et de Secours prévoit l'implantation à Saône d'un Centre de Première Intervention Renforcé. Conformément à ce que le Conseil de Communauté a voté le 22 juin 2007, c'est la CAGB qui se porte acquéreur de la parcelle nécessaire et la concède au SDIS pour l'Euro symbolique. Le montant de cette parcelle s'élève à 106 326,62 €, donc revendue à l'euro symbolique, les frais d'actes étant pris en charge par le SDIS, acquéreur.

M. LE PRESIDENT.- Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des remarques ? Des abstentions ? Adopté.

Rapport n°8.2 - Agence Foncière du Doubs - Attribution de la subvention 2011 et versement de la cotisation

M. LE PRESIDENT.- MM. BAULIEU, CONTOZ, DEMESMAY, DILLSCHNEIDER, FOUSSERET, GUILLEMET, GOVIGNAUX, Mme HINCELIN, MM. GUYEN, LOUISON, LOYAT, MARTIN, MAY, REYLE, ROY et Mme THIEBAUT ne prennent pas part au vote.

M. GOVIGNAUX.- Les chiffres n'ont pas changé depuis plusieurs années. Il s'agit de voter une subvention de fonctionnement de 20 000 € et une cotisation de 30 €.

M. LE PRESIDENT.- Il n'y a pas de remarques ? C'est adopté.

Rapport n°8.3 - Modification des statuts du Syndicat Mixte de l'Aérodrome de Besançon - La Vèze

M. LE PRESIDENT.- Je ne prends pas part au vote avec d'autres d'ailleurs qui doivent être membres du Syndicat. Il y a Eric, il me semble, qui doit être membre du Syndicat pour La Vèze. Qui est membre du Syndicat ? Il y a M. CAYUELA, il y a le Maire de La Vèze aussi et de Saône qui ne prennent pas part au vote. Enfin ceux qui font partie du Syndicat. Je ne suis donc pas seul, c'est ce que je veux dire.

M. GOVIGNAUX.- Le Comité Syndical a adopté en février une modification de ses statuts pour permettre la mise en place d'une délégation à son Président afin d'améliorer le fonctionnement courant, notamment par la réduction des délais de traitement des procédures comptables. Il appartient maintenant à chacun des membres du Syndicat d'approuver cette modification.

M. LE PRESIDENT.- Pas de remarques ? C'est adopté.

Rapport n°8.4 - Evolution du dispositif d'aide aux communes

M. GOVIGNAUX.- Le dispositif d'aide aux communes a été créé en 2005, c'est-à-dire lors du précédent mandat. Il fonctionne plutôt bien puisqu'actuellement il y a environ une trentaine de projets d'investissement qui sont dans les tuyaux, plus ou moins avancés. Néanmoins, le contexte actuel de réforme territoriale et d'évolution des missions des services de l'Etat, nous invite à donner des réponses à des besoins nouveaux et diversifiés et nous invite à être prêts à donner des réponses à d'autres besoins nouveaux et diversifiés qui se présenteraient.

Pour l'heure, la commission 8 vous propose, premièrement, une assistance technique de proximité, c'est-à-dire la mise en place de ce que nous appellerons des techniciens de secteurs pour aider au quotidien le travail des communes et les conseillers dans certains travaux administratifs d'instruction notamment. Pour une cotisation annuelle de 5 € par habitant on pourrait mettre en place un agent pour 12 000 habitants. L'idéal serait bien sûr que ces techniciens de secteur interviennent sur les secteurs géographiques de la CAGB déjà délimités. Néanmoins pour démarrer l'opération, je suppose qu'on ne va pas démarrer avec 5 techniciens de secteur tout de suite, le fait que les secteurs soient discontinus n'est pas un obstacle à la mise en place. Il s'agit bien sûr de faire adhérer les communes à ce dispositif sur la base du volontariat. Néanmoins un petit peu de police s'impose. L'adhésion pourrait être pour 2 ans et le retrait de la commune entraînerait l'impossibilité de ré-adhérer pendant une période de 2 ou 3 ans de façon à ce qu'on ne considère pas ce dispositif comme un guichet. C'est-à-dire : j'ai besoin, je viens, je n'ai pas besoin, je ne viens pas.

Deuxièmement, le groupement de commandes : un premier groupement de commandes a été formalisé l'année dernière avec 15 communes dans le domaine des fournitures administratives. D'autres marchés à bons de commande peuvent rentrer dans ce schéma comme la fourniture de sel de déneigement, les contrôles techniques et de sécurité, la signalisation du domaine public, la fourniture de fioul, etc. Comme pour les techniciens de secteurs, il s'agit évidemment de participer sur la base du volontariat. L'appel à candidatures interviendra dans les mois qui viennent. Dans un premier temps, le temps d'évaluer un petit peu la participation des communes, il est proposé que ce service soit gratuit, les prestations restant bien entendu à la charge des communes qui commandent.

Troisièmement, l'assistance des services fonctionnels communautaires : on ne vous demandera pas de voter là-dessus parce que la réflexion est en cours. Néanmoins, l'enjeu est d'offrir aux communes des services dans des domaines pour lesquelles elles ne sont pas franchement armées, c'est-à-dire les sujets juridiques, les sujets financiers, les sujets de ressources humaines. La réflexion se poursuit, on reviendra certainement devant vous à l'automne avec des propositions plus précises, néanmoins, on a déjà tracé des directions. Les services concernés bien sûr devront tenir un suivi de leurs interventions de façon à ce qu'on sache quand même qui demande quoi, comment ça passe, combien de temps ça prend... Et deuxièmement, on réfléchit évidemment sur le coût du service qui serait pris en charge par les communes. On est parti sur une double participation, c'est-à-dire un abonnement annuel qui donnerait accès aux services courants, si on peut dire, et un paiement à l'acte pour les services qui demandent un plus gros investissement en temps et en personnels.

Quatrièmement, évolution des modalités de financement de l'aide aux communes, qu'on connaît déjà, c'est-à-dire de l'aide aux projets : le point faible de ce fonctionnement c'est le coût qui peut s'avérer décourageant pour les communes aux ressources modestes. Donc, en s'appuyant sur le classement qui sert à l'attribution des fonds « centres de village », on aurait 3 catégories de communes. Les communes les moins favorisées auraient comme tarif 150 €, les communes intermédiaires 270 €, les plus favorisées 280 €. Le tarif actuel étant de 270 € la demi-journée pour tout le monde.

Le calendrier enfin : en ce qui concerne la fixation des tarifs c'est applicable dès qu'ils sont votés. En ce qui concerne les techniciens de secteur et les groupements de commandes, 2^{ème} trimestre de cette année : appel à candidatures, 1^{er} trimestre 2012 : mise en route. Vous avez 2 annexes : un tableau des missions qui pourraient être confiées à des techniciens de secteur par ordre de priorité et en 2^{ème} annexe le tableau de classement des communes.

Il vous est demandé ce soir de voter sur les points 1, 2 et 4.

M. LE PRESIDENT.- Ce rapport est un rapport qui pourrait paraître comme étant un rapport banal. C'est au contraire très important pour le devenir de l'Agglomération. Vous savez il y a une difficulté pour les Maires des communes qui n'ont pas de services techniques, une très grosse difficulté de pouvoir assumer des responsabilités qui sont les leurs maintenant suite effectivement, entre autres, à la suppression de services qui étaient auparavant assurés par les services de l'Etat, entre autres, la DDE.

Nous avons pris, au Bureau, la décision de vous proposer un certain nombre de dispositifs qui répondent très clairement aux besoins des Maires, aux demandes des Maires, entre autres, ceux qui sont exposés ce soir étant dit clairement qu'il y aura certainement d'autres qui viendront par la suite, on parle beaucoup de droits des sols et autres. Tout ça est fait à titre expérimental, il faudra qu'il y ait des personnes qui donnent leur avis. Un certain nombre de ces services sont gratuits ensuite d'autres, je crois qu'il faut le dire, seront des services qui seront facturés, qui seront des services payants, puisque si nous ne le faisons pas ainsi, cela voudra dire que le service sera très rapidement tué dans l'œuf parce qu'on ne pourrait pas le développer et que ces services-là, nous devons être d'ailleurs très attentifs à ne pas faire de la concurrence déloyale avec d'autres qui pourraient éventuellement les rendre, c'est aussi un aspect qu'il faut prendre en compte. Je crois que c'est très attendu par l'ensemble des Maires de l'Agglomération, que l'Agglomération puisse mettre des services de ce type, et d'autres qui resteront à définir, au service des communes. Cela permettra d'ailleurs pour certains Maires de communes qui ne sont pas dans l'Agglomération et qui se demandent à quoi sert l'Agglomération, parmi d'autres choses, de se dire que cela peut aussi servir à ça. Mais après, qu'il y ait des choses qui puissent être faites gratuitement, c'est clair, et certaines sont proposées, mais lorsqu'il y a des services très importants il faudra dire, Gabriel peut en dire un mot et il s'est largement exprimé sur ce sujet. Il y aura donc des services qui seront effectivement payants mais à des coûts « Agglomération » et qui permettront de développer le service, car je suis persuadé qu'il y a là un axe très fort de développement des services dans les années à venir.

Bien sûr, on va me dire que nous créons encore des postes de fonctionnaires, ça on va le dire, mais ces postes de fonctionnaires qui sont créés viennent tout simplement compenser les postes de fonctionnaires qu'on supprime ailleurs. Parce lorsqu'on supprime un poste sur deux à la DDE, par exemple, ou plus, qu'il n'y a plus les personnes pour faire le travail, maintenant que font les Maires ? Ou ils font le travail eux-mêmes, mais ils n'en ont pas forcément la compétence, la connaissance technique, ou ils le font faire par d'autres. C'est vraiment une volonté forte et cela correspond aussi, lorsque le service d'aide aux communes avait fait ses études, Pierre CONTOZ a beaucoup travaillé là-dessus avec d'autres, c'était une demande qui était revenue de façon récurrente « il faut nous aider à trouver des moyens pour répondre à des besoins ». Je veux donc dire que c'est quelque chose de très important et c'est un axe qui sera inévitablement développé et qui devra, globalement, trouver ses financements. Pierre.

M. CONTOZ.- Sur ce dossier, bien sûr, on a travaillé en groupe, Jean-Pierre, Alain BLESSEMAILLE, et en commission. Il est clair que, et la littérature publique le dit maintenant tous les jours, la révision générale du collectif publique c'est les petites communes qui ont trinqué, c'est les petites communes qui trinquent. Le Président des Maires de France, le Président des Maires ruraux ne cessent de le dire. Le rapport qui est proposé là bien sûr qu'on souhaite que les gens présents dans la salle y souscrivent sur la base du volontariat,, comme l'a dit Jean-Pierre. Mais pour moi, je l'ai dit en Bureau, ce n'est qu'une étape.

M. LE PRESIDENT.- C'est ce que j'ai dit, Pierre.

M. CONTOZ.- Oui tu l'as dit Jean-Louis, c'est vrai. Il va falloir considérer que développer les capacités des communes à pouvoir être gérées normalement est un grand projet d'Agglomération. Aujourd'hui on a la capacité de financer des grands projets, des grands projets d'infrastructures et je crois que donner cette capacité aux Maires, notamment des petites communes qui, si on ne le fait pas, si on n'a pas l'audace de le faire y compris financièrement, auront des yeux d'envie en regardant ce qui se passe dans des petites communautés de communes riveraines qui eux auront la force et la volonté de le faire. Je crois que, cela ne se fera pas peut-être avant la fin du mandat, mais il faut qu'on y travaille. Et l'étape de réflexion, qu'on a déjà abordée succinctement au Bureau, devrait être l'étape de la mutualisation que nous imposent les textes. Mutualisation, je vous l'ai dit en Bureau, qui ne devra pas uniquement être regardée entre services de la CAGB et services de la Ville centre, mais mutualisation qui devra être une véritable mutualisation des services de toutes les communes, notamment des services qui n'existent pas. Voilà.

M. LE PRESIDENT.- Bien. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Je t'en prie.

Mme CRABBÉ-DIAWARA.- Je pense qu'effectivement c'est un rapport qui est important. J'attire quand même votre attention sur le point 2 où il est parlé de services gratuits. Tout le monde sait ici que rien n'est gratuit. Peut-être qu'un groupement de commandes cela ne prend pas beaucoup de temps, encore qu'on doit pouvoir évaluer combien de temps a pris celui sur les fournitures administratives. Cela fait un petit peu penser au temps de travail des femmes à la maison. On ne le voit pas, il est masqué mais mis bout à bout cela en fait beaucoup. Il faut donc qu'on sache où on va avec cette gratuité et j'insiste sur le fait que là il s'agit d'une évaluation, le Président l'a dit, parce qu'il faut aussi se dire les choses bien en face. Ces services-là existent à la Ville de Besançon et sont payés par les Bisontins. Il y a donc un moment aussi où il faudra qu'on aie une équité sur le territoire, y compris dans ce domaine-là.

M. LE PRESIDENT.- Je crois qu'il est noté que certains de ces services, dans un premier temps gratuits, fassent effectivement l'objet d'une évaluation. On verra bien ce que cela donne. Je pense qu'il va y avoir beaucoup de demandes. D'ailleurs, la plupart des collègues avec qui j'en ai parlé, je n'ai pas eu grand monde qui m'a dit que (*inaudible*) ... En plus, tu l'as dit, il n'y a rien qui est totalement gratuit. Après, cela dépend de ce qu'on demande. Il y a des choses qui peuvent être faites aussi sur le budget général de l'Agglomération. Il y aura une évaluation, mais je voudrais simplement insister un peu sur ce pas qu'on franchit là. C'est un pas important, à mon avis, pour les communes. C'est une chose sur laquelle on s'était engagé, il y a eu un groupe de travail et vous avez, je crois, les uns et les autres bien travaillé sur ce sujet. Est-ce qu'il y a d'autres remarques?

M. RUTKOWSKI.- Juste une réflexion parce que j'étais intervenu au moment du groupement de commandes pour les fournitures administratives où je trouvais que ce n'était pas normal qu'on regroupe à plusieurs commandes et que le fournisseur venait de Bordeaux alors qu'on avait quand même des locaux qui pouvaient répondre largement à l'offre.

M. LE PRESIDENT.- Je crois que des locaux ont répondu.

M. RUTKOWSKI.- Ils ont répondu mais ils n'ont pas été retenus ou très peu sur la quantité. J'ai fait le souhait qu'on puisse y mettre au moins une taxe carbone. J'ai comparé par rapport au prix d'achat de ma commune et par rapport à ceux qui avaient répondu, il y avait très peu de différences. Je ne comprends pas que ce soit quelqu'un de Bordeaux qui puisse livrer ici alors qu'on a des locaux, qui eux sont ici, qui créent de l'emploi sur Besançon, et qu'on ne puisse pas quelque part, vous allez me dire que la loi ne le prévoit pas, mais est-ce qu'il n'y a pas un outil où on pourrait mettre une taxe carbone sur ces appels d'offres qui puisse au moins favoriser un peu plus ceux qui sont près de chez nous plutôt que d'aller chercher à l'autre bout de la France.

M. LE PRESIDENT.- Deux réponses à t'apporter. Premièrement, c'est la loi des marchés et il faut la respecter. Par contre ce que tu dis, je suis assez d'accord là-dessus. C'est que lorsqu'on vient de loin, il y a des règles à respecter et les responsables d'appels d'offres le savent bien, après est-ce qu'on peut mettre une taxe carbone ? Pourquoi pas, je ne sais pas. Il faut regarder. C'est sûr que sur une ramette, s'il y a 1,5 cts d'euros, *a priori*, on peut dire qu'on aimerait mieux que ce soit un Bisontin, enfin un Grand Bisontin, qui le vende. Mais tu sais comme moi qu'il y a des règles et que si tu ne respectes pas les règles tu te retrouves très ennuyé. Mais l'histoire de la taxe carbone, pourquoi pas.

M. ALAUZET.- On peut mettre un critère carbone, simplement il va falloir le pondérer de façon mesurée. On ne pourra pas dépasser 5 %, c'est ce qui nous a valu des aventures pour le SYBERT, d'avoir une société alsacienne qui a remporté le marché et le point carbone n'a pas pu contrebalancer l'offre de prix qui était bien inférieure. Faisons-le mais pour l'instant à une hauteur qui est mesurée.

M. LE PRESIDENT.- La remarque de Serge, Laurent, on pourra regarder ?

M. VAN HERREWEGHE.- Il faut qu'on regarde.

M. LE PRESIDENT.- Il y en a un qui dit oui et l'autre qui dit non. Mettez vous d'accord entre vous et regardez ça. La règle n°1 c'est respecter les lois des appels d'offres. Vous ne me ferez pas signer le contraire. Après, il est sûr que s'il y a quelques centimes d'euros de différence, on peut se poser la question et que l'emploi créé ici, entretenu ici, est mieux que l'emploi à Bordeaux. Vas-y.

M. COURBET.- Je voudrais juste dire que le but pour nous, petites communes, c'est de gagner des sous. Si vous mettez des taxes carbone, des taxes de ceci, des taxes de cela, et que ce n'est plus compétitif, il n'y a plus aucun intérêt à faire ce genre d'appel d'offres.

M. LE PRESIDENT.- Justement, la taxe carbone c'est pour que les prestataires de nos communes, qui n'auront pas de taxe carbone puisqu'ils sont ici, soient plus compétitifs que ceux qui viendront de Bordeaux.

M. COURBET.- J'ai bien compris Monsieur le Président. Mais si on commande directement à Bordeaux et puis qu'on a moins cher que vous avec la taxe carbone il n'y a plus aucun intérêt à faire ce genre d'appel d'offres.

M. LE PRESIDENT.- Cela dit, les groupements de commandes, ce n'est pas une obligation de passer par eux non plus.

M. COURBET.- Non. Nous on l'a demandé parce qu'on trouve que c'est très bien justement de pouvoir mutualiser et d'avoir des prix intéressants. Si maintenant on met des taxes, plus de taxes, et que ce n'est pas intéressant, à ce compte-là on tue le bébé dans l'œuf.

INTERVENANT MASCULIN.- Ce n'est pas une taxe carbone. C'est une évaluation du poids carbone pour jauger l'offre. Ce n'est pas pareil.

M. COURBET.- Je comprends bien mais le résultat pour nous, petites communes, c'est le prix qui est en bas à droite. Si le prix en bas à droite est plus cher que si on commande en direct cela n'a plus aucun intérêt. On peut avoir le même problème avec le tramway qui vient, je crois, d'Espagne si je ne me trompe pas. Là il y aura une grosse taxe carbone. C'était juste une boutade.

M. LE PRESIDENT.- Merci de préciser que c'était une boutade. Jean ROSSELOT.

M. ROSSELOT.- Pour compléter l'intervention très intéressante : la presse révèle qu'un groupement de commandes avait été proposé à Besançon pour Brest, le Havre, Dijon et Besançon pour le tramway, pour acheter un matériel français.

M. LE PRESIDENT.- Ce n'est pas du tout pour ça mais ce n'est pas grave. Je ne vais pas relancer le débat là-dessus.

Quels sont ceux qui sont défavorables à ça ? Il y a des abstentions ? C'est adopté.

Commission n°09 : Gestion des déchets ménagers et assimilés

Rapport n°9.1 - Rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

M. TAILLARD.- Il s'agit du rapport annuel concernant le service public d'élimination des déchets pour 2010. Vous avez lu le rapport attentivement, je l'imagine. On va voir juste quelques chiffres qui peuvent nous intéresser dans le cadre de la préparation de la Redevance Incitative (RI). Vous voyez que la part du tonnage des bacs gris a diminué de 5,5 %, le tonnage des bacs jaunes a augmenté de 5,5 %, le global est resté stable. Ce global d'environ 480 kg par habitant et par an reste quand même inférieur de 100 kg à la moyenne nationale. Nous sommes quand même sur un cadre privilégié. Nous avons beaucoup moins parlé des quantités de déchets produits en zone urbaine par zone d'habitat vertical et par zone pavillonnaire. Vous avez 2 chiffres qui montrent qu'il y a toujours environs 100 kg d'écart entre les deux types d'habitats dans les bacs gris. Vous voyez que la qualité du tri en habitat collectif est assez comparable à celle de l'individuel à quelques détails près. Par contre, vous voyez qu'au niveau du verre il y a toujours des progrès spectaculaires dans l'habitat collectif puisqu'on peut y collecter deux fois plus de verre.

On passe au point suivant : il s'agissait des actions menées au cours l'année 2010. Une nouvelle sectorisation pour la collecte, la carte que vous connaissez tous. Et puis une nouvelle fréquence qui a été harmonisée sur toutes les communes de CAGB.

Les effectifs sont stables à 114 agents. A l'exception de quelques agents qui ont été recrutés temporairement pour l'opération de puçage réalisée l'année dernière sur les bacs de la périphérie. Bilan de l'année dernière : 21 000 interventions sur les bacs pour réaliser la mise en place des puces sur la périphérie.

Vous voyez que les tonnages collectés en bacs gris c'est environ 36 500 tonnes et la CAGB mobilise 71 % des tonnages traités à l'usine d'incinération dans le cadre du SYBERT.

Nous allons parler d'argent : donc aujourd'hui les dépenses de la CAGB dans son budget annexe Déchets sur l'année 2010 est d'environ 17 M€. Vous voyez que la redevance des ménages abonde ce budget à hauteur de 12 M€ et nous avons ici un ordre d'idée des dépenses. Vous avez donc des dépenses qui sont engagées sur des prestataires d'environ 2 M€ et des dépenses qui sont engagées pour le traitement au niveau du SYBERT. Donc vous voyez qu'elles sont d'environ 9 500 000 €. On rappelle qu'en 2009 elles étaient de 8 700 000€. Evolution de la réglementation, évolution des charges. Voilà quelques-uns de ces chiffres dont vous avez tous les détails dans le rapport.

On s'intéresse toujours à savoir ce que coûte 1 kg de déchets alors qu'on le produit. Vous avez des chiffres ici qui sont le coût net, le coût pour l'usager, toute subvention et dotation retournée. Donc ce qu'on peut appeler le coût résiduel. Vous voyez qu'aujourd'hui quand vous produisez du verre, ça coûte très peu cher à la tonne. Quand vous produisez des déchets incinérables, c'est environ 200 € la tonne. Quand vous produisez des déchets recyclables, c'est un geste écologiquement tout à fait appréciable mais qui économiquement coûte environ 300 € la tonne. Je dirais en termes de conclusion que quand vous avez du verre à votre disposition, pour autant que vous ayez choisi d'acquérir un récipient en verre, le mettre bien dans le bac à verre parce que ce kilo-là c'est celui qui coûtera le moins cher pour la collectivité. Ces chiffres-là sont toujours intéressants. Effectivement, ils amènent à se poser certaines questions. Ils vous sont livrés et vous avez tous les détails dans le rapport.

La mise en place de la communication liée au puçage réalisé en 2010 : à titre de curiosité ça a donné naissance à 31 000 courriers et 17 000 appels téléphoniques. Vous voyez que c'est une opération qui n'est pas banale.

Ensuite, les deux chantiers qui sont liés à la perspective 2011, année 2011 dans laquelle nous sommes : c'est bien sûr les équipements pour préparer la mise en place de la RI et bien sûr l'adaptation du mode de facturation. Voilà en résumé quelques chiffres de ce rapport.

M. BAULIEU.- Merci Jean-Pierre. Tout est dit dans les éléments essentiels et puis chacun peut prendre connaissance du rapport. Qui souhaite intervenir sur ce compte-rendu d'activité, sur ce rapport annuel ? Pas d'observations ? Merci. Donc c'est un rapport où nous sommes invités à prendre connaissance. C'est fait merci beaucoup.

| |
|---|
| Rapport n°9.2 - Plan d'accompagnement pour la mise en place de la Redevance Incitative (RI) en 2012 |
|---|

M. TAILLARD.- Ce plan qui vous est présenté, très simplement, il se rattache à tous les objectifs de la RI que vous avez sur le document et que je ne vais pas répéter. L'agenda de cette mise en place tout le monde l'a en tête. 2010/2011, c'était la structuration du système, l'acquisition et la mise en place des équipements et 2012 sera la mise en œuvre de la RI sur l'Agglomération avec 2 tranches en 2012. Une première tranche qui correspond à 4 premiers mois où le système sera en test permanent avec un système de contrôle qualité à 100 % et ce sont les 4 derniers mois de 2012 pour lesquels la facturation sera au mode RI. Donc 8 mois de fonctionnement je dirais à blanc, c'est-à-dire en fait un travail intense d'auto-vérification, d'autocontrôle. Puis 4 mois de fonctionnement avec la Redevance Incitative.

Le plan d'accompagnement répond à des objectifs que tout le monde aura parfaitement compris. Premier objectif c'est informer, former, sensibiliser tous les acteurs qui sont la coulisse du système, tous les opérateurs intervenants. Et puis bien sûr informer les usagers. On vous propose une campagne avec deux volets d'action. Un volet interne pour former et informer les agents, les prestataires et tous les acteurs qui vont être autour de la mise en œuvre du système en y associant les mairies et toutes les collectivités environnantes. Et puis un autre volet externe destiné à l'usager, à l'habitant et bien sûr au public relais tel que les associations de locataires, les gérants d'immeuble, etc. Et puis bien sûr les médias.

Le détail du programme vous l'avez sous les yeux, je ne rentrerai pas dans les détails. Je résumerai simplement en disant qu'on vous propose une phase I. Cette phase I commence après l'été, septembre 2011. Elle se poursuit jusqu'au mois d'août 2012. C'est celle qui précède la facturation incitative. Donc c'est une phase dans laquelle il s'agit d'associer, par étapes successives, tous les acteurs. Donc réunions dans les communes, documents dans les bulletins municipaux, communication dans le BVV, communication dans la revue de l'Agglomération. Mise en place de supports sur Internet, d'outils pédagogiques et de simulateurs de calculs tarifaires. Tout ce qui va permettre à chacun avant août 2012 d'avoir parfaitement compris tous les rouages du système. Et puis un deuxième volet à partir d'août 2012. C'est le volet par lequel on va accompagner la mise en place de la facture incitative par des compléments d'informations, site internet, brochures, contacts, courriers individuels, je ne rentre pas dans les détails.

Voilà ce qui vous est proposé, dans les grandes lignes, en termes de programme d'actions pour accompagner la mise en place de la RI depuis cet été jusqu'à la fin de l'été prochain.

M. BAULIEU.- Merci pour cette présentation. J'ouvre le débat. Il y a une demande de parole.

INTERVENANTE FEMININE.- Nous nous abstenons comme nous nous sommes abstenus pour le choix de la redevance incitative car nous sommes très inquiets toujours par rapport au collectif et à ce plan d'accompagnement de la mise en place de la redevance. Il ne répond pas du tout à nos questions et nous avons très peur que les coûts pour les ménages soient de plus en plus importants. C'est pour cela que nous nous abstenons sur les rapports 9.2 et 9.3.

M. BAULIEU.- Merci. Monsieur GIRERD.

M. GIRERD.- Merci Monsieur le Vice-Président. Ce programme me paraît assez pertinent, par contre je pense qu'il manque quelque chose, c'est un élément de surveillance et de mesure de la satisfaction des usagers au fur et à mesure de l'avancement du programme sous forme de sondages par exemple. Parce que cela permettrait de voir si toute la politique a été mise en œuvre, a été faite de façon efficace, et d'autre part, si elle a été perçue favorablement par les usagers du SYBERT.

M. BAULIEU.- Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur ce rapport ?

INTERVENANTE FEMININE.- Simplement pour dire que c'est une bonne chose, c'est tout. Le principe de calcul de cette redevance encourage l'effort écologique. On est tous écologique comme le disait si bien le Président tout à l'heure ! C'est une bonne chose et je félicite Jean-Pierre TAILLARD.

M. BAULIEU.- Merci. Jean-Pierre sur les deux interventions.

M. TAILLARD.- Sur la première intervention, il est très clair, mais cela a déjà été évoqué ici, je ne vais pas débattre trop longtemps ce soir, il faut savoir que le principe de la RI c'est une démarche qui a pour but de responsabiliser les usagers. A ce titre, tout foyer modeste qui a quelques soucis pour gérer son budget a un instrument pour atténuer sa dépense. Et donc nous sommes un certain nombre à penser que dès l'instant où on fournit un instrument à un foyer modeste, pour réduire sa dépense, c'est une forme de progrès, entre autres, pour ce foyer modeste. Après, on peut avoir des doutes. Je pense qu'en complément le point suivant qu'on va présenter va vous montrer l'élément complémentaire qu'on va apporter pour, non pas le foyer modeste, le foyer qui est en collectif, ce qui est un autre volet.

En ce qui concerne l'intervention de Monsieur GIRERD, les choses sont très simples. Il y a bien sûr prévu un plan d'accompagnement permanent au travers un public qui va être identifié, probablement à l'image un peu de l'opération « un ménage presque parfait » du SYBERT. On va identifier un ensemble de public « cible » auprès duquel, en dehors de toutes les opérations de tests et de contrôle de qualité, on va s'attacher à pouvoir faire intervenir des corrections en ligne dans l'exécution du processus sur l'année qui se découle, et même un petit peu plus tard, c'est-à-dire jusqu'à la fin 2012. Il ne vous a pas été présenté ce soir parce qu'il n'a pas le même degré d'urgence de mise en place, il s'agit de prise de décisions, ce soir, sur la communication.

M. BAULIEU.- Merci. Je crois que cela répond parfaitement à la préoccupation qui est exprimée. Il n'y a pas d'autres interventions ? Je croyais qu'on en avait terminé mais je vous en prie.

Mme GELIN.- J'émet toujours une réserve sur cette redevance liée au poids du conteneur. Il semblerait quand même qu'il y ait déjà quelques incivilités, des personnes qui chargent des poubelles qui ne sont pas les leurs, c'est un fait avéré et visible. Pour cela, j'espère que vous aurez peut-être quelques observations sur certaines collectes de bacs pour voir si, effectivement, il y a des surcharges à certains moments, ce qui peut effectivement se faire. S'il y a des anomalies un peu comme des surconsommations.

D'autre part, quand je pense qu'il y a déjà un service d'enquêtes téléphoniques qui est en place pour le SYBERT, est-ce que vous connaissez le « ménage presque parfait » ? Comment faites-vous vos achats ? Êtes-vous contents de la redevance incitative ? J'ai fait l'expérience il y a peu d'une enquête de ce genre. Ce que je pourrais dire c'est qu'elle est déjà en place et qu'elle fonctionne.

M. BAULIEU.- Merci. Il y a une autre demande de parole.

Mme POIGNAND.- Merci. J'ai lu récemment qu'une ville de l'Ouest, je ne me souviens plus laquelle, a mis en place une redevance incitative mais non pas sur le poids des conteneurs mais sur le nombre de fois où les habitants mettent le conteneur pour le ramassage. Ce qui permet de freiner le fait que quelqu'un puisse déposer ses propres déchets dans les conteneurs.

M. LE PRESIDENT.- C'est une excellente idée c'est pour ça que nous l'avons prise ici aussi.

M. BAULIEU.- On fera les deux.

M. LE PRESIDENT.- Ce sera les deux.

M. TAILLARD.- Il y a un détail qui a dû échapper à un moment donné mais très simplement, il faut avoir que le principe sur lequel la décision a été prise en Assemblée s'appuie sur 3 volets : un volet « abonnement » lié au volume du bac, un volet « poids du bac gris » et un volet « nombre de levées du bac », ceci étant toujours attaché au bac gris. Ces 3 critères interviennent dans des ratios dont le détail fera l'objet d'un ultime débat sur la base de simulations budgétaires ultrafines qui vous seront présentées en octobre. Les principes c'est donc qu'il y aura environ, globalement, 50 % abonnement, 40 % pesée et 10 % levée, pour donner un esprit. Considérez que ces chiffres sont des indicateurs de l'esprit d'un projet.

M. LE PRESIDENT.- C'est vrai que le fait de le mettre moins souvent il y a moins de risques c'est évident. Il faudra qu'on détermine si c'est 10 ou 15 %. On dit 10 pour l'instant. J'ai tendance à penser que c'est un peu faible.

M. TAILLARD.- C'est des éléments de cadrage.

M. BAULIEU.- Il n'y a plus d'interventions sur ce rapport ? Sur le 9.2. Il n'y a pas d'objections ? Pas d'abstentions ? Cinq abstentions. C'est noté.

| |
|--|
| Rapport n°9.3 - Dispositif d'accompagnement à la mise en place de la Redevance Incitative (RI) en habitat collectif dense |
|--|

M. TAILLARD.- C'est un dispositif qui vous est présenté. Il a un caractère tout à fait original qui a été élaboré à partir de discussions et de questionnements, entre autres, avec les gérants d'immeubles, bailleurs sociaux, etc. On a déjà évoqué le principe ici. Il s'agit de mettre en place, au bénéfice de l'habitat vertical, un système d'interventions spéciales. Ce système d'interventions a pour but de répondre à certaines craintes de certains acteurs qui connaissent parfaitement ces lieux où on peut avoir des dysfonctionnements qui sont relativement peu contrôlables. Le contexte, c'est un dispositif qui vous est proposé pour 2 années, c'est-à-dire pour la mise en route des systèmes. On imagine qu'au bout de 2 années tout doit être réglé de façon à ce qu'on n'en ait plus besoin. C'est un système qu'on va appeler « une opération commando » qui a été mise en place en concertation avec les logeurs, en concertation avec le SYBERT et qui va toucher plusieurs acteurs.

Concrètement, cette opération sur 2 années comment est-ce qu'elle peut être résumée ? Quelle est la problématique du pied de l'immeuble ? En pied d'immeuble vous avez les usagers, vous avez les bailleurs sociaux ou autres, vous avez les acteurs de la propreté au niveau de la Ville, vous avez les services de la Direction des Déchets qui collectent le verre et qui collectent les poubelles grises et jaunes, et vous avez le SYBERT qui est l'acteur du compostage. Chacun a parfaitement compris qu'en pied d'immeuble vous mettez plusieurs acteurs, plus quelques usagers distraits, fatigués, ou qui ont envie de jouer, vous n'êtes pas certain que tout va bien fonctionner.

La proposition qui vous est faite aujourd'hui c'est de mettre en place un système d'interlocuteur unique, vous l'appellez « régisseur », vous l'appellez « animateur », vous l'appellez « ambassadeur », mais je tiens au mot « régisseur » parce que cela veut dire que c'est quelqu'un qui a une capacité à fédérer les actions des uns et des autres, à faire évoluer le système pour qu'il fonctionne bien. On va dire que c'est une espèce de responsable qui va fédérer tous les acteurs en pied d'immeuble et lorsqu'il y aura un problème il va chercher à trouver la solution aussi bien en termes d'information qu'en termes de modification ou d'aménagement des sites. Puisque vous voyez, tous ces acteurs, ça laisse penser qu'il peut y avoir des divergences d'approche ou des temps de réaction un peu longs. Le but de ces acteurs c'est de faire de l'analyse, du diagnostic. De voir ce qu'il convient d'engager pour que cela fonctionne mieux, d'élaborer un plan d'intervention et puis de rester en permanence des gens qui vont assister, former, corriger, conseiller l'utilisateur. C'est donc une action de terrain.

Vous allez me dire « mais tout ça est merveilleux » ! A ceci près qu'il faut le constituer et il faut le financer. Ce qui vous est donc proposé ce soir c'est de recruter et de former ces régisseurs / ambassadeurs, appelez-les comme vous voulez, avec l'aménagement d'une base arrière puisque ces équipes vont circuler avec des véhicules et ils auront des moyens d'intervention. Et puis il faut déployer une présence sur le terrain de façon à ce que sur une quelconque intervention d'un gérant d'immeuble ou autres ou d'un résident, on puisse intervenir et ensuite évaluer tous ça.

La proposition qui vous est faite ce soir, ce n'est pas une proposition, ce n'est pas une décision de dépenser, une autorisation de dépenses que je vous demande ce soir. Ce que je vais vous demander ce soir c'est d'autoriser le Président à engager des demandes de subvention pour financer le projet. Comme on est très prudent et qu'on sait que vous l'êtes tous aussi, on propose une version qu'on va appeler « minimale ». On imagine qu'il y a 2 régisseurs / ambassadeur, qu'ils n'ont pas de base arrière donc ils trouvent un endroit pour se loger comme ils peuvent. Pour faire ce projet on le construit sur une aide dont on imagine qu'elle est quasiment acquise du FEDER et avec ça il nous faut 45 K€ par an sur ces 2 années, donc 90 K€ pour faire fonctionner le système dans ce que j'appellerai le mode « dégradé » ou le mode « service minimum ». Nous avons évalué que c'est l'option 2 qui est souhaitable. C'est-à-dire qu'on a 6 régisseurs / ambassadeurs, une base arrière et pour arriver à financer ce projet à peu près avec les mêmes financements budget propre, c'est-à-dire environ 50 K€ par an, il faut engager une sollicitation auprès du FEDER, auprès des programmes Life et dans le cadre du programme PLP qui est actuellement réalisé par tous les acteurs du SYBERT sous la houlette du SYBERT. Les estimations qui ont été faites, des volumes d'aide acquis, nous permettent de dire que cette option 2 est atteignable. Ce qui vous est donc demandé ce soir c'est de nous laisser la liberté d'aller chercher ces subventions et en fonction du niveau de subventions choisi, l'équipe d'ambassadeurs / régisseurs sera plus ou moins costaud.

M. LE PRESIDENT.- On te laisse libre d'y aller, mais on t'interdit de revenir sans subvention.

M. TAILLARD.- Voilà la proposition qui est faite ce soir, résumée de façon assez succincte. Elle répond à une demande de pas mal d'élus de la Ville qui ont une sensibilité particulière vis-à-vis de ces préoccupations. On reste convaincu que l'originalité de l'opération en termes de compléments des avancées, puisqu'on est pionniers en RI dans le domaine de l'habitat vertical, cela nous laisse donc penser que les organismes financeurs autour de ces problématiques ne devraient pas être insensibles à cette opération, qui a vraiment un caractère pilote et original. Mais encore une fois, quand on met la ligne à l'eau on ne sait pas ce qu'on va pêcher même si on connaît un peu la rivière.

M. LE PRESIDENT.- Les élus sont sensibles à ça. On sait bien qu'être dans l'habitat vertical, c'est là où c'est le plus difficile. Je comprends bien qu'on puisse s'abstenir, ou voter contre, sur ces rapports mais je crois qu'il faut quand même être solidaire. On n'a jamais dit de toute façon que ça allait faire baisser, pas plus qu'on avait dit que le tri allait faire baisser les factures, on n'a jamais dit que là ça allait faire baisser les factures non plus. Mais c'est une nécessité, c'est pour ça que je demanderais quand même à l'Agglomération un peu de solidarité là-dessus parce qu'il ne peut pas y avoir ceux qui sont systématiquement contre toutes les augmentations et qu'ils laissent les autres prendre leurs responsabilités. Sans quoi ceux qui voteront contre je leur demanderai comment ils font. S'ils ont des solutions on est prêt à les prendre. Marie-Odile et puis Jean-Marie GIRERD et Pascal BONNET.

Mme CRABBÉ-DIAWARA.- Juste pour insister sur l'importance de ce dispositif. Il est vraiment essentiel parce que quand on va à la rencontre des habitants, par exemple, quand on fait l'inauguration de composteurs en pied d'immeubles, on est toujours interrogé sur le tri, sur la redevance incitative, etc. Les habitants ne comprennent pas notre système de fonctionnement et l'interlocuteur unique est essentiel dans ce système.

M. LE PRESIDENT.- C'est vrai. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Eric, tu veux dire un mot ? Et Madame POIGNAND.

M. ALAUZET.- Si on ne fait pas tout ça, on n'atteint pas nos objectifs en termes de réduction de la quantité de déchets, la prévention, et ceux-là c'est aussi ceux qui nous coûtent le moins cher. On n'atteint pas nos objectifs en matière de détournement du verre, Jean-Pierre a expliqué comment cette filière-là, concernait les déchets qui coûtaient les moins chers, on n'atteint pas nos objectifs en termes de compostage notamment en habitat vertical où effectivement ce sont des déchets qui ne coûtent pas cher et donc on n'atteint pas nos objectifs et globalement le coût augmente. C'est vraiment indispensable pour maîtriser les coûts. Après, il y a l'enveloppe globale et les répartitions et les vases communicants éventuellement pour tel ou tel type d'habitat. C'est pour ça qu'il faut veiller particulièrement à l'habitat collectif, qu'il ait les mêmes chances, les mêmes possibilités de trier, de détourner, de composter. L'enveloppe globale, si on ne fait pas ça, augmente.

M. LE PRESIDENT.- Je rappelle aussi que si nous n'arrivons pas à réduire les déchets, nous allons retrouver une problématique : est-ce qu'il faut construire un four ? Que fait-on des ordures ? Et qui est-ce qui paierait à ce moment-là ? Je pense que personne n'est d'accord pour dire qu'il faut augmenter mais après il y a un moment où il doit aussi y avoir un niveau de responsabilités pour dire si on va le faire et proposer des solutions alternatives. Il y avait Madame POIGNAND.

Mme POIGNAND.- Je vous remercie. Simplement une petite question d'information. Est-ce que ce dispositif sera mis en place essentiellement sur Besançon, exclusivement sur Besançon ou également dans des communes du Grand Besançon et dotées de logements verticaux ?

M. TAILLARD.- Le dispositif est conçu pour le Grand Besançon et il ira là où, dans l'habitat collectif, il y aura des demandes. C'est un dispositif pour le territoire du Grand Besançon. Il sera plus souvent en activité sur la Ville, c'est normal, mais il ira partout où il sera sollicité.

Mme POIGNAND.- Dans ce cas est-il normal que ce soit le Grand Besançon qui finance un dispositif qui sera à 98 %, 95 % sur Besançon ?

M. LE PRESIDENT.- Je vais quand même vous faire un aveu Madame POIGNAND. Besançon fait partie du Grand Besançon.

M. TAILLARD.- Je vais faire une boutade parce qu'à cette heure avancée on va se détendre un petit peu. Quand on va collecter un bac à déchets dans une commune qui est très excentrée, qui est très petite par rapport au Grand Besançon, ça peut engager des coûts de transport par kilos de déchets qui sont supérieurs à ceux qu'on collecte dans une zone plus dense, dans un village plus grand. On est donc dans un contexte d'équité au sens service équitable. C'est la notion communauté sur une compétence partagée.

M. LE PRESIDENT.- Pascal BONNET.

M. BONNET.- Juste une question. Je vois qu'on attend surtout un cofinancement Europe et ADEME. Il n'y a pas un dispositif régional sous l'angle « habitat et développement durable » qui permettrait aussi qu'il y ait des financements ?

M. TAILLARD.- Si c'est le cas, parce que je n'en ai pas connaissance, nous avons parfaitement pris acte de votre suggestion et nous allons le vérifier. Merci.

M. LE PRESIDENT.- Eric.

M. ALAUZET.- Il faut peut-être voir avec le Département.

M. TAILLARD.- Oui, ça relèverait peut-être du Département qui est plus susceptible de rentrer dans ces compétences.

M. ALAUZET.- Sur la question que vous avez posée, Madame, qui doit payer ? Est-ce que c'est bien équitable ? On pourrait prendre d'autres exemples. Simplement sur le champ des déchets ou par exemple les déchèteries sont mutualisées et sont, vous me le concéderez, bien plus utilisés par les personnes qui habitent en maison. Il y a bien plus d'habitats individuels en périphérie qu'à la Ville. Le compostage qu'on a financé et qu'on a mutualisé sur l'ensemble de la communauté bénéficie beaucoup plus aussi à l'habitat individuel qu'on trouve, encore une fois, beaucoup plus dans les communes autour de Besançon. Vous voyez que tout ça s'équilibre au bout du compte, l'un dans l'autre.

M. LE PRESIDENT.- Oui, et je crois qu'il faut, effectivement comme tu dis, c'est équilibré et c'est surtout, on parle de territoire. Il y en a d'autres qui ont demandé la parole ? Michel LOYAT et Joëlle SCHIRRER. Michel vas-y.

M. LOYAT.- Je trouve que cette délibération prend bien en compte les inquiétudes qui ont été exprimées. Cela ne signifie pas d'ailleurs que le problème sera résolu mais en tous cas les inquiétudes ont été entendues, je parle notamment des inquiétudes des bailleurs sociaux, et là il ne s'agit pas d'apporter un confort aux Bisontins ou un avantage aux Bisontins, ce n'est pas ça. Il y a une réalité, d'une part, le logement social, par exemple en habitat vertical, dense, existe principalement sinon quasi exclusivement, pas tout à fait quasi exclusivement mais en tous cas principalement à Besançon. Il faut donc prendre en compte cela. Il y a eu une réflexion qui a été menée notamment entre les bailleurs sociaux et les élus de la Communauté d'Agglomération. Inutile de dire que quand je vois les deux options on voit bien que le service « minimal », on comprend pourquoi les deux options sont présentées, mais on voit bien qu'il serait certainement en-deçà et largement en-deçà de ce qui est nécessaire. Il faut un dispositif suffisant pour être au plus près des populations, au plus près des habitants, parce qu'il s'agit de jouer sur des comportements et avec un certain nombre de difficultés.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur GIRERD.

M. GIRERD.- Merci Monsieur le Président. Je voudrais apporter ma contribution parce que j'ai vu rapidement le processus qui avait été décrit. Pour moi, je pense qu'il manque un élément et je tiens à vous le dire. C'est entre la réalisation du diagnostic et la hiérarchisation des actions, il faut ajouter une tâche de recherche des causes. Parce que si on va directement du diagnostic aux actions il y a des risques de ne pas trouver les bonnes causes et les bonnes actions à faire pour éviter les problèmes. C'est quelque chose d'important. D'autre part, les personnes qui vont être concernées doivent être formées à cette démarche et en particulier aux démarches de méthodes de résolution de problèmes. Voilà tout ce que j'avais à dire mais c'est pour faire en sorte que le dispositif fonctionne et qu'il soit efficace.

M. TAILLARD.- On avait parfaitement conscience que cette présentation serait tardive et j'ai moi-même repris les diaporamas qui avaient été initiés par les services pour aller à l'essentiel. C'est vrai que le diagramme des actions, si je l'avais décrit dans toutes ses composantes, peut-être vous n'auriez pas supporté la longueur de la présentation. On a donc bien intégré votre remarque, bien sûr ça s'impose.

M. GIRERD.- Parce que c'est important de signaler qu'entre l'action et le diagnostic il y a besoin de...

M. LE PRESIDENT.- C'est évident.

M. GIRERD.- Ce n'est pas si évident que ça.

M. LE PRESIDENT.- Bien. Quels sont ceux qui s'opposent ? Il n'y en a pas. Qui s'abstiennent ? Quatre abstentions. Je vois que mon appel a été entendu.

Rapport n°9.4 - Avenant n°2 au lot du marché de collecte des déchets ménagers et assimilés

M. TAILLARD.- C'est un élément facile. Un contrat de collecte du verre a été signé avec la société COVED, à partir de juillet 2010. Il a été conçu sur la base d'un point de regroupement du verre chez NICOLIN, sur un dépôt de verre chez NICOLIN. Dans le cadre de la réorganisation des prestations, etc., le dépôt de verre se fait maintenant dans la case à verre de la zone d'incinération. A ce titre, ce point de regroupement du verre est plus près du centre de l'Agglomération. A ce titre donc, les conditions du contrat passé avec COVED permettent de réduire le montant du contrat d'environ 20 000 € par an. Ce qui vous est demandé ce soir c'est d'autoriser le Président à signer un avenant qui va permettre de faire l'économie d'environ 20 000 € de dépenses par an du fait de cette recentralisation de la case à verre dans laquelle les petits camions viennent faire les dépôts en attendant les transferts sur l'Est.

M. LE PRESIDENT.- Je pense que tout le monde est d'accord, il s'agit de gagner de l'argent.

Commission n°02 : Transports, Infrastructures, Déplacements

Rapport n°2.1 - Tramway - Marché d'ordonnancement, pilotage, coordination (OPC) sur les travaux du centre de maintenance

M. ROY.- Rapport n°2.1 - Marché d'ordonnancement, pilotage sur les travaux du centre de maintenance : le grand Besançon a lancé une concertation pour la mise en place d'une mission d'ordonnancement, pilotage et coordination pour la construction du centre de maintenance. La commission d'appel d'offres a attribué ce marché à l'entreprise CAP AVENIR INGENIERIE dont l'offre était économiquement la plus avantageuse pour 99 723 € HT, offre la meilleure parmi 9 concurrents.

M. LE PRESIDENT.- Abstentions ? Oppositions ?

Rapport n°2.2 - Tramway - Convention de financement d'un bras élévateur articulé (BEA) par le SDIS

M. ROY.- Les négociations ont été très longues et difficiles avec notre partenaire, le SDIS qui est étroitement associé au projet de tramway. A sa demande, il s'agissait de trouver un système le plus efficace possible pour accéder aux façades du centre ville en cas de sinistres. Ce système, après essais réalisés sur le terrain, a été ce bras élévateur avec nacelle dont le coût défalqué du FCTVA est de 591 626 €. Voilà l'objet de ce rapport. Il vous est donc demandé de vous prononcer sur ces modalités de financement.

M. LE PRESIDENT.- Est-ce qu'il y a des remarques ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°2.3 - Tramway - Mise en place d'un jury de maîtrise d'œuvre
sur les travaux de confortement du Pont Canot

M. ROY.- Mise en place d'un jury de maîtrise d'œuvre sur les travaux de confortement du Pont Canot : pour l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre sur les travaux de confortement et gros entretien du Pont, et dans le cadre du projet de tramway, il convient de constituer le jury de la Communauté d'Agglomération avec des personnes désignées et qualifiées. Elles sont reprises sous forme de tableau à la page 198. Je ne vais pas les nommer. Vous voyez qu'il y a des membres élus de la Communauté d'Agglomération, il y a des personnalités désignées par le Président, il y a des personnalités qualifiées désignées par le Président, il y en a 4, et il y a 2 membres à voix consultative. Il vous est proposé, si vous le décidez à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret mais de retenir les personnes qui sont désignées dans le tableau de la page 198. Voilà l'objet de ce rapport.

M. LE PRESIDENT.- Je dois demander si quelqu'un demande un vote à bulletin secret ? Si quelqu'un demande un vote à bulletin secret je me dois de le faire. Personne ne le demande. Est-ce que vous avez des remarques à faire par rapport à ce rapport ou est-ce qu'on considère que c'est adopté ? Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Quatre abstentions. Quels sont ceux qui sont contre ? Il n'y en a pas, je vous remercie.

Rapport n°2.4 - Convention centrale de mobilités « Mobilignes » - Années 2009 et 2010

M. ROY.- Une convention nous lie avec le Conseil Régional de Franche-Comté, le Département du Doubs et la SNCF pour la centrale de mobilités « Mobilignes ». Ce rapport vous parle d'une convention de régularisation pour les participations financières de la Région de Franche-Comté et le Département du Doubs au titre de l'année 2009 et du 1^{er} semestre 2010. Le tableau qui vous est présenté à la page 200 synthétise les engagements financiers pour chaque collectivité pour l'année 2009 et pour les six mois de l'année 2010. Je vous propose d'en rester là de cette présentation, si vous en êtes d'accord, et de vous demander de vous prononcer sur cette convention. Je fais ça pour aller vite. Je suis prêt à répondre à vos questions.

M. LE PRESIDENT.- C'est très bien. Pas de remarques ? Des abstentions ? Des oppositions ? C'est adopté.

Rapport n°2.5 - Avenant n°1 à la convention de Délégation de Service Public de gestion des lignes urbaines du
réseau de transport Ginko - Evolution tarifaire

M. ROY.- Le rapport vous propose un avenant à la convention de Délégation de Service Public que nous avons passé le 3 novembre 2010 avec Besançon Mobilités, filiale du groupe Transdev. Cet avenant, qui est annexé au présent rapport, a pour objet d'acter l'évolution de la tarification du réseau Ginko à partir du 1^{er} septembre prochain.

Je rappelle que les tarifs du réseau n'ont pas évolué depuis septembre 2009, trois fois depuis 2005 et aucune fois entre 2001 et 2005. Cette réévaluation qui vous est proposée propose *a minima* de suivre l'évolution de l'adaptation annuelle, c'est-à-dire de l'ordre de 2 % par an sur les deux dernières années. Si je résumais en synthèse la proposition de la grille tarifaire de la page 206, je dirais que ces propositions ne comportent pas de hausses de prix sur les titres sociaux, ne comportent pas de hausse des prix pour les abonnements annuels puisque nous incitons à travers cette politique à fidéliser davantage les usagers à l'abonnement annuel, et que les hausses tarifaires sur les autres services varient, suivant le cas, entre 3 et 8 %. Si je résume encore, je dirais qu'il vous est proposé pour la première fois un tarif combiné Ginko / Autocité annuel pour répondre à la montée en charge de ce nouveau service d'auto-partage, mis en place sur la Ville de Besançon et dont le Grand Besançon est partenaire. A l'assemblée Générale du 15 juin, on a vu qu'il y a aujourd'hui plus de 130 conducteurs inscrits à ce nouveau service.

Vous avez à la page 207 les conséquences de cette proposition d'augmentation de tarifs sur la contribution financière forfaitaire. Vous verrez au bas de cette page, en gras, que cette hausse prévisionnelle des recettes ne compense pas les effets de l'actualisation très forte attendue sur l'année 2011, en minorant quelque peu l'importance, puisque vous voyez qu'on ferait avec des recettes complémentaires 120 000 € alors que dans le même temps la hausse des charges pour la collectivité, estimées aujourd'hui, sera supérieure à 500 000 € HT par rapport à l'actualisation prévisionnelle que nous avons faite dans la DSP en 2009 sur le budget 2011. Sous forme de deux diapositives, je voudrais vous laisser percevoir que les dépenses d'exploitation, depuis que l'Agglomération existe, en 2001 sur 10 ans, les dépenses d'exploitation des lignes urbaines ont augmenté, c'est l'actualisation moyenne, de 4 % par an, actualisation basée sur les indices INSEE que la Communauté ne maîtrise pas ni à Besançon, ni ailleurs. Ils nous ont fait passer de 21 M€ HT en 2001 à 30 M€ HT en 2011, soit 45 % de hausse sur la période alors que les recettes de trafic, qui ont augmenté en moyenne de 2 % par an au rythme de l'inflation, les recettes sont passées de 7,3 M€ en 2001 à 9M € HT en 2011. Sur la deuxième diapositive, vous mesurez, par exemple, alors que dans les indices INSEE nous avons bien sûr les indices salaires mais nous avons fortement ressenti depuis 2011, les indices gasoil. Cette augmentation de l'indice gasoil c'est de + 75 % depuis 2001 et sur la période entre octobre 2009 et mai 2011, 37,5 %. Je vous laisse apprécier la dépense. Si on estime cette année, en 2011, c'est une hausse estimée aujourd'hui si on continue sur les coûts actuels du carburant et de l'indice gasoil selon l'indice INSEE, on aura une dépense supplémentaire estimée à 500 000 €.

Voilà rapidement résumé ce rapport qui vous propose une nouvelle grille tarifaire raisonnée et raisonnable qui porte sur une augmentation moyenne de 2 % par an.

M. LE PRESIDENT.- Est-ce qu'il y a des remarques ? Madame GELIN.

Mme GELIN.- Je voulais parler du service Ginko cette semaine qui est passé en horaires « pastel » et finalement cela engendre des retards pour les personnes qui se rendent au travail. Il y a également encore beaucoup d'enfants qui sont scolarisés ou qui sont en examen. Exceptionnellement cette année, cela a commencé une semaine plus tôt. Est-ce que dans les années suivantes on peut espérer quand même que ces organisations puissent tenir compte de la vie de travail et des études des jeunes ? En même temps cela engendre des retards pour les bus et finalement une grande fatigabilité pour tout le monde. Il y a des personnes qui ne s'arrêtent pas de rouler des demi-journées entières.

M. LE PRESIDENT.- Je propose que vu l'heure Jean-Claude vous réponde personnellement pour ça parce qu'on ne va pas rentrer dans les détails d'horaires des bus ce soir. Il vous répondra. Qui a demandé la parole ? Gérard.

M. VALLET.- Monsieur le Président, c'est pas rapport au « Diabolo scolaire ». Dans la catégorie « Diabolo scolaire », donc l'abonnement pour les collégiens principalement, pour les communes où le collège se situe en dehors de l'Agglomération et dans l'autre sens, les familles trouvent que 99 € pour le service de ramassage scolaire, parce que les parents de sixièmes et de cinquièmes ne veulent pas qu'ils utilisent le réseau Ginko, est très cher. Cela a déjà été évoqué, la question est de savoir s'il ne pouvait pas y avoir un tarif hors Ginko pour ces personnes la ?

M. ROY.- C'est un débat qu'on a eu quand on a créé le réseau et quand on a créé ce territoire de solidarité et ces tarifs de solidarité. Il y avait à l'époque des tarifs différenciés. C'était gratuit, suivant les communes que vous habitiez, à plus ou moins 3 ou 5 kilomètres d'un établissement scolaire. Dans un même quartier vous pouviez donc avoir des tarifs différenciés d'une rue par rapport à l'autre. Quand on a créé le réseau d'agglomération on a voulu créer dans ce territoire de solidarité un sentiment d'appartenance en créant des tarifs pour tous. Tous les tarifs qui sont affichés dans cette grille tarifaire sont applicables dans tous les quartiers, dans toutes les communes quel que soit l'itinéraire utilisé et la longueur du trajet utilisé.

Par rapport aux abonnements « Diabolo », on a créé un tarif, pour le première enfant et dès le deuxième enfant on fait demi-tarif. Le taux moyen d'un abonnement mensuel « Diabolo », aujourd'hui en France est de + de 18 €. Vous voyez qu'on en est loin encore à Besançon, et en créant le réseau Ginko et l'abonnement « Diabolo », lorsqu'auparavant le Département, dont c'est la compétence, assurait un aller le matin et un retour des enfants le soir pour la sortie la plus tardive, nous avons créé avec les « Diabolo » au moins deux services le matin et au moins deux services en soirée. Un service le matin, pardon j'ai dit une sottise, un service le matin pour la rentrée puisque la rentrée est commune pour tous, et deux services le soir. Alors qu'auparavant lorsque les enfants n'avaient qu'un seul retour pour la dernière sortie, les enfants rentraient en stop ou rentraient sur le scooter du copain sans casque. Quand on a créé cet abonnement « Diabolo » qui permettait aux enfants soit de rentrer dans le service « Diabolo » mais aussi de rentrer par les lignes régulières, les chefs d'établissement ont été contents et toutes les fédérations de parents d'élèves on salué notre initiative et plus personne, aujourd'hui, ne remet en cause ni les tarifs, ni le service.

M. LE PRESIDENT.- cela dit, vous savez c'est toujours trop cher. Mais lorsqu'on voit le service, qui est envié par d'autres communes, le service de Ginko et qu'on ramène ça quand même au coût mensuel, bien sûr c'est toujours trop cher. Vous savez quand même quel est le déficit des transports actuellement au niveau de l'Agglomération. C'est plus de 10 M€.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Levez la main. Une, Martine JEANNIN. Des abstentions ? Cinq abstentions.

Commission n°03 : Economie, Emploi et Insertion

Rapport n°3.1 - Création d'une Société Publique Locale dans le Doubs

M. MARTIN.- Le dispositif de Société Publique Local a été institué en mai 2010. Il répond en fait aux difficultés de conduite de certains projets par les collectivités depuis les obligations de mise en concurrence en 2005 généralisées aux concessions d'aménagement. Des projets longs, complexes, évolutifs se prêtent en effet mal à la consultation d'opérateurs sur la base d'un cahier des charges ne pouvant évoluer dans le temps, sauf à soulever des risques de contentieux.

La SPL reconstitue l'attelage collectivités / entreprises publiques locales, dès l'origine des opérations, et elle peut être apparentée à un système de quasi régie car seuls ses actionnaires sont des collectivités. Leur cadre d'intervention concerne la souplesse des SEM malgré leur actionnariat public. Elles ont un statut privé pour leur fonctionnement et ne sont pas soumises au code des marchés publics en concession. Leur champ d'activité potentiel est large avec les études, l'aménagement et la construction mais aussi l'exploitation des services publics à caractère industriel ou commercial, ou toute activité d'intérêt général, selon les souhaits des collectivités actionnaires. La maîtrise de leur capital et les modalités de contrôle accrues dans leur fonctionnement confèrent aux élus une garantie d'intégration de leurs orientations stratégiques.

La SPL proposée comprend cinq actionnaires : le Département du Doubs, la Ville de Besançon, le Grand Besançon, la Ville de Montbéliard et le Pays de Montbéliard Agglomération, sachant qu'il peut y avoir, a termes, ouverture à d'autres collectivités. Le capital est de 504 000 €. La participation du Grand Besançon est de 56 000 €. La SPL sera administrée par un Conseil d'Administration qui comprendra 9 membres dont un poste est à pourvoir pour le Grand Besançon. Sachant que le siège de la SPL s'appellera « Territoire 25 » et est situé au 6 rue Louis Garnier à Besançon, c'est-à-dire la sedD.

Ce soir nous vous demandons de vous prononcer sur la création d'une SPL dénommée « Territoire 25 », aux conditions définies ci-dessus, se prononcer sur la participation du Grand Besançon en tant qu'actionnaire de cette SPL à hauteur de 56 000 €, approuver le projet de statuts de la SPL, que vous avez en pièce jointe, et désigner Jean-Pierre MARTIN comme représentant du Grand Besançon à l'Assemblée Générale constitutive de la SPL, à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration de la SPL et l'autoriser à signer les actes nécessaires à la constitution de la société.

M. LE PRESIDENT.- Ce qu'il faudrait c'est que les administrateurs de la sedD, dont je suis, ne prennent pas part au vote. Quels sont ceux qui sont à la sedD ? Personne, je suis le seul ? Laurent, il faut quand même être vigilant et bien noter, surtout, ceux qui ne prennent pas part au vote. Parce que la sedD par exemple, nous sommes plusieurs.

M. MARTIN.- Moi, j'y suis.

M. LE PRESIDENT.- Nous sommes au moins deux. Peu importe, vous rectifiez. Ceux qui sont administrateurs ne prennent pas part au vote. Je vous demanderai d'être vigilants et n'oubliez pas de le noter s'il vous plaît.

Quels sont ceux qui sont contre ? Qui s'abstiennent ? C'est adopté.

| |
|---|
| <p>Rapport n°3.2 - Chantier du Tramway du Grand Besançon - Charte de Partenariat pour la qualité de l'emploi et de la formation</p> |
|---|

M. MARTIN.- La volonté des signataires de la Charte, Etat, Ville de Besançon, Grand Besançon, Conseil Régional, Conseil Général, structures d'insertion, est que ce chantier bénéficie à l'emploi local et en particulier aux personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi pour au moins 7 % de la main d'œuvre nécessaire à l'exécution des marchés, au titre de la clause d'insertion. Je ne vous détaille pas la Charte, vous l'avez lue. Nous devons ce soir nous prononcer sur la Charte de partenariat pour la qualité de l'emploi et de la formation avant la signature officielle qui est prévue en septembre 2011.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté.

Je vous demanderais de ne plus trop sortir parce que dans quelques temps on n'aura plus le quorum et je devrai arrêter la séance. Si vous pouvez rester là c'est bien. Merci.

Rapport n°3.3 - Club FACE - Soutien aux actions de mise en relation
entre les entreprises et les personnes éloignées de l'emploi

M. MARTIN.- Le Club FACE : dans le cadre de la stratégie de développement économique, le Grand Besançon a affirmé sa volonté de contribuer au rapprochement entreprises / personnes en difficulté. Le club FACE (Fondation Agir Contre l'Exclusion) regroupant 3 500 entreprises en France, développe des actions de mise en relation entre des entreprises et des personnes éloignées de l'emploi. A ce titre, il organise une démarche associant entretiens-conseils, mises en situation professionnelle et études préalables à la création d'un GIE. Il est donc proposé de soutenir cette action à hauteur de 20 000 €. Vous avez la convention annexée, me semble-t-il, sachant qu'il y a 70 entreprises adhérentes au Club FACE Besançon.

M. LE PRESIDENT.- Très bien. Y-a-t-il des remarques ? Abstentions ? Oppositions ? C'est adopté.

Rapport n°3.4 - Cluster Eco-Chantier - Soutien du Grand Besançon pour les exercices 2011, 2012 et 2013

M. MARTIN.- Cluster Eco-Chantiers est une association d'entreprises de travaux publics de la Région de Franche-Comté. Son objectif est de développer des actions sur des thèmes présentant des enjeux forts pour l'ensemble des acteurs de la filière de la construction et l'aménagement territorial durable. Le Grand Besançon, dans le cadre d'un plan de financement validé par la DATAR, est sollicité pour un appui annuel de 15 000 € sur les années 2011, 2012 et 2013 par rapport à un budget global de 709 000 €. Il est proposé de répondre favorablement à cette démarche qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie de développement économique du Grand Besançon et de la volonté affirmée de soutenir le développement des clusters.

M. LE PRESIDENT.- Oppositions ? Abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°3.5 - Soutien à Franche-Comté Interactive - Appel à projets « Grappes d'Entreprises »

M. MARTIN.- Soutien à Franche-Comté Interactive qui a été labellisée au titre de l'appel à projets « Grappes d'Entreprises » pour soutenir le développement des TIC sur notre territoire. Le Grand Besançon est sollicité pour un appui annuel de 10 000 €, après avoir obtenu 190 000 € de la DIACT, cela pour les années 2011, 2012 et 2013. Il est proposé de répondre favorablement à cette demande.

M. LE PRESIDENT.- Pas d'oppositions ? Je n'en vois pas. Pas d'abstentions ? C'est adopté.

Rapport n°3.6 - Pôle de Gérontologie Interrégional Bourgogne Franche-Comté - Versement d'une subvention

M. MARTIN.- Le projet de Pôle de Gérontologie Interrégional Bourgogne Franche-Comté a été officialisé le vendredi 24 avril 2009 au siège de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation de Bourgogne. Afin de renforcer la visibilité de ce projet, le 20 avril 2010, un GIE, support logistique du projet, est créé et réunit 7 membres : la Caisse D'assurance Retraite et de la Santé au Travail Bourgogne Franche-Comté, les CHU de Besançon et de Dijon, les Universités de Bourgogne et de Franche-Comté, l'Institut Régional du Vieillissement et l'association le Gérontopôle. Le fonctionnement du projet de Pôle de Gérontologie Interrégional Bourgogne Franche-Comté est sous la direction d'Olivier BOYER et son siège est sur Besançon. Ce projet a pour objectif de fédérer les acteurs publics et privés pour améliorer la qualité de vie des personnes âgées et valoriser la gérontologie en contribuant au développement économique et à l'attractivité du territoire. La démarche vise à faire de ce pôle un pôle d'excellence qui pourrait, s'il répond aux critères, être labellisé et ainsi devenir un pôle de compétitivité. Le Pôle de Gérontologie Interrégional Bourgogne Franche-Comté sollicite une subvention du Grand Besançon à hauteur de 10 000 € pour mener à bien ses actions.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie. Je ne prends pas part au vote puisque je suis le Président du Conseil de Surveillance. Il n'y a pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Pas de questions ?

Rapport n°3.7 - Soutien à la compétitivité des entreprises et des filières d'excellence - Institut Pierre Vernier -
Demande de financement 2011

M. MARTIN.- L'institut Pierre VERNIER créé le 5 janvier 2007 est issu de la fusion des 3 organismes fondateurs que sont le Centre de Transfert en Micro et Nanotechnologies, l'Institut de Productique et le Pôle Régional de Conception et d'Innovation, dans le cadre d'un partenariat avec l'Université de Franche-Comté, l'ENSMM et l'UTBM. Le présent rapport présente le plan d'actions 2011 de l'IPV et sa demande de financement pour un montant de 75 000 €, équivalent à ce que le CTMN recevait comme soutien auparavant, sachant que cette subvention était subordonnée à la réception de l'audit intégral réalisé pour la structure et j'ai ici le rapport d'audit que Dominique BUCCELLATO m'a apporté tout à l'heure. Nous vous demandons de répondre favorablement aujourd'hui, je n'ai pas terminé, sachant qu'il y a eu une Assemblée Générale cet après-midi à laquelle malheureusement nous n'avons pas pu participer. Il y a un nouveau directeur qui a du être nommé et il s'agit de Jean-Michel PARIS.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Monsieur GONON.

M. GONON.- L'année 2010 pour l'IPV a été, je crois, une année « horribilis », avec la démission et le départ du tiers de ses cadres et le licenciement de son directeur pour faute grave en début 2011. J'ai lu une partie de l'audit qui a été mené à la suite de ces perturbations qui dit quand même des choses graves, puisque je le cite, entre guillemets, « *des problèmes internes qui ont lourdement pesé sur son efficacité en 2010* ». Ca c'est du langage diplomatique, moi en langage courant je dis que cet organisme n'a rien fait en 2010, perturbé par ses problèmes de fonctionnement. Alors, je me pose la question, est-ce que la restructuration qui est en cours va permettre de remettre sur les rails cet institut ? Et est-ce que nous ne devrions pas attendre les résultats de cette restructuration avant de voter une subvention de 75 000 € ? Cet organisme, quand même, va consommer 1 400 000 € de frais de fonctionnement. Je pense que nous sommes en mesure d'obtenir un certain nombre de renseignements précis sur ses résultats déjà acquis et sur ses objectifs, et des objectifs quantitativement chiffrés, parce que, quand je lis le rapport, je suis inquiet. Lorsque je vois que l'IPV va lancer une étude sur le changement des fenêtres du bâtiment, je vous donne 50 rapports faits par le CSTB depuis 10 ans sur le changement des fenêtres en France !

Et alors, je suis désolé, Mesdames, mais je vais vous choquer peut-être, mais organiser une journée de la science au féminin à l'automne 2011 ne me semble pas être un sujet digne d'un institut comme celui-ci.

Si le transfert de technologies est une chose absolument fondamentale, que nous ne discutons pas, il me semble quand même que cet institut est sujet à caution. Je pense qu'il faudrait prendre un certain nombre de précautions au préalable avant de décider de cette subvention.

M. LE PRESIDENT.- Je crois que nous avons pris des précautions puisqu'effectivement on a demandé à avoir le rapport d'audit. Ensuite je crois qu'il faut être intelligent. Si personne ne verse de subvention on ne pourra pas voir si effectivement le travail qui est fait est un bon travail, il faut être vigilant, je suis d'accord avec vous. Je pense que, comme l'ont fait les autres partenaires, la Région, le Département, l'Etat aussi...

M. MARTIN.- Au niveau des 3 collectivités, Région, Département, Agglomération, nous sommes vigilants.

M. LE PRESIDENT.- Je pense qu'il faut être vigilant.

M. MARTIN.- Ce que l'on a simplement dit c'est qu'il fallait recentrer l'activité de l'IPV sur sa raison d'être.

M. LE PRESIDENT.- Il est vrai qu'une journée sur la science au féminin c'est bien mais, je suis d'accord avec Philippe GONON, ne vous méprenez pas, ce n'est pas parce que c'est la science au féminin, je ne veux pas qu'on interprète mal ce que je dis, mais ce n'est simplement pas le rôle d'un institut de transfert de technologies. C'est vrai. C'est ça. Ça serait une journée d'étude sur la science au masculin, ça serait pareil. Je pense que là il y a des problèmes très clairs par rapport à ça. Moi, je pense qu'on peut et il faut..., on connaît bien M. PARIS, c'est l'ancien directeur du pôle compétitivité, il faut lui faire confiance cette année et puis être très vigilant l'année prochaine et si effectivement on n'est pas satisfait, à ce moment-là ayons le courage de dire qu'on ne finance plus. Mais cette année on ne peut pas non plus...

Gérard tu voulais dire un mot ? Gérard VALLET.

M. VALLET.- Oui enfin juste sur la journée de la science au féminin, il ne faut pas se focaliser là-dessus ! Pourquoi ?

M. LE PRESIDENT.- Parce que c'est toi qui l'organise ?

M. VALLET.- Non, ce n'est pas moi qui l'organise ! Mais vous savez que pour avoir droit aux fonds FEDER sur les actions de transfert technologique, il y a 3 critères qui sont à mettre en avant : il y en a un sur l'environnement, un sur l'innovation et un sur l'égalité des chances hommes / femmes. Et plutôt que de faire des actions ponctuelles pour chacun des dossiers FEDER, ils ont décidé de faire une grande manifestation qui compte pour tous leurs dossiers FEDER.

M. LE PRESIDENT.- C'est une bonne explication.

M. VALLET.- Si c'est mis en avant c'est principalement pour l'affichage FEDER. Mais il y aura bien d'autres journées techniques...

M. LE PRESIDENT.- C'est une précision qui s'imposait quand même !

M. VALLET.- C'est pour ça qu'il ne faut pas s'arrêter là-dessus !

M. LE PRESIDENT.- Je mets au vote. Quels sont ceux qui sont... M. BONNET ?

M. BONNET.- Je vais profiter de ce point-là pour dire qu'on a eu une présentation intéressante jeudi dernier à l'initiative de la Ville, de l'Agglomération, de l'Université et du Conseil Régional de nos écoles doctorales, au-delà des problèmes spécifiques de l'institut Pierre Vernier actuellement, qui montre à quel point nous avons quand même une richesse dans tous les azimuts en Franche-Comté à ce titre.

M. LE PRESIDENT.- Très bien. Quels sont ceux qui s'opposent ? Pas d'abstentions ?

| |
|---|
| Rapport n°3.8 - Incubateur de Franche-Comté - Soutien au développement de projets innovants |
|---|

M. MARTIN.- L'Incubateur de Franche-Comté a été mis en place en 2000 pour favoriser la valorisation de la recherche et la création d'entreprises. Le siège est installé à TEMIS Innovation, à la Maison des Microtechniques, sachant qu'il y a 2 autres antennes, l'une sur Montbéliard, dans les locaux de Numérica, et l'autre à Sévenans. L'incubateur d'Entreprises Innovantes sollicite une subvention du Grand Besançon à hauteur de 10 000 € pour le soutien au développement des projets innovants, sachant que la convention nous est arrivée ce jour et qu'en 2010, près de 11 projets suivis par l'Incubateur dont 8 effectivement incubés dans ses locaux et précisément 5 sur Besançon et 3 pour Montbéliard.

M. LE PRESIDENT.- Oppositions ? Abstentions ?

Rapport n°3.9 - Coopilote Besançon - Soutien aux activités 2010

M. MARTIN.- Alors Coopilote : le présent rapport présente l'activité 2010 de la Coopérative d'Activité et d'Emploi (CAE) « Coopilote » implantée à Besançon depuis 2007 à laquelle la CAGB apporte son soutien financier par une convention cadre sur la période 2010-2012, soit un montant forfaitaire de 800 € par entrepreneur / salarié originaire du Grand Besançon accompagné par Coopilote et ce dans la limite de 20 000 € par an.

M. LE PRESIDENT.- Remarques ? Abstentions ? Oppositions ? Adopté.

Rapport n°3.10 - Doubs Initiative - Abondement du Fonds Prêts d'honneur - Financement de l'animation

M. MARTIN.- Doubs Initiative : le présent rapport porte sur le bilan de l'activité 2010 de Doubs Initiative en vu du versement de la contribution financière annuelle de la CAGB (22 867 €) au fonds « prêts d'honneur » géré par cet opérateur pour l'année 2011 et de sa participation financière dans la mission d'animation du dispositif mis en œuvre par Doubs Initiative, à savoir 16 000 € pour la mission d'animation du dispositif.

M. LE PRESIDENT.- Merci Jean-Pierre. Remarques ? Abstentions ? Oppositions ? Adopté.

Commission n°04 : Développement durable, Environnement, Cadre de vie

Rapport n°4.1 - Fonds « Centres de village »

M. LE PRESIDENT.- Ne prennent pas part au vote Corinne PETER, Michel CARTERON, Pierre CONTOZ et Hervé TOURNOUX.

M. GUILLEMET.- Le présent rapport propose d'attribuer une subvention pour le projet d'aménagement de l'espace central de Montfaucon, une subvention de 6 472,20 € pour un montant de l'opération de 97 253,50 €. Vous pouvez avoir plus de détails page 294.

Ensuite, l'actualisation du critère de richesse pour la période du 2^{ème} semestre 2011 / 1^{er} semestre 2012.

Et puis enfin il vous est proposé une évolution du cadre d'application du fonds de manière à pouvoir subventionner les projets des communes prévus dans le cadre de la charte paysagère. Donc l'axe 3 subventionnant les cheminements doux passerait à l'axe 4 avec la sécurisation des voiries et l'axe serait intitulé « projets et équipements permettant la reconquête d'espaces naturels ainsi que les activités de découverte et de tourisme sur les collines de la vallée du Doubs ». Ce qui permettrait de légitimer l'éligibilité d'acquisition de terrain, de la remise en état de terrain, de plantations et d'aménagement.

M. LE PRESIDENT.- Des remarques ? Oppositions ? Abstentions ?

Rapport n°4.2 - Zone de Développement Eolien - Projet d'étude du Grand Besançon

M. GUILLEMET.- La Zone de Développement Eolien est un projet d'étude dans le cadre de notre Plan Climat Energie Territorial (PCET) afin d'évaluer sur notre territoire la faisabilité de projets éoliens afin d'atteindre nos objectifs de 3 X 20. Il vous est proposé une étude de 30 000 € en 2 tranches. La 1^{ère} tranche ferme : faire état du potentiel et de la faisabilité d'une ZDE sur le territoire du Grand Besançon et la 2^{ème} tranche conditionnelle : élaborer le dossier officiel de ZDE. Il faut savoir que cette étude est subventionnée à 70 % par l'ADEME et le Conseil Régional de Franche-Comté.

M. LE PRESIDENT.- Pas de remarques ? C'est donc adopté. Pardon ? Allez-y. Vous êtes contre. Alors quels sont ceux qui sont contre ? Deux voix contre. Des abstentions ? Très bien.

Rapport n°4.3 - Campagne AlimenTerre 2011 - Demande de subvention de l'association RECIDEV pour l'organisation de la manifestation

M. GUILLEMET.- Le rapport n°4.3, c'est une subvention à l'association RECIDEV pour l'organisation de la manifestation. Donc la campagne AlimenTerre sensibilise un public le plus large possible sur les échanges mondiaux de denrées alimentaires et les causes de la faim dans le monde, donc l'organisation d'un marché, d'expositions, d'animations... Il vous est proposé d'attribuer 2 000 € à cette association.

M. LE PRESIDENT.- Pas de remarques ? C'est adopté.

Rapport n°4.4 - Cité des Plantes 2011 - Demande de subvention de la Société d'Horticulture de Franche-Comté

M. LE PRESIDENT.- Françoise PRESSE, Corinne TISSIER, Michel CARTERON et Pierre CONTOZ ne prennent pas part au vote.

M. GUILLEMET.- Demande de subvention de la Société d'Horticulture de Franche-Comté à hauteur de 2 000 € pour informer le grand public sur la biodiversité et le patrimoine végétal.

M. LE PRESIDENT.- Cela dit la manifestation qui se tient chaque année devient une grande manifestation. Donc pas de remarques ? C'est adopté.

Commission n°05 : Culture, Tourisme, Sports

Rapport n°5.1 - Conservatoire à Rayonnement Régional - Mise en œuvre du projet d'établissement (année 1 - 2011) en matière de moyens humains

M. PRALON.- Merci Monsieur le Président. Donc le rapport n°5.1, vous en avez eu un aperçu...

M. LE PRESIDENT.- S'il vous plaît, il y en a encore pour 10 minutes maximum !

M. PRALON.- Donc le rapport n°5.1 concerne le Conservatoire à Rayonnement Régional. Gabriel BAULIEU vous a tout dit tout à l'heure concernant la mise en œuvre des moyens humains à mettre en place pour le fonctionnement interne de ce Conservatoire à l'horizon 2016 dont l'organigramme a déjà été établi et tout ce qui est mis en œuvre à l'heure qu'il est, que ce soit en création de postes ou en heures supplémentaires. Chaque fois, on respecte ce qu'on a établi dans le cadre du projet d'établissement et on a commencé dès cette année par l'administration qui a besoin d'être toilettée, réorganisée et modernisée. Il y a des recrutements qui sont opérés et puis également notamment au niveau du violon, 3 postes sont créés dont 1 en contractuel mais, sur ce sujet, Gabriel a été très précis tout à l'heure. Voilà ce qu'on voulait vous dire pour que vous soyez au courant de l'évolution de ce dossier.

M. LE PRESIDENT.- C'est un dossier qui n'est pas facile. Mais en tout cas vous y mettez avec Frank beaucoup de bonne volonté. Pas de remarques ? Oppositions ? Abstentions ? Adopté.

| |
|--|
| Rapport n°5.2 - Conservatoire à Rayonnement Régional - Vote des tarifs 2011 - 2012 |
|--|

M. PRALON.- Le rapport n°5.2 concerne comme chaque année les tarifs qui sont appliqués par le Grand Besançon. Donc pour le Conservatoire, au niveau des frais d'écolage et de location de matériel, il vous est proposé cette année d'appliquer une évolution de l'ensemble des tarifs de 3,5 %. Sachant que ceux-ci vont être revus puisque nous sommes en train de procéder à un audit sur le fonctionnement de l'établissement et que pour passer d'un site à l'autre compte tenu, j'allais dire, de ce nouvel établissement qu'on va découvrir, avec des frais supplémentaires, il faudra bien qu'à un moment donné, quand on dépense eh bien qu'on re-solde de l'argent, il faudra bien augmenter à un moment donné les tarifs si on veut rester dans des enveloppes qui sont quand même, j'allais dire, relativement peu importantes sachant que les tarifs doivent représenter les droits d'écolage qui représentent environ 6 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Par ailleurs, en ce qui concerne les tarifs du Conservatoire, il y avait des tarifs qui étaient appliqués pour les élèves du Grand Besançon d'une part, pour les élèves du Département du Doubs d'autre part, et de la Région pour le troisième tarif. Nous avons décidé, compte-tenu de l'aide qui est apportée par la Région de Franche-Comté, notamment au niveau du fonctionnement par sa contribution annuelle qui sera apportée maintenant, de n'avoir plus que deux seuls tarifs : un qui concerne la Ville de Besançon et le Grand Besançon et d'autre part on élargit le tarif du Département du Doubs à celui de la Région de Franche-Comté.

Ce que je voulais vous préciser c'est qu'il y a une erreur, une erreur de frappe à la page 312 concernant les droits d'écolage c'est 95 € pour l'année 2011-2012 qu'il faut noter, et ce que vous n'avez certainement pas vu parce que je ne l'avais pas vu non plus mais qui m'a été rappelé tout à l'heure c'est concernant la gratuité des droits d'écolage. Se voient appliqué donc la gratuité des droits d'écolage les élèves des Classes à Horaires Aménagées des écoles élémentaires de l'Helvétie en centre-ville et non pas de Champagne à Planoise mais de Bourgogne. Voilà les deux précisions que je voulais vous apporter.

M. LE PRESIDENT.- Est-ce qu'il y a des remarques ? Des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

Rapport n°5.3 - Animation du réseau d'enseignement musical -
Subvention à l'Orchestre de Besançon Montbéliard Franche-Comté
pour une action de sensibilisation en milieu scolaire

M. PRALON.- Le rapport n°5.3, c'est l'Orchestre de Besançon Montbéliard Franche-Comté qui a proposé au Grand Besançon un projet de découverte de l'orchestre symphonique à destination des écoles maternelles. Sur le Grand Besançon nous vous proposons de participer à hauteur de 2 700 € pour cette action par le versement d'une subvention à la Ville de Besançon, sachant que nous allons essayer de choisir des écoles où ça fonctionne bien au niveau de l'enseignement musical. A savoir, depuis longtemps en ce qui concerne le secteur de l'EMICA et ce qui est en train de se constituer, on espère très prochainement, c'est la création également d'une école intercommunale sur le Plateau, on en reparlera plus tard, mais on a vraiment envie d'encourager ces actions à destination du Plateau.

M. LE PRESIDENT.- Est-ce qu'il y a des remarques ? C'est adopté.

Rapport n°5.4 - Fonds d'aide manifestations - Attribution de subventions - 2ème semestre 2011

M. LE PRESIDENT.- Ne prennent pas par au vote Mmes ADAM-NORMAND et BARASSI et MM. TAILLARD, MOYSE, TARBOURIECH, EMOURGEON et FOUSSERET.

M. PRALON.- Le rapport n°5.4, c'est une proposition d'attribution pour les subventions du 2^{ème} semestre. Vous savez qu'on répartit toujours en deux fois au cours de l'année les subventions concernant les aides aux manifestations, quelles soient touristiques, sportives ou culturelles. On vous rappelle les critères et modalités d'intervention de ce fonds. On vous propose donc un montant de subventions pour le 2^{ème} semestre de 42 300 € et non pas 41 800 € puisqu'il y a une modification à apporter dans le tableau de la page 319 concernant l'organisation d'un festival qu'on appelle « Festival du Piou-Piou » et nous vous proposons d'augmenter, contrairement à ce qui avait été présenté en commission et en Bureau, parce qu'autrement la manifestation ne pouvait pas avoir lieu, de monter, je crois que cela avait été vu avec Monsieur le Président ce matin, cela lui a été proposé également, de passer de 1 000 à 1 500 €. Les liquidités, j'allais dire, sur cette autorisation de programme nous le permettent. Voilà ce qui vous est proposé. Vous avez le détail des projets. Il y a deux dossiers qui ont été régularisés par rapport au 1^{er} semestre qui concernent « Le Pavé dans la Mare » et « le Meeting National d'Athlétisme » qui a eu lieu à Besançon et qui a connu un très grand succès il y a quelques jours.

M. LE PRESIDENT.- Est-ce qu'il y a des remarques ? Des abstentions ? Des oppositions ? Je n'en vois pas. Merci.

Question diverses

Rapport n°10.1 - Bilan des travaux de la CCSPL en 2010

M. LE PRESIDENT.- Pour le bilan des travaux de la CCSPL, vous avez les missions qui sont rappelées, la composition. Voilà. Est-ce que vous avez des questions à poser par rapport à cette Commission Consultative des Services Publics Locaux ? Non ? Merci. C'est donc adopté, à l'unanimité me semble-t-il.

Rapport n° 10.2 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

M. LE PRESIDENT.- Avez-vous des questions à poser au Président sur les décisions qui ont été prises par le Bureau dans le cadre de sa délégation ?

Rapport n° 10.3 - Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

M. LE PRESIDENT.- Y a-t-il des remarques ? C'est adopté.

La séance est terminée, je vous remercie.